




TARENITAISE SAVOIE
VANOISE
 Assemblée du Pays

UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Programme LEADER Tarentaise Vanoise 2014-2020

Rapport d'évaluation finale

Septembre 2021





GAL Tarentaise Vanoise

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Maison de la Coopération Intercommunale
133 quai Saint-Réal
73 600 Moûtiers
Tel : 04 79 24 00 10
www.tarentaise-vanoise.fr

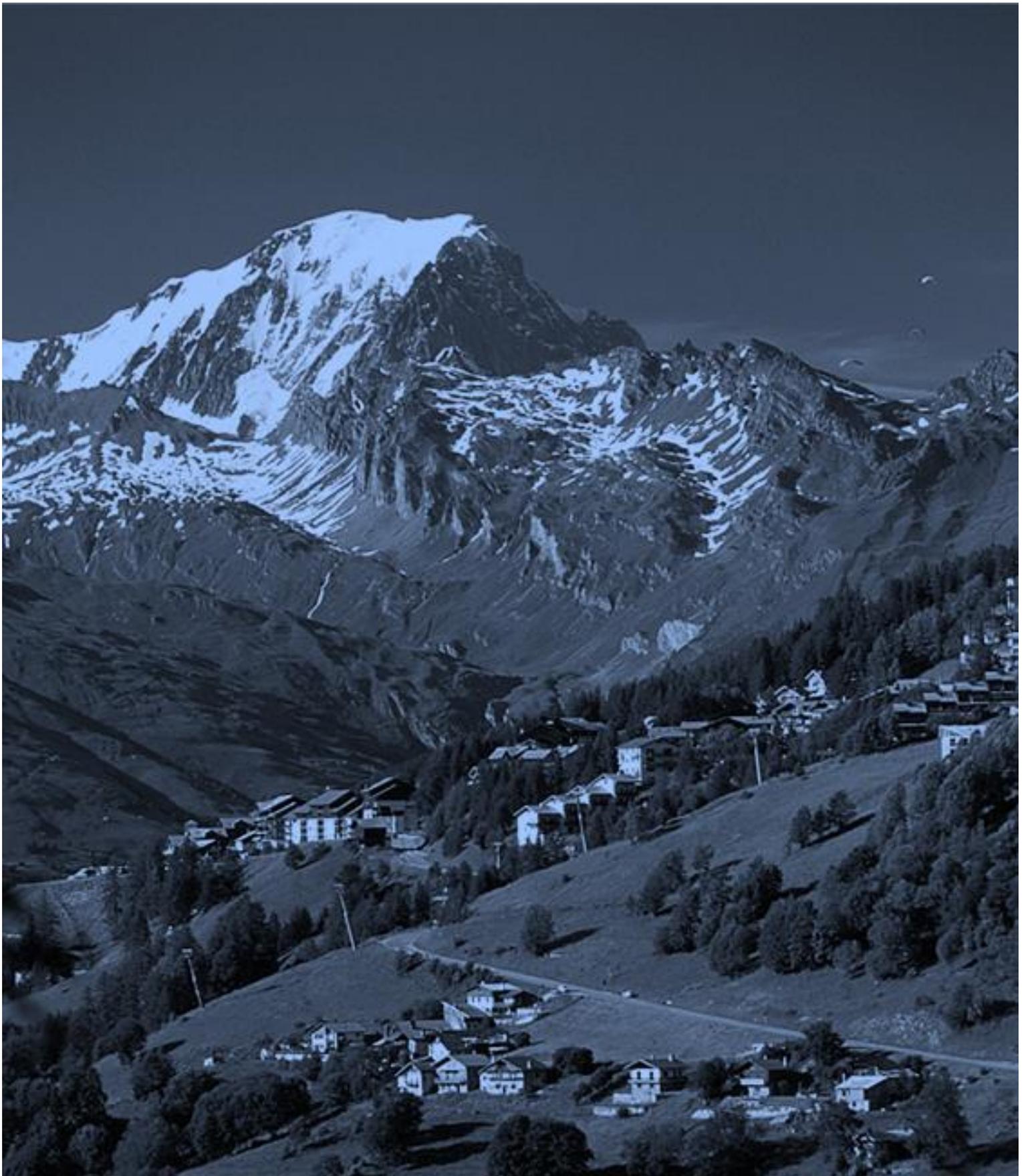
Rédaction : Sonia COUTAZ, chef de projet LEADER, environnement
sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr



1. Eléments de contexte	5
2. La réalisation du programme Leader Tarentaise Vanoise est-elle conforme et cohérente avec la candidature ?	9
2.1. Quelle conformité au regard des objectifs chiffrés ?	10
2.1.1. Une bonne consommation des crédits	10
2.1.2. Une consommation des financements FEADER inégales selon les thématiques et les fiches actions.....	11
2.1.3. L'autofinancement des maitres d'ouvrage public : premier cofinancier du FEADER.....	14
2.1.4. Une ligne de partage bien définie avec les autres fonds européens	16
2.1.5. Un temps d'animation finalement moins conséquent que prévu	17
2.2. Quelle cohérence au regard des objectifs stratégiques prévus ?	18
2.2.1. Un équilibre plus ou moins respecté entre les deux thématiques	18
2.2.2. Une création d'emploi quasi inexistante	21
2.2.3. Une coopération aboutie pleinement intégrée à la stratégie « vitalité sociale »	35
3. La méthode, l'approche LEADER est-elle porteuse d'une plus-value ?	39
3.1. La méthode de mise en œuvre propre à LEADER a-t-elle permis de retenir les dossiers les plus pertinents, les plus aboutis ?	40
3.1.1. Une organisation qui a contribué à renforcer la gouvernance locale.....	40
3.1.2. Une animation appréciée mais consommatrice en temps et en crédits	47
3.1.3. Une programmation et une mise en paiement qui a manqué de fluidité dans les premières années.....	53
3.2. Les critères de sélection propres à LEADER ont-ils permis de retenir les dossiers les plus pertinents, les plus aboutis ?	59
3.2.1. Un caractère « innovant » à nuancer	59
3.2.2. Un programme LEADER ouvert à tous mais qui a bénéficié majoritairement aux maitres d'ouvrage publics	61
3.2.3. Une communication du dispositif à renforcer	66
3.2.4. LEADER : un « effet levier » évident mais à nuancer.....	67
3.2.5. Des projets à dimension territoriale « Tarentaise » majoritaires	70
Conclusion	74
Enseignements, perspectives	76
Annexes	77

Table des figures et des tableaux

Figure n°1 : Situation du GAL Tarentaise parmi les GAL d'Auvergne Rhône-Alpes.....	6
Figure n°2 : Etat des dossiers LEADER au 1 ^{er} juillet 2021.....	8
Figure n°3 : Enveloppe financière par fiche action : répartition initiale (convention LEADER 2016)	12
Figure n°4 : Enveloppe financière par fiche action : consommation effective au 1 ^{er} juillet 21.....	12
Figure n°5 : Evolution de la maquette financière en cours de programmation	13
Figure n°6 : Origine des cofinancements publics en part de financement au 1 ^{er} juillet 2021	14
Figure n°7 : Comparaison des cofinancements prévisionnels (oct. 2014) et effectifs (juillet 21)	15
Figure n°8 : Nombre de projets concernés par une ligne de partage avec un autre fonds européen.....	16
Figure n°9 : Rappel des objectifs stratégiques inscrits dans la stratégie	18
Figure n°10 : Répartition des dossiers par axes stratégiques.....	18
Figure n°11 : Répartition des dossiers par axes stratégiques, en montant consommé.....	19
Figure n°12 : Nombre de projets inscrits dans le secteur agricole et dans le secteur forêt-bois.....	20
Figure n°13 : Nombre de opérations créatrices d'emploi au sein du programme LEADER Tarentaise	21
Figure n°14 : Nombre de projets de coopération et situation du partenaire	35
Figure n°15 : Nombre de comité de programmation/ an	40
Figure n°16 : Taux de participation annuel des membres aux comités de programmation.....	41
Figure n°17 : Evolution du temps d'animation LEADER (animation programme + instruction)	49
Figure n°18 : Temps d'animation LEADER : détail du déploiement de l'équipe technique	49
Figure n°19 : Coût d'animation LEADER 2016 – 2021 (montants soldés et programmés)	51
Figure n°20 : Traitement annuel des dossiers	54
Figure n°21 : Traitement annuel des dossiers - focus sur la programmation	54
Figure n°22 : Montant FEADER programmé et payé annuellement.....	55
Figure n°23 : Délais de traitement moyens des étapes de la vie d'un dossier (en mois)	58
Figure n°24 : Part des projets innovants	59
Figure n°25 : Part des opérations en section d'investissement et en fonctionnement.....	59
Figure n°26 : Montant de FEADER programmé par nature d'opération (hors animation LEADER).....	60
Figure n°27 : Montant de FEADER programmé par nature d'opération (animation LEADER incluse)	60
Figure n°28 : Nature de la maîtrise d'ouvrage des opérations présentées lors du premier RDV	61
Figure n°29 : Nombre de dossiers par maîtres d'ouvrage - programmés au 1 ^{er} juillet 2021	62
Figure n°30 : Répartition de l'enveloppe par type de porteur de projet	63
Figure n°31 : Répartition de l'enveloppe par grand type de maîtrise d'ouvrage	63
Figure n°32 : Part des projets GUSI GAL (APTV) dans les dossiers à maîtrise d'ouvrage publique	64
Figure n°33 : Répartition des projets association/ entreprise dans les dossiers à maîtrise d'ouvrage privée	64
Figure n°34 : Nombre de projets portés par un membre du COPROG.....	65
Figure n°35 : Effet levier LEADER : réalisation des opérations avec ou sans l'aide	68
Figure n°36 : Subvention LEADER moyenne par type de porteur de projets.....	68
Figure n°37 : Caractéristiques des subventions sollicitées au 1 ^{er} juillet 2021	69
Figure n°38 : Opérations programmées au 1 ^{er} juillet 2021 : répartition géographique, nombre de projets et montants (hors animation LEADER)	70
Tableau n°1 : Consommation de l'enveloppe LEADER.....	10
Tableau n°2 : Répartition de l'enveloppe LEADER par fiche action entre maquette initiale et programmation.....	11
Tableau n°3 : Répartition des cofinancements par organismes entre maquette initiale (candidature LEADER octobre 2014) et programmation effective (au 1 ^{er} juillet 2021)	14
Tableau n°4 : Temps d'animation prévu initialement dans la candidature LEADER	17
Tableau n°5 : Temps d'animation réalisé (synthèse)	17
Tableau n°6 : Bilan synthétique par fiche action	22
Tableau n°7 : Participation des membres aux comités de programmation	41
Tableau n°8 : Temps consacré à la candidature et au conventionnement LEADER	47
Tableau n°9 : Temps d'animation LEADER : déploiement de l'équipe technique	48
Tableau n°10 : Temps et coût moyen par dossier	50
Tableau n°11 : Nombre de dossiers traités et taux de consommation	53
Tableau n°12 : Délais de sélection/programmation/engagement juridique/paiement (classement chronologique par date de dépôt de dossier).....	56
Tableau n°13 : Rappel des montants et effet levier « démultiplicateur »	67
Tableau n°14 : Caractéristiques des subventions sollicitées au 1 ^{er} juillet 2021.....	69



1. Éléments de contexte

Un territoire alpin

La Tarentaise est un territoire alpin de 1 705 km² situé à l'Est de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la **Savoie**, limitrophe de l'Italie, organisé autour d'une vallée principale (bassin de l'Isère).

Composée de **30 communes**, **5 communautés de communes**, la Tarentaise est organisée autour de deux principaux bassins de vie : **Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice**.

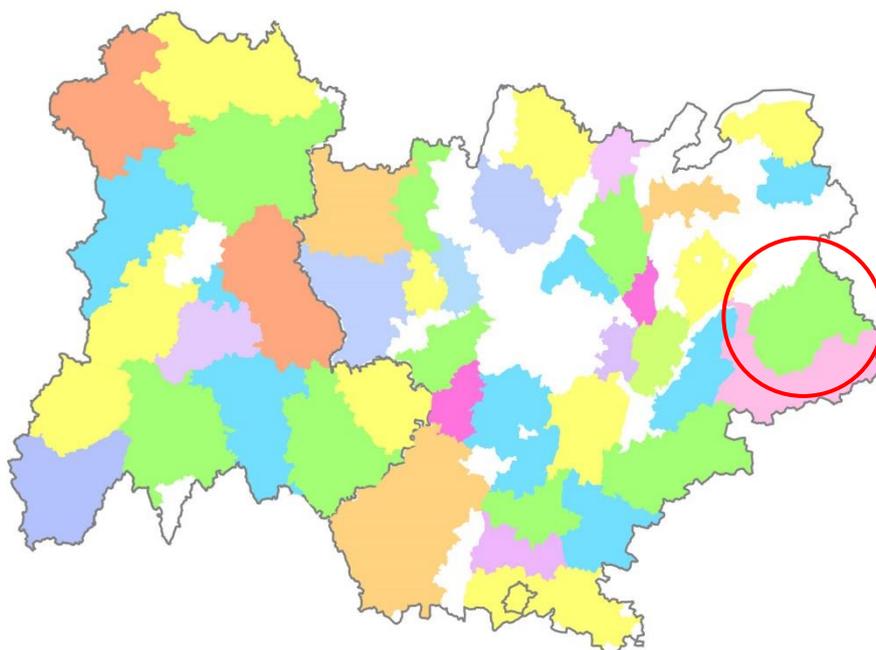
La population est de **50 427 habitants** en 2018 soit 30 habitants/km² hors période touristique.

Cette population est multipliée par 7 durant les pics de fréquentation hivernale (350 000 habitants), soit près de 100 000 « équivalent-habitants » sur l'année.

La commune la plus peuplée, Bourg-Saint-Maurice, compte 7 252 habitants au dernier recensement.

Le relief est marqué par les massifs de la Vanoise, du Beaufortain et de La Lauzière qui s'étagent de 400 à 3 855 m (Grande Casse, point culminant de la Savoie)

Figure n°1 : Situation du GAL Tarentaise parmi les GAL d'Auvergne Rhône-Alpes



Source : Région AURA - DAFA, SharePoint, 2021

Un GAL porté par l'APTV, syndicat mixte

Créée en 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) est un syndicat mixte qui regroupe les cinq communautés de communes de la Tarentaise et le Département de la Savoie.

Structure d'ingénierie et de projet, l'APTV n'a pas vocation à assurer la gestion d'équipements ou de services ni la réalisation de travaux. C'est la structure porteuse du Groupement d'Action Local.

La Tarentaise est l'un des rares GAL superposant exactement son périmètre à celui de l'APTV et de ses 5 intercommunalités complètes, avec ainsi une cohérence géographique, culturelle, et administrative : échelle identique au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), au Contrat Territoire Savoie (CTS), au Territoire à énergie positive (TEPOS), au Contrat Local de Santé (CLS), à la programmation FEDER-POIA « Espace Valléen », etc.

Une première candidature LEADER

Avec l'ingénierie de l'APTV et suite à un travail de concertation mené avec les élus et la société civile, la Tarentaise **a candidaté pour la première fois au programme LEADER le 31 octobre 2014.**

Cette candidature a été **acceptée le 19 février 2015** et la **convention de mise en œuvre signée le 13 décembre 2016.**

Depuis, **trois avenants** ont modifié cette convention : un premier avenant signé le **29 septembre 2017** portant sur l'annexe 8 - circuit de gestion LEADER, un second signé le **30 avril 2019** portant sur l'annexe 6 « fiches actions » et un troisième avenant signé le **19 juin 2020**, portant sur l'annexe 2 « éléments financiers ». Un quatrième avenant est actuellement en cours afin de modifier à la fois les éléments financiers ainsi que les fiches actions.

Une stratégie orientée autour du changement climatique et de la vitalité sociale

En 2014, la Région Rhône Alpes avait défini 5 enjeux.

Il était préconisé que chaque territoire cible 1 à 2 orientations :

1. Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources
2. Vitalité sociale des territoires ruraux
3. Territorialisation des économies rurales
4. Adaptation au changement climatique
5. Stratégie alimentaire du territoire

La Tarentaise a sélectionné 2 orientations pour approfondir les questions de « **vitalité sociale** » et de « **changement climatique** », des sujets sur lequel le territoire s'était déjà positionné mais jusqu'alors peu financés.

Ces orientations, complétées de la coopération et l'animation du programme LEADER se sont traduites en **6 fiches actions**.

Vitalité sociale et adaptation au changement climatique sont liées et s'alimentent l'une l'autre : en effet, le renforcement de la vitalité sociale d'un territoire participe à l'augmentation de sa résilience face aux changements, notamment climatiques, et ses conséquences directes et indirectes. Le territoire est plus fort pour s'adapter.

De l'autre côté, face aux impacts du changement climatique sur les activités et les ressources naturelles, face à la précarité énergétique grandissante, la mise en place de démarches et d'actions d'adaptation et d'économie d'énergie participe au maintien et au développement du territoire et de sa vitalité sociale.

Le territoire est préparé pour affronter les changements globaux et n'en sortira que plus cohérent et solidaire.

Une enveloppe financière adaptée

Le 13 décembre 2016, une première enveloppe de **1 434 800 €** de FEADER a attribué au GAL Tarentaise (convention initiale)

Le 19 juin 2020 (avenant n°3) une enveloppe complémentaire de 317 925 € a été attribuée au GAL, portant l'enveloppe totale à **1 752 725 €**

Encore non officialisé par un avenant, l'autorité de gestion a informé l'APTV le 11 juin 2021 de l'attribution d'une troisième enveloppe d'un montant de **387 396 €**, portant l'enveloppe totale à **2 140 121 €** (soit 42,43 €/habitant).

Une méthode d'évaluation simplifiée

Comme attendu par le Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation (CCSE) de la PAC pour la période 2014-2020, l'évaluation proposée a pour objectif d'évaluer la stratégie du GAL et son impact sur le développement du territoire. **Ce travail a été mené en interne à l'APTV** par la chef de projet LEADER - Environnement sur la base des données de suivis des dossiers instruits (SharePoint et tableur interne), des porteurs de projets accompagnés (dont les projets ont abouti ou non) ainsi que des retours des entretiens dirigés sur la base de questionnaires dédiés, menés avec les membres du comité de programmation et les porteurs de projets.

Il a été ensuite **débatu et validé en comité de programmation le 21 septembre 2021**.

Au regard du contexte « COVID » et du rattrapage nécessaire en 2021 pour auditionner et sélectionner des porteurs de projets en attente depuis 2020, il n'a pas été jugé pertinent de démultiplier les instances de réunions en créant un comité de pilotage dédié au suivi de l'évaluation.

Les discussions et la concertation ont toutefois eu une part non négligeable dans le cadre des entretiens réalisés puis de la présentation et la validation des résultats de l'évaluation finale en octobre 2021.

Le bilan proposé dans ce présent document exprime une réalité à la date du 1^{er} juillet 2021.

Les « chiffres clés »

A ce jour, le GAL Tarentaise totalise **60 dossiers déposés** (animation LEADER comprise).

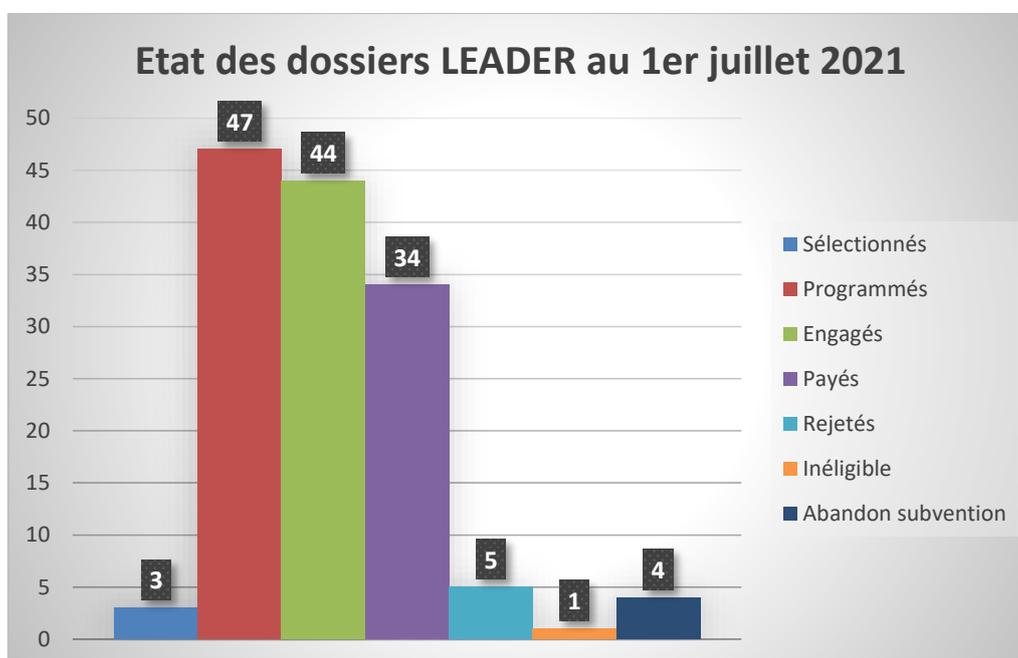
Mais seulement **50 dossiers déposés sont en cours ou ont été soldés** car **10 dossiers déposés ne sont plus traités** :

- **5** ont été **rejetés** en comité de programmation en phase de sélection
- **1** a été jugé **inéligible**
- **4** dossiers ont vu leur maître d'ouvrage finalement **abandonner leur demande de subvention LEADER** (projet non réalisé ou autres financements privilégiés)

Sur ces **50 dossiers**, au 1^{er} juillet 2021 :

- **3** ont été uniquement **sélectionnés**
- **47** ont été **programmés**
- **44** ont fait l'objet d'un **engagement juridique**
- **34** dossiers ont été **payés**

Figure n°2 : Etat des dossiers LEADER au 1^{er} juillet 2021



Sur ces **50 dossiers** :

- **41** correspondent aux opérations de **mise en œuvre de la stratégie LEADER (19.2)**
- **3** sont des opérations de **coopération (19.3)**
- **6** sont des dossiers liés à **l'animation du dispositif (19.4)**

En synthèse, au 1^{er} juillet 2021, le GAL Tarentaise a programmé, hors animation générale du dispositif, 41 dossiers pour un montant de 1 343 656, 34 €.

En incluant les 6 dossiers liés à l'animation du dispositif, le GAL Tarentaise a programmé 47 dossiers LEADER pour un montant de 1 707 125,18 €.



2. La réalisation du programme Leader Tarentaise Vanoise est-elle conforme et cohérente avec la candidature ?



2.1. Quelle conformité au regard des objectifs chiffrés ?

2.1.1. Une bonne consommation des crédits

Tableau n°1 : Consommation de l'enveloppe LEADER

Fiche action	Sous action	Nb de dossiers	FEADER programmé au 1 ^{er} juillet 2021 (€)		Maquette FEADER avec enveloppe complémentaire 2020 (€)	Taux de consommation
1. Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées	1.1 Connaissance, conciliation et économie d'usage de la ressource en eau	0	0	478 586,79	535 825	89 %
	1.2 Sécurisation et diversification des activités agricoles et forestières	4	207 146,53			
	1.3 Sauvegarde de la biodiversité et des milieux naturels	1	11 173,60			
	1.4 Evaluation et définition d'une stratégie des risques torrentiels	4	260 266,66			
2. Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables	2.1 Soutien, conseil, sensibilisation et formation énergie climat	5	187 296,78	416 685,23	411 750	101 %*
	2.2 Déploiement des énergies renouvelables, récupération de chaleur et sobriété énergétique	1	7 700			
	2.3 Développement de l'écomobilité	7	221 688, 45			
3. Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement	3.1 Des services de proximité plus accessibles	7	134 125,01	324 457,74	292 400	111 %*
	3.2 De nouveaux services sanitaires et sociaux	2	190 332,73			
4. Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants	4.1 Expérimentations de nouveaux modes d'accompagnement et de formation professionnels	3	30 139,70	98 031, 82	115 250	85 %
	4.2 Essor de service alliant proximité et lien social	4	67 892,12			
	4.3 Promotion et installation à l'accompagnement agricole	0	0			
5. Enrichir ses expériences et ses savoir-faire par la coopération	/	3	25 894,76		26 000	99 %
6. Animer, gérer, évaluer le programme LEADER	/	6	363 468,84		371 500	98 %
TOTAL		47	1 707 125,18		1 752 725	97,3 %

* La nouvelle enveloppe complémentaire « 2021 », non prise en compte dans le tableau, régularisera ces dépassements.

> Analyse

L'excellent taux de consommation de l'enveloppe initialement attribuée, augmentée en 2020 d'une enveloppe complémentaire, démontre que la stratégie retenue pour le programme LEADER Tarentaise Vanoise et les opérations qu'elle a rendu éligibles, correspondait à une réelle attente du territoire.

Le financement de certaines sous-actions a toutefois été peu, voire jamais sollicité.

C'est le cas de la thématique « ressource en eau », qui depuis 2016 n'a pas été jugé prioritaire, face à d'autres enjeux tels que les risques d'inondation. Toutefois un dossier devrait être déposé sur cette thématique courant 2022.

Quant à la promotion et l'installation de l'accompagnement agricole, ce sont finalement des aides FEADER en direct du PDR qui ont été sollicitées par les groupements agricoles travaillant sur le sujet.

Par soucis d'uniformisation entre dossiers soldés et dossiers non soldés, les taux de consommation sont calculés à partir des montants programmés. A noter que les montants réellement consommés sont dans la réalité toujours légèrement inférieurs.

Enfin, comme évoqué dans le chapitre 1 « contexte » p7, mi-juin 2021, une nouvelle enveloppe « de transition » d'un montant de 387 396 € a été accordée au GAL Tarentaise Vanoise, portant le montant total à 2 140 121 €. **Toutefois cette enveloppe n'ayant pas encore été officialisée par un avenant au 1^{er} juillet 2021, nous ne la prenons pas en compte dans cette évaluation.**

2.1.2. Une consommation des financements FEADER inégales selon les thématiques et les fiches actions

Tableau n°2 : Répartition de l'enveloppe LEADER par fiche action entre maquette initiale et programmation

Fiche action	Maquette FEADER initiale 2016 (€)	Répartition sur la maquette financière totale	Maquette FEADER avec 1 ^{ère} enveloppe complémentaire 2020 (€)	Répartition sur la maquette financière totale	Programmé au 1 ^{er} juillet 2021 (€)	Répartition sur la maquette financière totale
1. Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées	266 900	18,6 %	535 825	30,6 %	478 586,79	27,7 %
2. Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables	267 750	18,7 %	411 750	23,5 %	416 685,23	24,1 %
3. Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement	275 400	19,2 %	292 400	16,6 %	324 457,74	19
4. Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants	259 250	18,1 %	115 250	6,6 %	98 031,82	5,8 %
5. Enrichir ses expériences et ses savoir-faire par la coopération	68 000	4,7 %	26 000	1,5 %	25 894,76	1,5 %
6. Animer, gérer, évaluer le programme LEADER	297 500	20,7 %	371 500	21,2 %	363 468,84	21 %
TOTAL	1 434 800	100 %	1 752 725	100 %	1 707 125,18	100 %

Figure n°3 : Enveloppe financière par fiche action : répartition initiale (convention LEADER 2016)

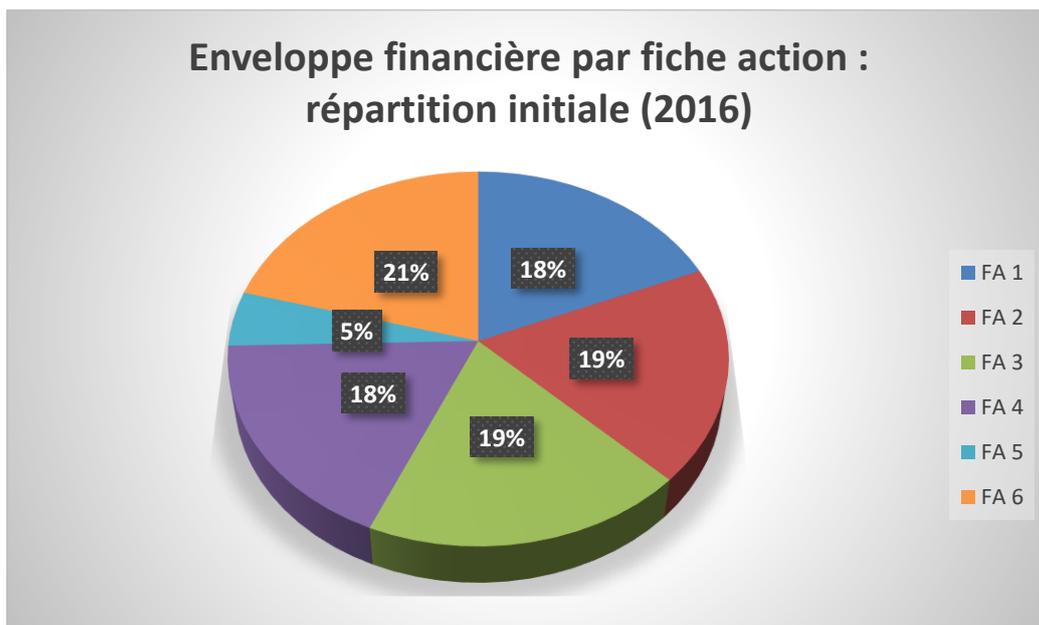


Figure n°4 : Enveloppe financière par fiche action : consommation effective au 1^{er} juillet 21

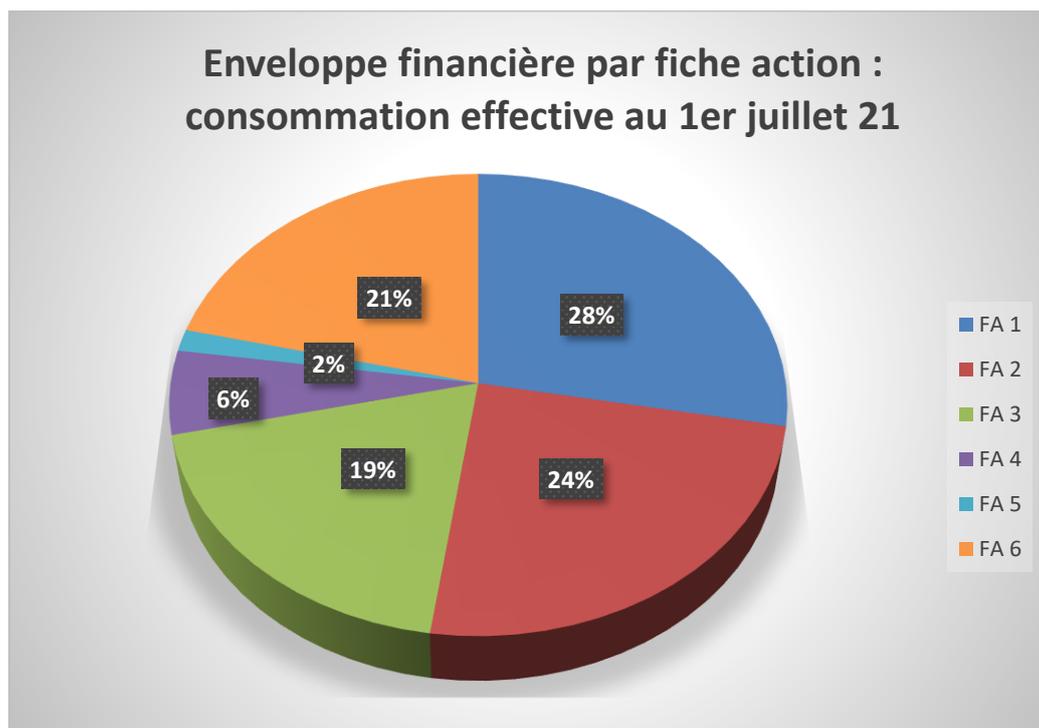
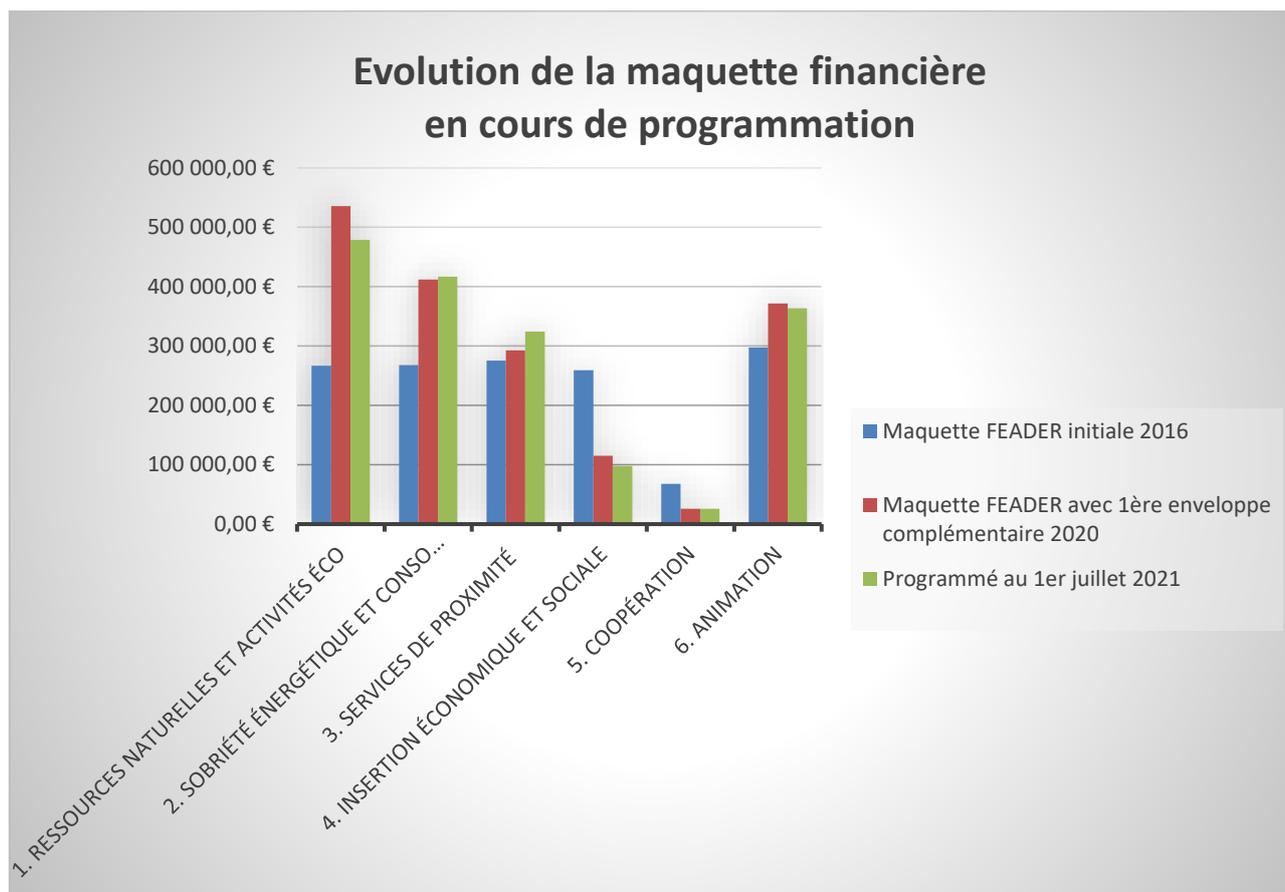


Figure n°5 : Evolution de la maquette financière en cours de programmation



> Analyse

Il était initialement prévu une répartition financière équitable entre les 4 fiches action de la stratégie locale de développement, entre 18 et 19% du montant chacune.

Au regard des sollicitations des différents porteurs de projets et de la consommation réelle, cette répartition a été revue lors du 1^{er} avenant.

Finalement la thématique « changement climatique » représentée par les fiches action 1 et 2 aura consommé près de 52 % du FEADER alors qu'environ 37 % de cette enveloppe avait été initialement fléchée sur cette stratégie. Concernant la thématique « vitalité sociale », finalement seulement 25 % auront été programmés au lieu des 37 % initialement fléchés.

Quant aux actions de coopération, 1/3 de la somme initiale a été programmée.

Les raisons sont multiples et peuvent s'exprimer en partie par :

- 1) Des projets relevant de la thématique « sociale » dont un certain nombre ont été portés par des porteurs de projets associatifs, qui, de part de leur difficulté à avancer la trésorerie et d'assurer la part d'autofinancement, déposent des dossiers avec un budget plus resserré que ceux des collectivités
- 2) Le départ de la chargée de mission santé-services en début de programmation LEADER, l'animation ayant été reprise mais de manière externalisée, avec en conséquence une perte de proximité et de liens avec les porteurs de projets.
- 3) Une chef de projet LEADER également missionnée pour travailler sur les thématiques de transition énergétique, de biodiversité et en appui au service « Eau », faisant naturellement davantage le lien avec les porteurs de projets pour déployer des actions sur ces thématiques,
- 4) Concernant la coopération, un partenaire ayant déposé un dossier n'ayant finalement pas réalisé son opération, réduisant de fait le montant de l'opération

En conclusion la maquette initiale de 2016 a été globalement non respectée, sauf pour deux fiches actions : la 3 et la 6. Les fiches action 4 et 5 ont été nettement sous-programmées et la fiche action n°1 nettement sur-programmée. L'avenant signé en 2020 a pris en compte ce déséquilibre.

Pour nuancer ce constat de « non-conformité », il peut être avancé qu'il est difficile de prévoir en amont et pour une période de 6 ans les attentes et les besoins des acteurs du territoire sur différentes problématiques.

2.1.3. L'autofinancement des maitres d'ouvrage public : premier cofinancier du FEADER

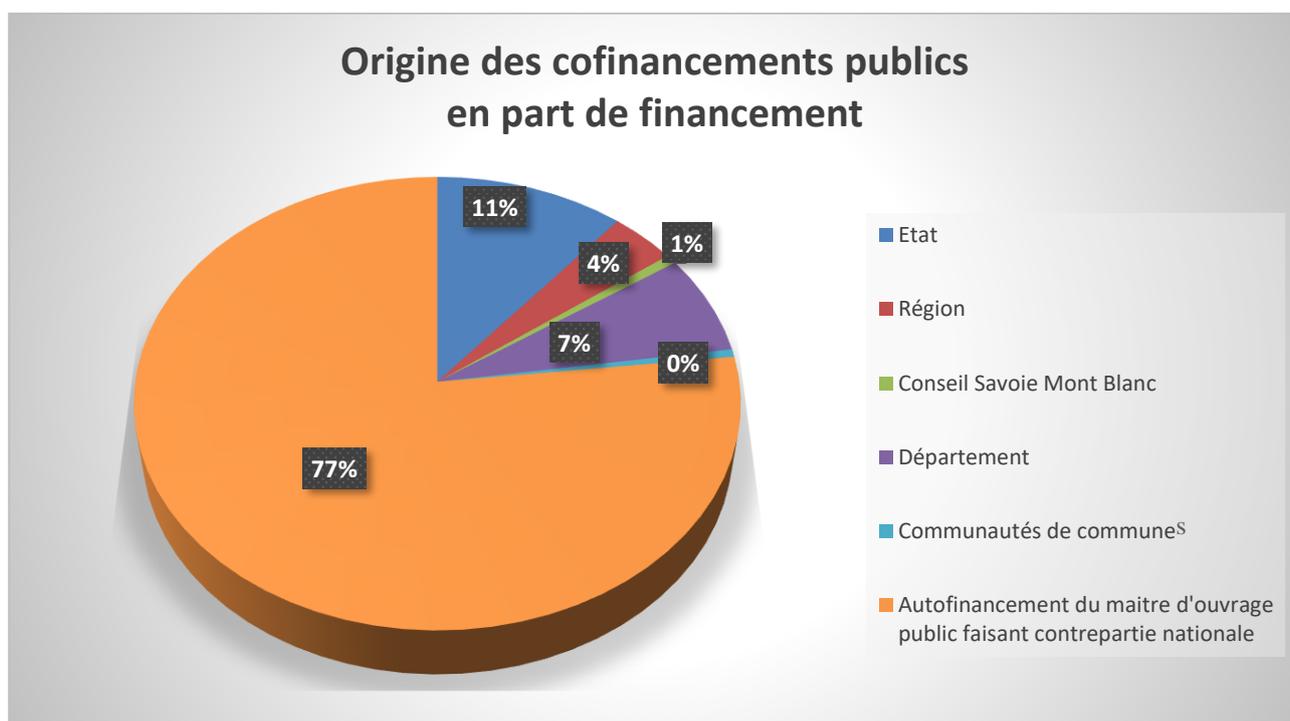
Tableau n°3 : Répartition des cofinancements par organismes entre maquette initiale (candidature LEADER octobre 2014) et programmation effective (au 1^{er} juillet 2021)

Origine des cofinancements publics faisant office de contrepartie nationale	Montant contrepartie initialement fléché candidature 2014 (€)*	Montant contrepartie des dossiers effectivement programmé au 1 ^{er} juillet 21 (€)	Nombre de dossiers concernés
Etat	94 000	64 897	3
Région	140 000	22 529	1
Conseil Savoie Mont Blanc	0	3 865	1
Département de la Savoie	215 000	41 549	10
Communautés de commune	0	3 211	1
Autres fonds publics : ADEME, ARS, Agence de l'Eau	362 000	0	0
Autofinancement du maitre d'ouvrage public	527 100	450 422	38
Total contribution publique nationale	1 338 100	586 473	54**

* Dans la candidature LEADER Tarentaise Vanoise il avait été initialement sollicité 1 995 000 € d'aide FEADER.

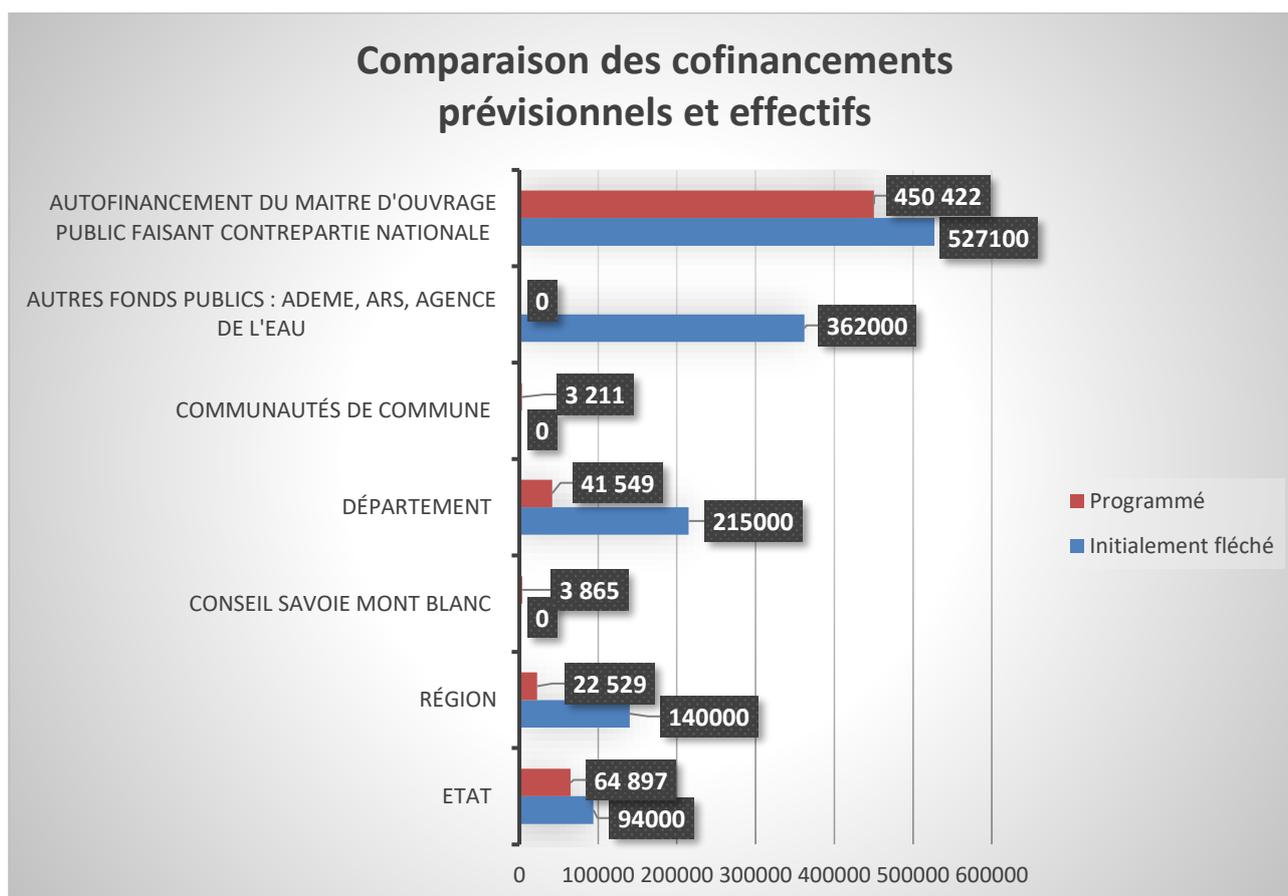
** Certains dossiers bénéficient de plusieurs cofinancements publics faisant office de contrepartie nationale

Figure n°6 : Origine des cofinancements publics en part de financement au 1^{er} juillet 2021



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

Figure n°7 : Comparaison des cofinancements prévisionnels (oct. 2014) et effectifs (juillet 21)



> Analyse

Initialement il avait été prévu que différents cofinancements publics représentent une part plus importante du financement des « opérations LEADER ».

Au final, c'est très majoritairement l'autofinancement des maitres d'ouvrage publics qui a assuré cette contrepartie nationale.

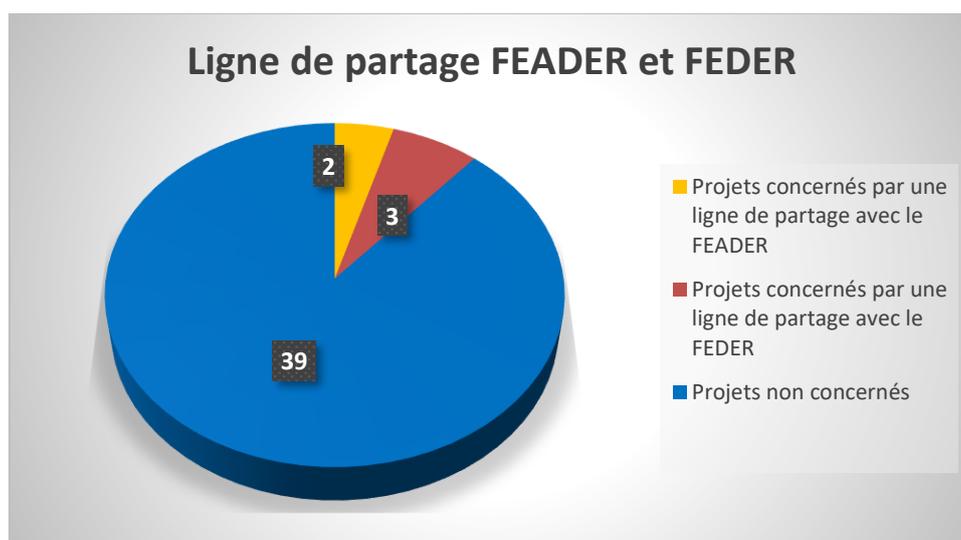
Plusieurs explications à cela :

- Le nombre de dossiers portés par des maitres d'ouvrage publics a été largement majoritaire dans la programmation LEADER du GAL Tarentaise Vanoise
- Depuis 2014 certaines aides dédiées au développement local, notamment portées par la Région, ont disparu. C'est le cas du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et du Projet de Développement Agricole et de Développement Rural (PSADER). Les « Contrats Ambitions Région », dont les modalités d'attribution ne sont pas les mêmes, n'ont pas pu prendre le relais de ces aides.
- Enfin la complexité de l'instruction des dossiers LEADER et la longueur des démarches ont amené l'équipe technique LEADER et les porteurs de projet public à simplifier les demandes d'aide en ne sollicitant qu'un unique financeur, l'Europe au travers du LEADER, avec une répartition 80 % FEADER/20 % d'autofinancement, le principe de l'assiette unique pour tous les financeurs étant parfois difficile à gérer.

Ceci également afin d'obtenir une plus grande réactivité lors de la demande d'aide pour programmer et éditer les engagements juridiques (pas de délibération des cofinanceurs à attendre) et lors des demandes de paiement (pas de versement et de production d'état récapitulatif à attendre)

2.1.4. Une ligne de partage bien définie avec les autres fonds européens

Figure n°8 : Nombre de projets concernés par une ligne de partage avec un autre fonds européen



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

> Analyse

Certains projets pouvant potentiellement émarger à d'autres fonds européens (FEADER en direct du PDR ou FEDER), la candidature du programme LEADER Tarentaise avait précisé les lignes de partage.

Ainsi, deux des projets agricoles financés dans le cadre du programme LEADER auraient également pu bénéficier de FEADER en direct du PDR, au travers de la ligne 4.21 « Transformation, stockage, commercialisation dans le prolongement de la production ».

Quant aux projets concernés par une ligne de partage avec le FEDER, 3 cas ont été observés dont :

- Un projet présentant un double objectif de valorisation du patrimoine naturel de Tarentaise et de développement touristique, a bénéficié à la fois des fonds FEADER / LEADER et des fonds FEDER mobilisables dans le cadre du programme « Espace Valléen » porté par l'APTV. Il a été donc préconisé au maître d'ouvrage de présenter des dépenses bien distinctes entre dossiers FEDER et FEADER.
- Un autre projet aurait pu potentiellement être éligible de l'appel à projet FEDER « Tiers lieux pour l'innovation » ; mais les montants ne correspondaient pas aux montants éligibles. Au final seul le programme LEADER a pu financer ce projet.

2.1.5. Un temps d'animation finalement moins conséquent que prévu

La candidature LEADER avait initialement prévu une animation du programme LEADER Tarentaise par 3 salariées APTV, sur un équivalent de 2 ETP, soit 3 192 heures par an, selon la répartition suivante :

Tableau n°4 : Temps d'animation prévu initialement dans la candidature LEADER

Mission	Temps /an	Qui
Animation générale du programme	798 h	Chef de projet LEADER « Environnement »
Animation climat « LEADER »	399 h	
Animation services « LEADER »	399 h	Chargée de mission « Santé, Service »
Suivi administratif, juridique, financier et réglementaire	1596 h	Gestionnaire
TOTAL	3 192 h <i>(2 ETP)</i>	

Tableau n°5 : Temps d'animation réalisé (synthèse)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total au 31/12/20
TOTAL	2 512 h <i>(1,5 ETP)</i>	2 153 h <i>(1,3 ETP)</i>	2 166 h <i>(1,3 ETP)</i>	1 883 h <i>(1,1 ETP)</i>	1 418 h <i>(0,8 ETP)</i>	En cours	10 132 h

> Analyse

Au regard des prévisions initiales avec 2 ETP fléchés dans la candidature, cette prévision était finalement surestimée.

Malgré une équipe néophyte sur l'animation d'un programme LEADER, 1 à 1,5 ETP/an a largement suffi pour assurer à la fois la coordination du programme, son suivi et l'instruction d'une cinquantaine de dossiers.

Toutefois si le nombre de dossiers avait été plus bien plus conséquents, comme pour de nombreux autres GAL qui traitent généralement le double de dossiers, 2 ETP auraient été nécessaires.

Cf. p47 pour analyse complémentaire sur l'animation du programme.

2.2. Quelle cohérence au regard des objectifs stratégiques prévus ?

2.2.1. Un équilibre plus ou moins respecté entre les deux thématiques

Figure n°9 : Rappel des objectifs stratégiques inscrits dans la stratégie

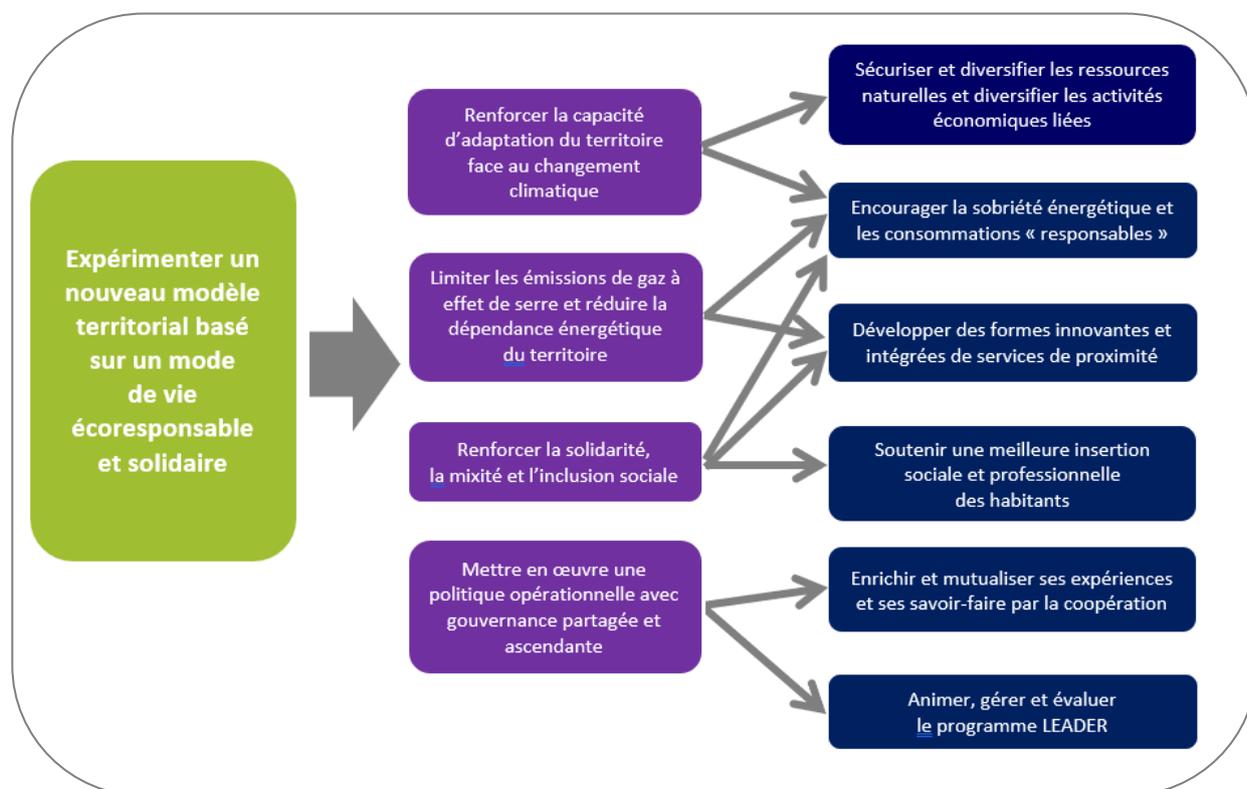
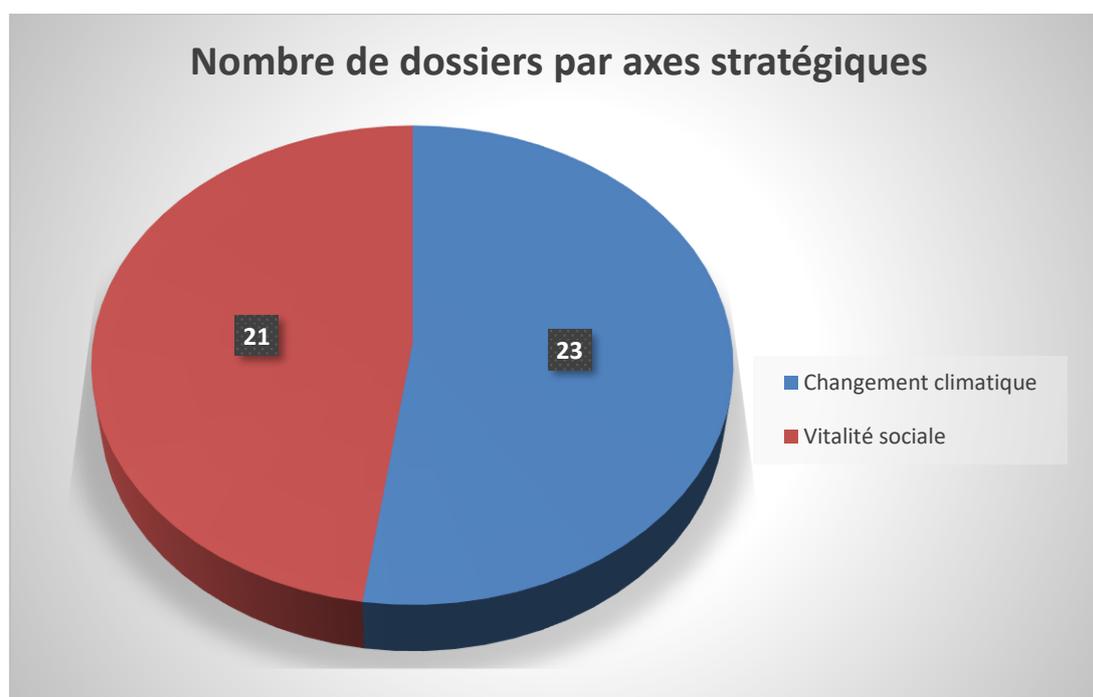
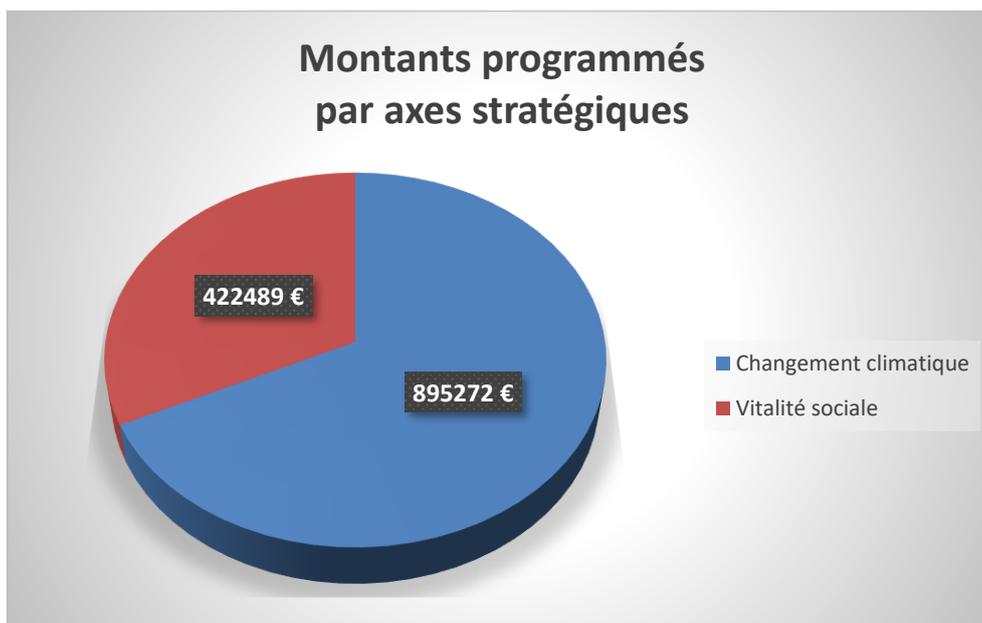


Figure n°10 : Répartition des dossiers par axes stratégiques



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

Figure n°11 : Répartition des dossiers par axes stratégiques, en montant consommé



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER, prise en compte des montants soldés et des montants programmés pour les dossiers non soldés

> Analyse

Comme observé sur le graphique n°10, en nombre de dossiers, les porteurs de projets ont sollicité quasiment autant LEADER sur son volet « vitalité sociale » (21), que son volet « changement climatique » (23).

Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Lors de la rédaction de sa candidature LEADER, l'APTV avait axé le choix de cette double stratégie en raison de l'implication du territoire sur ces thématiques et des projets à venir. En effet, le territoire a été labellisé en 2014 « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et portait en parallèle une réflexion sur un Contrat Local de Santé.
- Les thématiques de changement climatique (et notamment le volet « adaptation ») et de vitalité sociale (service, emploi, ...) ont été reconnues comme globalement déficitaire dans la mobilisation de financements publics, avec le désengagement successif d'autres financeurs potentiels.

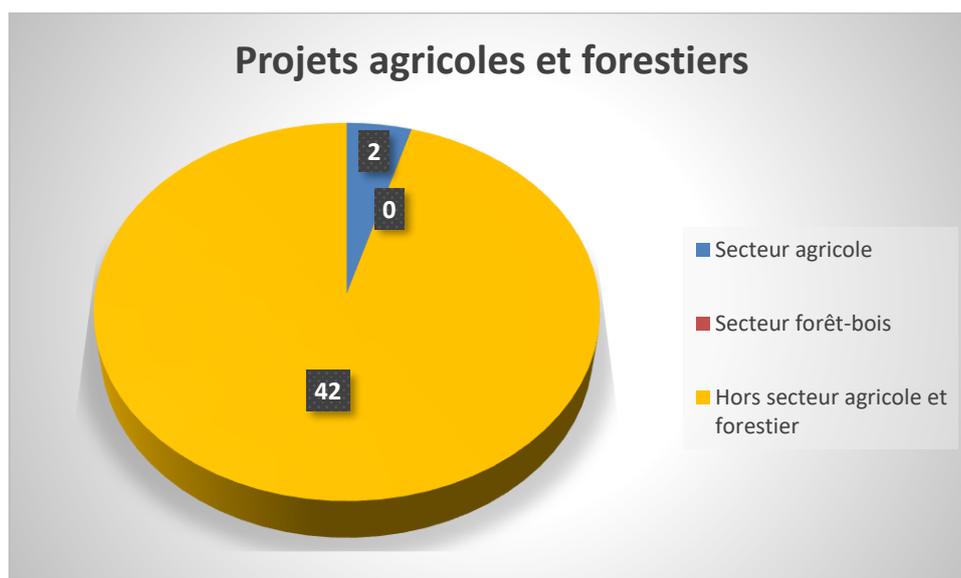


La mise en place du fonds LEADER a donc ouvert des possibilités pour de nombreux porteurs de projets qui y ont trouvé une nouvelle opportunité pour financer des projets relevant de ces domaines.

Cependant les montants programmés diffèrent : la thématique « changement climatique » représentant un montant plus de deux fois supérieur.

Ceci s'explique par un montant moyen par dossier plus élevé et une maîtrise d'ouvrage d'avantage publique (21 sur 23 dossiers, soit 91 %) alors que la thématique « vitalité sociale » a en proportion davantage de dossiers portés par des associations (7 sur 21 dossiers, soit 33 %), avec donc plus de contraintes financières et des montants d'opérations généralement moins élevés.

Figure n°12 : Nombre de projets inscrits dans le secteur agricole et dans le secteur forêt-bois



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

> Analyse

Le fonds FEADER est un fonds agricole et la candidature LEADER devait initialement rendre éligible des dossiers sur cette thématique.

Toutefois en fin de programmation seul 2 dossiers ont concerné le secteur agricole (distributeur automatique de Beaufort et modernisation de l'abattoir de Bourg saint Maurice).

Ce nombre de projets très limité peut s'expliquer en partie par différentes raisons :

- En parallèle du programme LEADER, l'APTV porte un « Plan Pastoral de Territoire » qui permet de solliciter des aides de la Région et du FEADER, en direct du PDR sur la ligne 7.61.
Au vu du profil très particulier de l'agriculture de Tarentaise, basée quasi exclusivement sur l'élevage bovin laitier dans des espaces pastoraux, en lien avec la production de Beaufort, cette ligne de financement répond donc en partie aux projets d'agriculteurs du territoire.
- L'APTV porte des procédures agricoles depuis sa création (PSADER et Projet Agro-Environnemental et Climatique - PAEC) qui ont permis déjà de répondre à de nombreux besoins.
- Le programme LEADER soutient le développement des circuits courts ; or finalement la plupart des exploitants pratiquent déjà la vente de proximité, notamment dans les nombreux magasins des coopératives laitières. Ces magasins vendent du Beaufort, mais pas seulement : ils proposent également une large gamme de fromage de chèvre, de brebis, confiture, crozets produits en Tarentaise, etc.
- Enfin, l'APTV n'a pas d'ingénierie en interne sur l'animation agricole. Celle-ci est assurée par les groupements agricoles locaux (GIDA et GEDA) et une conseillère territoriale de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc. Des liens forts ont été construits avec ces acteurs pour l'animation des dispositifs PAEC, PPT et anciennement PSADER. Cela n'a pas été le cas pour le programme LEADER.



Enfin, il n'y a pas de projets dans le secteur forêt-bois car l'APTV a fait le choix de ne pas rendre éligible ces dépenses à l'exception d'une aide aux porteurs de projets publics qui souhaiteraient construire avec une fourniture bois labellisée « Bois des Alpes ».

2.2.2. Une création d'emploi quasi inexistante

Figure n°13 : Part des opérations créatrices d'emploi au sein du programme LEADER Tarentaise



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

> Analyse

L'un des objectifs du FEADER, notamment au travers du programme LEADER, est de contribuer à la création d'emplois sur les territoires et à l'égalité homme-femme en milieu rural.

Sur les 44 dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021, seuls deux d'entre eux ont permis de déclencher un emploi direct (0,4 ETP pour l'un et 0,5 ETP pour l'autre). Ces deux emplois ont été occupés par des femmes.

Cette analyse cache en réalité le fait que LEADER a permis le maintien de certains postes même si ceux-ci n'ont pas été expressément créés pour l'opération soutenue par LEADER. Mais cette situation est complexe à analyser car beaucoup de facteurs rentrent en ligne de compte.

Tableau n°6 : Bilan synthétique par fiche action

Fiche action n°1 - Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées		
Objectifs opérationnels	➤ Limiter les tensions sur l'eau par une meilleure connaissance, la sensibilisation et le déploiement de la conciliation entre acteurs pour encourager une économie de la ressource	Non atteint
	➤ Préserver et soutenir les activités agricoles par la sécurisation de la ressource fourragère, le développement des circuits de proximité et des produits du terroir par une commercialisation innovante et la diversification afin de diminuer la fragilité d'une activité essentiellement tournée vers l'élevage laitier	Partiellement atteint
	➤ Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction, en privilégiant des circuits de proximité qui permettent une exploitation durable de la forêt alpine	Non atteint
	➤ Préserver la biodiversité et les milieux fragiles (pelouses sèches, alpages, zones humides, ...)	Partiellement atteint
	➤ Prévenir des risques torrentiels	Atteint
Opérations potentielles	Sous-action 1.1 : Connaissance, conciliation et économie d'usage de la ressource en eau	
	• Animation et investissements matériels en vue de créer un observatoire de la ressource en eau (ex : base de données dynamique, suivi quantitatif et qualitatif, mise en place de dispositifs de mesures de débit et de température, etc.)	0 opération
	• Animation et accompagnement technique en vue d'encourager l'économie de la ressource : mise en œuvre de « schémas de conciliation » auprès des usagers de l'eau par bassin versant, organisation de sessions de formation auprès des collectivités, des entreprises, du grand public, animations pédagogiques auprès des scolaires (ex : facturation incitative, équipements hydroéconomiques, etc.), conseil et expertises (ex : recherche de fuite sur les réseaux d'eau, etc.)	0 opération
	• Actions de communication pour diffuser les bonnes pratiques et récompenser des projets (ex : création d'un « trophée de l'eau en Tarentaise », ...)	0 opération
	• Investissements matériels visant à l'économie de la ressource (ex : goutte à goutte, équipements hydroéconomiques, toilettes sèches...)	0 opération
	Sous-action 1.2 : Sécurisation et diversification des activités agricoles et forestières	
	• Animation et accompagnement technique en vue de réaliser des diagnostics d'opportunité sur les prairies de Tarentaise, sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de systèmes d'irrigation sur celles concernées par la fauche (en lien avec les « schémas de conciliation »)	0 opération
• Conseil et étude d'opportunité irrigation	0 opération	

<ul style="list-style-type: none"> Expertises techniques et investissement matériels permettant de diversifier les modes de commercialisation des producteurs de Tarentaise (ex : « distributeurs automatiques » de fromages locaux dans les gares, approvisionnement des cantines scolaires, des restaurants de produits locaux) 	1 opération : - <i>Distributeur automatique de Beaufort</i>
<ul style="list-style-type: none"> Expertises techniques, investissement matériels, actions de communication permettant de fabriquer et de promouvoir des produits alimentaires produits et/ou transformés dans les Savoie et savoir-faire associés (ex : atelier de transformation laitière, aménagement de galeries de visite, scénographie, ...) 	1 opération : - <i>Investissement abattoir de Bourg-Saint-Maurice</i>
<ul style="list-style-type: none"> Animation, expertises techniques, investissement matériel et actions de communication permettant de valoriser et de sauvegarder un patrimoine naturel et culturel (ex : vergers, vignes, races animales locales, ...) 	2 opérations : - <i>Renaissance des vergers</i> - <i>Maison de l'abeille noire et de la nature</i>
<ul style="list-style-type: none"> Expertises techniques et investissement matériel permettant de diversifier les productions agricoles de Tarentaise (ex : création de fermes pédagogiques, développement de l'accueil à la ferme, réflexion autour de la création d'une IGP « Vignes de Tarentaise », création de produits transformés, etc.) 	0 opération
<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la construction et à la rénovation de bâtiments auprès de maitres d'ouvrage publics s'engageant à inclure a minima 50 % de bois local, certifié « Bois des Alpes » ou équivalent, dans leur fourniture bois. 	0 opération
Sous-action 1.3 : Sauvegarde de la biodiversité et des milieux naturels	
<ul style="list-style-type: none"> Actions de communication complémentaires à l'animation du PAEC et des sites Natura 2000 : mesures de formation agricole, de sensibilisation auprès du « grand public » (ex : concours agricole des prairies fleuries, analyses fourragères, sorties botaniques, journées d'étude, animations pédagogiques à l'école et en centre de loisir, etc.) 	1 opération : - <i>Animations pédagogiques biodiversité prairiale et forestière</i>
<ul style="list-style-type: none"> Expertise, prospective sur la vulnérabilité de la production agricole en conséquence du réchauffement et des sécheresses (ex : étude de la phénologie, etc.) 	0 opération
<ul style="list-style-type: none"> Travaux de restauration ciblée sur des milieux à forte biodiversité (ex : fauche, mise en défend, partenariat communes-agriculteurs - baux à clauses environnementales entre les communes et les agriculteurs, etc.) 	0 opération

**Sous-action 1.4 :
Evaluation et définition d'une stratégie de gestion des risques torrentiels**

- Animation, concertation, études et actions de communication visant à actualiser et compléter le diagnostic de vulnérabilité du territoire face aux risques, identifier les mesures contribuant à prévenir et gérer les risques à l'échelle d'un torrent, de zones de débordements exposant des biens ou des personnes telles que définies dans l'atlas des zones inondables du bassin versant Isère en Tarentaise ou d'un bassin versant, fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une stratégie globale et établir un schéma d'organisation à l'échelle du bassin versant.

5 opérations :

- *Animation stratégie risque inondation Tarentaise, année 2019, 2020 et 2021*

- *Etude doron Belleville traversée du Bettaix*

- *Diagnostic hydrologique et hydraulique Monchavin*

> Analyse

Avec 10 opérations et 478 586 € programmés la fiche action 1 est celle qui a mobilisé la plus forte enveloppe financière sur l'ensemble du programme (28 %).

Toutefois cette fiche action a été mobilisée de manière non homogène, certaines thématiques initialement repérées comme stratégiques à l'échelle du territoire n'ayant été à ce jour jamais sollicitées, comme la ressource en eau.

Enfin les opérations de diversification agricole et forestière ainsi que la valorisation de la biodiversité n'ont pas été déployées à la hauteur de l'attendu.

C'est finalement les opérations liées aux risques torrentiels qui ont été les plus déployées, en nombre de dossiers et en montant sollicités.

Fiche action n°2 - Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables

Objectifs opérationnels	➤ Accompagner, conseiller, former l'ensemble des acteurs aux enjeux énergie/climat, pour « passer à l'action » et pour soutenir les plus précaires	Atteint
	➤ Déceler les « foyers » potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables	Partiellement atteint
	➤ Développer des alternatives « écomobiles »	Atteint
Sous-action 2.1 : Soutien, conseil, sensibilisation et formation « énergie climat »		
Opérations potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, accompagnement technique et actions de communication menée par un « conseiller en énergie partagé » ou un « économiste de flux », pour permettre de générer des économies d'énergie sur le fonctionnement des bâtiments publics et l'éclairage public. 	1 opération - <i>Economiste de flux Tarentaise</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, accompagnement technique, actions de communication et investissement matériel pour le déploiement d'une « plateforme de lutte contre la précarité énergétique » à l'échelle Tarentaise, en lien avec les travailleurs sociaux pour aider et soutenir les foyers précaires à faire face à la hausse du prix des énergies (ex : installation de petits équipements économes, conseils sur les économies d'énergie, lien vers des dispositifs d'aides, ...) 	1 opération - <i>Plateforme de lutte contre la précarité énergétique</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Animation et accompagnement technique pour déployer des actions de sensibilisation « multi-cibles » (ex : habitants, entreprises et leurs employés, touristes, copropriétés, élus et agents des collectivités, enfants au travers d'animations pédagogiques dans les écoles et dans les centres de loisirs...) sur les thématiques du changement climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air (ex : sobriété énergétique, consommations responsables, énergies renouvelables, ...) 	3 opérations - <i>Actions de sensibilisation énergie climat Tarentaise</i> - <i>Sensibilisation et accompagnement des TPE/ PME à la sobriété énergétique</i> - <i>Plateforme de rénovation du logement privé</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Animation et accompagnement technique des entreprises du bâtiment pour une montée en compétence sur la question de la rénovation énergétique performante et l'installation des énergies renouvelables (ex : soirée de sensibilisation sur le modèle des « 5 à 7 de l'éco-construction », journées de formation, « chantiers-écoles », ...) 	0 opération
	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, actions de communication et investissement matériel pour développer de nouveaux modes de consommation basés sur l'échange, le partage, la réutilisation, ainsi que sur la promotion des produits alimentaires issus des Savoie (ex : « marchés gratuits », « jardins partagés », « recycling party », « disco soupe », Amap, ...) 	0 opération
Sous action 2.2 : Déploiement des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et la sobriété énergétique		

	<ul style="list-style-type: none"> Expertises et accompagnement technique pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire (ex : analyse de la production de biogaz à travers la mise en place d'unités de méthanisation, du potentiel « solaire » - photovoltaïque et thermique - des toitures de Tarentaise, des sites propices à la géothermie, du déploiement du bois énergie, ...) 	1 opération - <i>Etude Montgalgan</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Expertises collectives ou individuelles et accompagnement technique pour la limitation des consommations d'énergie dans le secteur public et privé (ex : PME, exploitations agricoles) 	0 opération
	<ul style="list-style-type: none"> Expertises et accompagnement technique pour la réalisation d'audit des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre 	0 opération
	<ul style="list-style-type: none"> Expertises collectives ou individuelles pour la valorisation de la chaleur fatale d'équipements publics ou privés 	0 opération
Sous action 2.3 : Développement de l'écomobilité		
	<ul style="list-style-type: none"> Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels et immatériels pour la mise en place de modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle (ex : mutualisation de transport, autopartage, auto-stop sécurisé, développement d'un tram-train en fond de vallée, développement de l'utilisation de véhicules électriques et installation de bornes de recharge sur le territoire, expérimentation de lignes de transport en commun, de services de transport à la demande,...) 	7 opérations - <i>Animation autostop sécurisé APTV,</i> - <i>Implantation panneaux Rezo-Pouce CCVA, CCCT, COVA</i> - <i>Expérimentation ligne de transport en commun</i> - <i>Expérimentation années 1 et 2 navettes travailleurs saisonniers Moutiers-Les Belleville</i>
Sous-action 2.4 : Déploiement d'actions en partenariat avec un centre d'observation météorologique		
	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement d'antenne, formation et animation d'un réseau d'observateurs nivo-météorologiques 	0 opération

> Analyse

Avec 13 opérations et 416 685 € programmés la fiche action 2 est la deuxième enveloppe la plus mobilisatrice de financements (24 %).

En dehors du « déploiement d'un centre d'observation météorologique » qui fait l'objet d'un avenant en cours, toutes les sous-thématiques ont fait l'objet d'un dépôt de dossiers et plus particulièrement les opérations traitant de mobilité ainsi que de conseil, formation et sensibilisation « énergie climat ».

Fiche action n°3 - Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement

Objectifs opérationnels	➤ Gagner en attractivité auprès des ménages actifs afin de favoriser de nouvelles installations de ménages, de limiter les migrations externes, grâce à un niveau de services de proximité répondant aux besoins	Non atteint
	➤ Accompagner et impulser les nouveaux services permettant des regroupements, des mutualisations de compétences, de l'itinérance	Atteint
	➤ Créer des lieux d'accueil, d'information et d'orientation multifonctionnels et/ou itinérants assurant au sein des bourgs-centres une couverture en services administratifs et autres permanences décentralisées de structures à vocations sanitaires et sociales	Partiellement atteint
	➤ Accroître la multifonctionnalité des services existants à de nouveaux services par la création d'accès numériques, répondant à l'enjeu majeur de la mobilité et de l'accès à l'information	Partiellement atteint
	➤ Améliorer l'offre de santé , en soutenant les projets permettant une meilleure accessibilité aux soins généraux, spécialisés et à la prévention	Atteint
	➤ Rendre le plus accessible possible les services de proximité en investissant les questions de mobilité adaptée	Partiellement atteint
	➤ Anticiper les conséquences du vieillissement à venir en termes de programmation socio-sanitaires et d'habitat	Non atteint
Opérations potentielles	Sous-action 3.1 : Des services de proximité plus accessibles	
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes, animation, actions de communication, conseils et expertises, investissements matériels visant la création de Maisons de Services au Public (MSAP) et de Maison France Service (MFS) 	4 opérations - MSAP Moutiers (investissement + fonctionnement année 1 et 2) - MFS Bourg-Saint-Maurice, fonction. année 1
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes, animation, actions de communication, investissements matériels visant à créer des services itinérants de services publics et de service à la personne (ex : crèche itinérante, bibliobus, ludobus, cinébus, épicerie...) 	5 opérations - Transport accompagné canton de Moutiers - Transport social à la demande Haute Tarentaise (investissement et fonctionnement) - Atelier itinérant parents-enfants Val Vanoise
<ul style="list-style-type: none"> Prestations d'artistes (compagnie de théâtre, de danse, de cirque, groupe de musique, écrivain, plasticien) incluant des 	0 opération	

	représentations de spectacles, des expositions, des rencontres avec le public, des ateliers de découverte artistique pour les habitants de Tarentaise. Achat de matériel permettant la mise en place de ces prestations (ex : équipements de salle)	
Sous-action 3.2 : De nouveaux services sanitaires et sociaux		
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes, conseil et expertise, investissements matériels visant à créer des Maisons de Santé labellisées par l'Agence Régionale de Santé (labellisation attribuée par l'ARS à réception du projet fournit par les professionnels de santé si celui-ci respecte bien le cahier des charges transmis par l'ARS 	1 opération - <i>Maison de santé de Bozel</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes, animation d'actions de prévention « santé » (par ex : ateliers de prévention des chutes chez les personnes âgées, formations...), communication, investissements matériels visant à améliorer la santé des populations (par ex : domotique, télémédecine, guide des ressources locales de santé) 	1 opération - <i>Action prévention diabète et accompagnement post-cancer</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes, animation, actions de communication, investissements matériels visant la création d'une organisation pour développer et accompagner les emplois dans les services de l'aide à domicile en direction des personnes âgées (plus de 60 ans selon la définition de l'OMS) et/ ou handicapées. 	0 opération
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes, animation, actions de communication, investissements matériels visant la création d'une organisation permettant d'apporter une assistance aux aidants (ex : lieux et ateliers d'échanges, mise en place d'une coordination locale permettant d'organiser des temps de répit pour les aidants au domicile des patients) 	0 opération
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes visant à mieux adapter l'offre en habitat collectif des personnes âgées entre le domicile ordinaire et l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ces personnes devront être âgées d'au moins 60 ans (selon définition de l'OMS) et correspondre aux groupes « GIR 4 », « GIR 5 » ou « GIR 6 » (cf. grille nationale « Agir » permettant d'évaluer le degré de dépendance du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie et établissant une graduation de la dépendance en 6 groupes). 	0 opération

> Analyse

Avec 11 opérations et 324 457 € programmés la fiche action 3 arrive en troisième position en termes de mobilisation de financements (24 %). Cette fiche action a été bien consommée, notamment pour répondre aux besoins de services itinérants et de mise en place de maison de service au public / maison France service. Le volet sanitaire a également été déployé avec le soutien aux maisons de santé (investissement, actions de prévention).

Par contre les opérations à vocation culturelle et artistique, ainsi que toutes les opérations relevant spécifiquement de l'accompagnement des personnes âgées, n'ont pas fait l'objet de demande de financement LEADER.

Fiche action n°4 - Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants

Objectifs opérationnels	➤ Développer une culture de l'innovation et créer les conditions favorables : fédérer les différentes ressources nécessaires (recherche, entreprises, formation...), favoriser les connexions et les partenariats entre acteurs (acteurs économiques, sociaux, collectivités, public/privé)	Partiellement atteint
	➤ Renforcer et développer les compétences numériques en permettant d'accroître les activités économiques utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, leur usage et leur appropriation par les habitants	Partiellement atteint
	➤ Initier une dynamique pédagogique et professionnelle pour les personnes en réinsertion, en reconversion	Non atteint
	➤ Proposer des formes de promotion et d'accompagnement originales pour la reprise d'exploitations agricoles	Non atteint
	➤ Développer et soutenir l' économie sociale et solidaire	Partiellement atteint
	➤ Favoriser la rencontre et les échanges entre habitants , nouvelles populations et soutenir les initiatives permettant de mixer les acteurs et les publics	Partiellement atteint
	➤ Développer les liens entre habitants par la valorisation des savoir-faire, la culture	Partiellement atteint
	➤ Encourager l'implication des citoyens de manière durable sur le territoire, soutenir le tissu associatif local, l'animation associative visant au mieux-vivre ensemble et l'information à la population	Partiellement atteint
Opérations potentielles	Sous-action 4.1 : Expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement et de formation professionnels	
	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, communication et formation visant à améliorer l'accompagnement des apprentissages, aux compétences et savoirs de base pour favoriser l'accès à la citoyenneté, l'autonomie et à l'emploi (ex : création d'une coordination illettrisme à l'échelle de la Tarentaise, formation professionnelle, formation des bénévoles, ...) 	1 opération - <i>Coordination illettrisme</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, communication, formation et études permettant la promotion de l'emploi saisonnier et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs saisonniers (ex : développement d'actions d'information et de sensibilisation aux métiers saisonniers, création de supports de communication, orientation des personnes sans emploi et en difficulté d'insertion vers des emplois saisonniers, développement de réseaux d'échange entre saisonniers de différentes régions, études sur l'habitat partagé « seniors-saisonniers ») 	0 opération <i>(mais 2 opérations dédiée au sein de la fiche action coopération)</i>

<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation, de communication et de formation des collectivités territoriales à l'utilisation des clauses sociales ou d'insertion dans les commandes publiques (ex : diffusion d'information, développement de sessions de formation, accompagnement des élus et des acheteurs publics). 	<p>2 opérations</p> <p>- <i>Animation clause emploi années 1 et 2</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Investissements matériels et immatériels visant à développer des modes de formation à distance pour des publics en insertion (ex : e-learning) 	<p>0 opération</p>
Sous-action 4.2 : Essor de services alliant économie, proximité et lien social	
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, animation, conseil et expertise, et investissements matériels permettant la création d'espaces collaboratifs à vocation économique (ex : création d'espaces de co-working, cantine numérique) 	<p>1 opération</p> <p>- <i>Etude de faisabilité espace de travail partagé</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, actions de conseil et d'expertise et investissements matériels permettant la création de cuisines centrales 	<p>0 opération</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Animation, études, communication, conseil et expertise, investissements matériels permettant le déploiement de lieux/organisations à vocation solidaire, sociale et citoyenne (ex : café social, réseau du type « Bistrot de Pays », épicerie sociale et solidaire, accorderie, ateliers intergénérationnels, espaces d'expression citoyenne, ressourcerie) 	<p>3 opérations</p> <p>- <i>Animation d'initiative de transition</i> - <i>Animation conseil des acteurs du territoire</i> - <i>Emergence</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, actions d'animation, de communication, de formation et investissements matériels permettant la création d'activités d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi et souhaitant travailler avec de ce fait des probabilités amoindries de trouver un emploi" (ex : recycleries, ateliers d'insertion, chantiers d'auto-réhabilitation et d'auto-construction, transmission d'expériences et de savoir-faire) 	<p>0 opération</p>
Sous-action 4.3 : Promotion et accompagnement à l'installation agricole	
<ul style="list-style-type: none"> • Animation, sensibilisation et communication visant à la mise en réseau des jeunes agriculteurs (ex : par l'intermédiaire des nouveaux moyens de communication, notamment les réseaux sociaux, mobilisation des jeunes installés dans les organisations collectives du territoire par l'animation de groupes de rencontre, de voyages d'étude, organisation de journées d'échanges et de mutualisation avec d'autres coopératives ayant des politiques sur le renouvellement des générations, travail en lien avec les écoles professionnelles agricoles...) 	<p>0 opération</p> <p>(<i>mais opérations menées avec d'autres fonds FEADER</i>)</p>

> Analyse

Avec 7 opérations et 98 031 € programmé, soit 6 % du montant total, la fiche action 4 est celle qui aura été la moins sollicitée et n'a pas répondu aux attentes du territoire exprimés dans la candidature en terme de développement d'actions dédiés aux publics éloignés de l'emploi, de création de cuisine centrale, d'installation agricole et d'amélioration des conditions de vie des travailleurs saisonnier. Pour ces deux derniers items, le propos reste à nuancer car des opérations ont été menés avec les agriculteurs mais en dehors de LEADER et des actions dédiées aux travailleurs saisonniers ont été développé au sein de la fiche action « coopération » ainsi que celle traitant de la mobilité (navette pour travailleurs saisonniers)

Fiche action n°5 - Enrichir et mutualiser ses expériences et ses savoir-faire par la coopération

Objectifs opérationnels	➤ S'ouvrir à de nouvelles pratiques et cultures	Atteint
	➤ Apprendre et s'enrichir de l'expérience des autres	Atteint
	➤ Partager des savoirs et des savoir-faire	Atteint
	➤ Porter des projets communs	Atteint
Opérations potentielles	<ul style="list-style-type: none"> Soutien technique préparatoire : animation et accompagnement technique préliminaires à l'activité de coopération, permettant de concrétiser des pistes de coopération et expertises préalables, permettant de vérifier l'opportunité de l'activité de coopération pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du GAL, la faisabilité du partenariat et de l'activité de coopération envisagée 	1 opération - <i>Voyage d'étude à Marennes Oléron</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'activités de coopération : animation de projets et mise en commun d'actions communes, transferts d'expérience, actions de communication et évaluation. 	2 opérations - <i>Boucles saisonnières « tourisme »</i> - <i>Formation avant saison</i>

> Analyse

L'action menée sur la coopération a été modeste en terme d'engagement financier mais elle a toutefois bien répondu aux enjeux du territoire (enjeux de la saisonnalité) et a permis de mettre en œuvre 3 opérations. Elle a permis de développer un partenariat « mer-montagne » enrichissant et qui pourra se poursuivre en dehors du programme LEADER.
Cf. retour détaillé sur la démarche p35.

Fiche action n°6 - Animer, gérer, évaluer le programme LEADER

Objectifs opérationnels	1. Se donner les moyens de mettre en œuvre l'ambition du présent programme	Atteint
	2. Evaluer les impacts du programme LEADER à l'échelle du territoire, en déterminer les forces et les faiblesses	Atteint
	3. Assurer une bonne connaissance du programme et de la valeur ajoutée apportée par l'intervention de l'Europe	Atteint
Opérations potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le conventionnement avec l'Organisme payeur et l'Autorité de Gestion • Mettre en place des outils de communication, de gestion et de suivi • Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER • Animer la stratégie locale de développement LEADER sur le territoire, en vue de faciliter les échanges entre acteurs, y compris aux besoins d'animations thématiques (changement climatique et vitalité sociale) • Former et sensibiliser l'équipe de gestion et d'animation du GAL ainsi que les membres du comité de programmation dans la mise en œuvre du programme • Accompagner les porteurs de projets, les aider, à monter leur projet et remplir leurs dossiers de demandes d'aides et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres fonds européens • Elaborer une procédure de soumission des projets et une procédure de sélection • Assurer toutes les tâches relatives à la gestion des dossiers décrite dans la piste d'audit • Organiser les différents comités nécessaires à la gestion du programme (comité technique, comité de programmation, comité des financeurs) • Animer le volet coopération de la stratégie (sous-mesure 19.3 du PDR) • Mener les actions de suivi et d'évaluation du programme • Participer aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'Autorité de gestion ou le réseau rural. 	<p>6 opérations</p> <p>- <i>Animation LEADER 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021</i></p>

> Analyse

L'APTV portait un programme LEADER pour la première fois et su finalement, non sans mal, prendre en main cet outil complexe. Comme le montre les analyses des entretiens (cf. p52), les avis des membres du comité de programmation et des porteurs de projets sont positifs.

Le poids de cette animation et assistance technique représente 18,4 % de l'enveloppe globale, donc bien en dessous du plafond de 25 % défini par le PDR.

L'avis des membres du comité de programmation

Des entretiens ont été menés auprès des membres du COPROG pour l'évaluation de mi-parcours en 2018. Ils ont permis de recueillir les avis et perceptions de chacun sur la gouvernance mise en place, la stratégie, l'animation, ainsi que de relever des points d'amélioration.

Du 1^{er} août au 24 septembre 2018, la chef de projet LEADER a donc interrogé 25 membres du comité de programmation, sur les 34 membres qui composent ce groupe, soit un taux de 73 % de personnes interrogées. Ces membres ont été choisis sur le critère de leur assiduité aux réunions.

↳ Cf. annexe 1 « Membres du comité de programmation interrogés pour l'évaluation » et annexe 2 « Questionnaire évaluatif à destination des membres du COPROG »

Au 1^{er} janvier 2021, les membres du comité de programmation ont été en grande partie renouvelés. L'actuel COPROG accueille 8 nouveaux membres du collège public (sur 16 au total) et 5 nouveaux membres du collège privé (sur 18).

Près de 40 % des membres n'ayant à ce jour que 6 mois de recul, il a été jugé plus opportun de conserver le retour des membres interrogés en 2018, qui avait alors près de 2 années d'expérience.

La gouvernance et la stratégie du programme LEADER Tarentaise n'ayant pas changées depuis, il est donc proposé de reprendre dans cette évaluation finale, l'enquête réalisée courant 2018.

1) Qui sont-ils ?

- 13 sont membres du collège privé (sur 18) ; 12 sont membres du collège public (sur 16)
- 13 sont membres titulaires - tout collège confondu ; 12 sont membres suppléants

Les enquêtes ont été réalisées très majoritairement en entretien en face à face (23), certaines ont été réalisées par téléphone (2). Un questionnaire a été rédigé par l'APTV (↳ cf. annexe n°2) pour servir de grille d'entretien.

Sur les 25 membres interrogés, 18, soit 72 % ont un mandat dans une structure, ou sont employés par une structure, qui a sollicité une aide LEADER.

Mais ces membres sont rarement directement impliqués dans les projets sollicitant l'aide. Seuls 5 d'entre eux, soit 20% ont été auditionnés en comité de programmation, en tant que porteur de projet sollicitant une aide LEADER.

2) Leurs avis sur les projets programmés au regard de la stratégie LEADER Tarentaise

Globalement, la majorité des membres interrogés (18, soit 72 %) trouvent que les projets répondent bien à la stratégie du programme LEADER.

Cependant certains d'entre eux ont souhaité dissocier leurs réponses et trouvent que les projets retenus sur le volet « environnement » répondent « un peu » aux enjeux du changement climatique et les projets retenus sur le volet « social » répondent « beaucoup » aux enjeux associés.

> Analyse

Cette réponse est intéressante car nous l'avons vu précédemment le COPROG a sélectionné autant de projets relevant des fiches actions « changement climatique » que des fiches actions « vitalité sociale ».

Mais au vu des enjeux du changement climatique et des défis importants que doivent relever les territoires en la matière, les projets relevant de cette thématique semblent ne pas être à la hauteur.

Un membre a par ailleurs observé que les moyens financiers du programme LEADER ne sont pas à la hauteur de ses deux enjeux sur le territoire Tarentaise.

Il faudrait enfin que ces fonds dédiés à l'environnement et au social soient associés à une meilleure prise en compte de ces thématiques dans les projets politiques portés par les communes et les communautés de communes.

A la question « selon-vous, ces projets auraient-ils existé sans le soutien du programme LEADER ? », les réponses sont très partagées.

- Une petite majorité (11, soit 44 %) pense que très peu de projets auraient existé sans le soutien du programme LEADER.

- 6 personnes interrogées (24 %) pensent au contraire que la plupart des projets auraient existé sans le soutien du programme LEADER
- Enfin 5 autres personnes (20 %) souhaitent préciser dans leur réponse : selon eux, la plupart des projets portés par un maître d'ouvrage public aurait existé sans LEADER et la plupart des projets portés par un maître d'ouvrage privé de type associatif n'aurait pas existé sans LEADER.

> Analyse

Avec le recul de l'accompagnement technique des porteurs de projets, la dernière réponse semble être la plus juste.

Toutefois un des membres enquêtés a souligné que même pour les collectivités l'aide LEADER pouvait être un élément déclencheur pour mettre en place des projets qui ne relevaient pas de leur programme classique d'investissement.

L'avis des porteurs de projets

Des entretiens ont été menés auprès des porteurs de projets LEADER en 2021.

Ils ont permis de recueillir les avis et perceptions de chacun sur la procédure, son fonctionnement et l'impact de leurs projets.

Du 17 août au 3 septembre 2021, la chef de projet LEADER a donc interrogé 12 porteurs de projets (dont 2 de la même structure) sur les 18 porteurs de projets ayant déposé un dossier à l'APT, soit un taux de représentation d'environ 61 %.

Il n'a pas été possible d'en interroger d'avantage car un certain nombre de salariés ou de bénévoles au sein des structures initialement aidées ne sont aujourd'hui plus disponibles.

↳ Cf. annexe 3 « Porteurs de projets interrogés pour l'évaluation » et annexe 4 « Questionnaire évaluatif à destination des porteurs de projet »

1) Qui sont-ils ?

- 7 sont salariés d'une collectivité ou d'un établissement public
- 4 sont salariés ou bénévoles d'une association
- 1 est salarié d'une entreprise

2) **Correspondance de leur projet à la stratégie du programme LEADER**

D'une manière générale le champ d'actions du programme LEADER Tarentaise a été jugé bien adapté aux projets portés et plus globalement aux thématiques sur lesquelles se sont engagés les porteurs de projets.

Une collectivité a émis la proposition d'élargir à l'avenir la stratégie sur la thématique touristique afin de compléter les fonds de l'Espace Valléen insuffisant financièrement pour répondre aux enjeux du territoire sur le sujet.

Plusieurs porteurs de projet ont également souligné ne pas avoir connaissance de l'ensemble des thèmes traités par le programme LEADER Tarentaise et de ce fait il était difficile pour eux de juger sur une ouverture suffisante ou pas du programme à d'autres opérations pertinentes potentielles.

2.2.3. Une coopération aboutie pleinement intégrée à la stratégie « vitalité sociale »

Figure n°14 : Nombre de projets de coopération et situation du partenaire



> Analyse

L'APT a développé un projet de coopération en partenariat avec le GAL de Marennes Oléron. Un accord a été signé le 8 juin 2018 ; au total 4 actions de coopération ont été menées (3 en Tarentaise, 1 à Marennes Oléron). Ces opérations se sont achevées en novembre 2019.

L'opération de coopération entre les GAL de Tarentaise Vanoise et de Marennes Oléron avait pour objectif de créer des « boucles saisonnières » hiver-été / montagne-mer étoffées, afin de limiter la précarité des saisonniers et de les fidéliser auprès des employeurs.

Quelle pertinence de la thématique de coopération avec la stratégie du GAL ?

L'emploi saisonnier est une préoccupation majeure pour la Tarentaise :

- L'activité touristique concentre 44 % des emplois salariés privés, soit 21 % des emplois de la Savoie (alors que la population ne représente que 13 % de la population savoyarde)
- L'économie présentielle, liée à l'économie touristique (commerce, hôtellerie restauration, construction...) représente 75 % de l'emploi salarié privé
- La Tarentaise comptabilise 27 000 travailleurs saisonniers



Ce sujet est donc **au cœur de la stratégie du programme LEADER**

Tarentaise, volet « vitalité sociale », en lien avec les fiches action 4 « Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants » et 3 « Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement ».

Pourquoi coopérer sur cette thématique ?

- Pour acquérir une meilleure connaissance mutuelle de territoires touristiques et leurs fonctionnements respectifs afin de faciliter la mobilité des saisonniers et optimiser leurs démarches
- Pour transmettre des informations fiables et précises : où trouver les offres, les logements (d'avant saison et de saison), quelle période est propice pour se déplacer, ...

- Pour fournir aux entreprises des candidats aux profils identifiés (expérimentés sur les saisons, compétents sur leurs métiers, maîtrisant mieux l'anglais, ...), limiter le turn-over et fidéliser les salariés, travailler sur les ressources humaines, la santé au travail, le logement,...
- Pour les saisonniers, proposer un réseau d'entreprises capables de leur proposer des boucles saisonnières (été/hiver) pour limiter la précarité

A noter qu'une certaine antériorité de travail sur ce thème depuis plusieurs années en lien avec l'ex Comité de Bassin d'Emploi (CBE) et les espaces saisonniers de Tarentaise a facilité la mise en place de cette démarche.

Les étapes de la coopération

1) De premiers échanges avec l'Ardèche qui n'ont pas abouti



A l'initiative du CBE et des Espaces saisonniers de Tarentaise, dès janvier 2016 de premiers échanges ont été organisés à Grenoble avec le GAL Ardèche³ et la Maison de la saisonnalité Ardèche Méridionale. Des échanges qui se sont poursuivis en février 2017 lors d'une réunion sur visio avec le groupe de travail « saisonnalité » du GAL Ardèche 3. Malgré l'intérêt suscité, ce projet de coopération ne correspondait pas à la stratégie du GAL Ardèche³.

2) Des échanges concluants avec Marennes Oléron

Pourquoi Marennes Oléron ?

Tout d'abord le département de la Charente Maritime a été repéré pour l'action menée par ses services et l'organisation annuelle d'un grand salon sur l'emploi saisonnier à La Rochelle.

Ensuite, le territoire Marennes Oléron a été repéré pour son programme LEADER, dont la stratégie (candidature en ligne) présentait de nombreuses passerelles avec le programme de Tarentaise.

Enfin, le dernier atout était la présence d'un comité de bassin d'emploi, qui formalise son implication sur l'accompagnement au développement économique.

Ainsi en avril 2017, la chef de projet LEADER Tarentaise Vanoise a contacté le chef de projet LEADER de Marennes Oléron et en parallèle la directrice du CBE, la directrice du COBEMO (Comité de Bassin d'Emploi de Marennes Oléron)

La proposition de coopération a été bien reçue avec des complémentarités littoral / montagne évidentes.



3) La première rencontre et la définition d'un projet

Après de nombreux échanges à distance (mails, téléphones et réunions en visio), les partenaires du territoire de Marennes Oléron ont souhaité venir dès l'automne pour s'inscrire au forum de la saisonnalité d'Albertville et rencontrer les acteurs de Tarentaise.

Ainsi le territoire de Tarentaise a accueilli une délégation de Marennes Oléron les 5-6 octobre 2017. Cette délégation était composée des membres du GAL (élu, animateur), de la directrice du COBEMO, de la directrice de Pôle Emploi de Saint-Pierre d'Oléron et d'un technicien de l'office de tourisme.

Côté Tarentaise, étaient présents la présidente et l'animatrice du GAL, les élus et le directeur des affaires sociales de la commune des Belleville, le président et la directrice du CBE.



La participation au forum a permis à la délégation de Marennes Oléron d'échanger avec les travailleurs saisonniers et des visites organisées à Val Thorens d'aller à la rencontre des employeurs des établissements hôteliers.

Ces visites ont été complétées par une réunion de travail dont l'objectif était de :

- Présenter les territoires et de leurs dynamiques sur la thématique de la saisonnalité,
- Réaliser, un « brainstorming » collectif pour définir des objectifs communs, des actions conjointes et des actions individuelles en vue de rédiger un accord de coopération,
- Rédiger une contribution collective sur les besoins pour améliorer la situation et proposition de pistes de solutions.

4) « L'après rencontre » et la rédaction d'un accord de coopération

A la suite de cette rencontre, les deux GAL se sont envoyés une « lettre d'intention de coopération » pour stabiliser leurs engagements respectifs.

Un travail a été mené par les maîtres d'ouvrage potentiels pour valider leurs implications avec des opérations affinées en estimant les coûts et les plannings prévisionnels.

Le GAL Tarentaise Vanoise ayant été désigné « chef de file », l'animatrice Tarentaise a rédigé un accord de coopération sur la base de ces points puis l'a fait compléter et valider par tous les partenaires.

Puis chacun a pris une délibération s'engageant sur ce programme d'actions.

5) Le « voyage retour » à Marennes Oléron et la signature de l'accord de coopération

Les 6-8 juin 2018, une délégation de Tarentaise est allée à la rencontre des élus, techniciens et employeurs touristiques de Charente Maritime.

Cette délégation était composée de Jocelyne Abondance, conseillère départementale et présidente du GAL Tarentaise, Alexandra Hudry et Roberta Monnier Devalle, élues de la commune des Belleville, Cristelle Vanin directrice du Comité de Bassin d'Emploi, Mathieu Jay, directeur des affaires sociales et responsable des espaces saisonniers des Menuires et Val Thorens et Sonia Coutaz, chef de projet LEADER à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.



Les premiers échanges ont démarré au sein de la Maison des Initiatives et des Services de Marennes, labellisée MSAP et à l'offre de services très étendue, puis se sont poursuivies dans le cadre de la visite d'une ancienne maison de retraite reconvertie en logement pour travailleurs saisonniers à Dolus d'Oléron.

Cette visite a permis aux acteurs de Tarentaise de connaître le fonctionnement d'une structure qui n'existe pas sur notre territoire : le « Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes » (CLLJ).

A Saint Pierre d'Oléron les discussions se sont poursuivies au Bureau

Information Jeunesse puis à l'agence Pôle Emploi, partenaire du projet, notamment sur la question de la mise en place de « e-forum » ou « salon en ligne » permettant de compléter les procédures de recrutement via des échanges par webcams interposées.

Côté emploi de la restauration, le groupe a eu des échanges fructueux avec le président de l'association « Assiette Saveurs » dont l'objectif est que les restaurateurs travaillent au maximum les produits locaux dans leurs menus. Un échange d'autant plus instructif que ce restaurateur a, il y a quelques années, « fait des saisons » à Val Thorens...

Au château d'Oléron, le propriétaire d'un camping 5 étoiles a présenté son établissement ainsi que son activité en tant que président du Groupement d'Employeurs Marennes Oléron. Une structuration actuellement inexistante en Tarentaise et qui permettrait certainement de répondre à des enjeux locaux. Enfin les visites se sont terminées au Novotel Thalassa de Saint Trojan les Bains où le directeur, également président du Comité de Bassin d'Emploi de Marennes Oléron, et du Club d'Entreprises Marennes Oléron a présenté son établissement et sa politique de recrutement.

Les échanges se sont conclus par la signature d'un accord de coopération, en présence de Michaël Vallet, Maire de Marennes, conseiller départemental, président de la communauté de communes du Bassin de Marennes et président du Pays Marennes Oléron.



6) Réalisation des opérations et impact sur le territoire

- La réalisation et la diffusion d'outils de communication sur les deux territoires, favorisant la mobilité des saisonniers (guide saisonnier en format papier et pdf ; pages web de présentation des deux territoires partenaires avec « contacts clés »)
- La mise en place d'un système de mutualisation de salariés au sein d'un réseau identifié et volontaire d'employeurs du tourisme ayant les mêmes besoins sur les deux territoires.
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement et d'incitation favorisant l'alternance Mer/Montagne auprès des saisonniers des deux territoires, notamment des plus jeunes : organisation d'une formation « avant saison » aux Menuires pour préparer les travailleurs saisonniers, dont une partie de Charente Maritime, à une saison en station de sports d'hiver.
- Les participations croisées à des forums de l'emploi saisonnier sur les deux territoires (Comité de Bassin d'Emploi de Marennes Oléron au forum d'Albertville, Espace Saisonniers des Menuires et Val Thorens à Marennes)

L'impact de l'opération sur le territoire Tarentaise n'est pas facile à traduire. Il semblerait que davantage de saisonniers de Charente Maritime viennent travailler en saison en Tarentaise. Toutefois, l'action étant relativement limitée dans le temps, cela n'a pas changé fondamentalement les dynamiques en cours.



3. La méthode, l'approche LEADER est-elle porteuse d'une plus-value ?

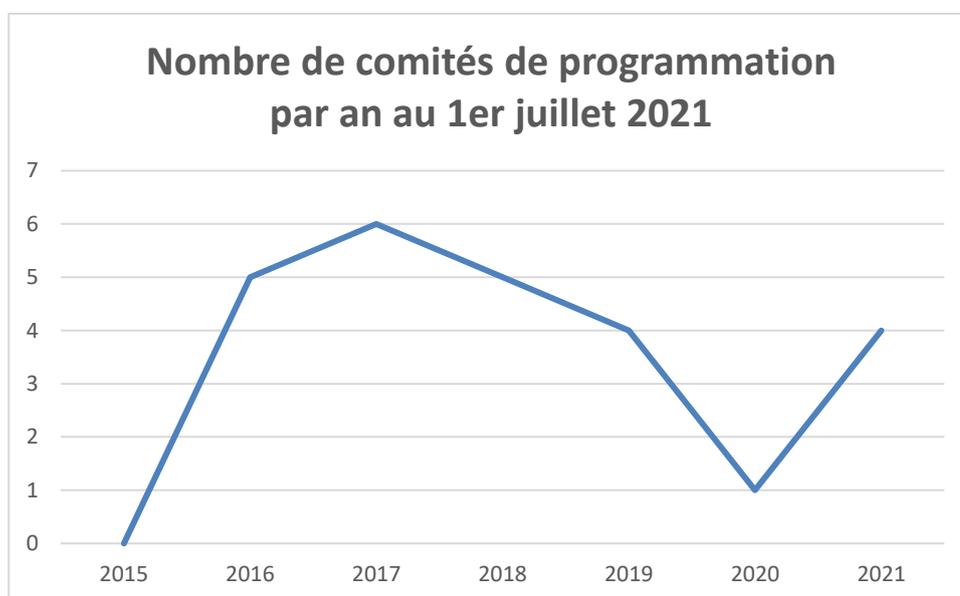
3.1. La méthode de mise en œuvre propre à LEADER a-t-elle permis de retenir les dossiers les plus pertinents, les plus aboutis ?

Rappel de la plus-value inscrite dans la candidature :

1. Un partenariat public-privé incarné par un GAL, associant élus et acteurs du monde économique, environnemental et social, et notamment des experts sur les thématiques énergie/climat, agriculture, ...
2. Un « laboratoire d'expériences » : il s'agit d'encourager l'innovation et d'expérimenter des projets sans toujours obligation de réussite.
3. Une approche intégrée et multisectorielle : les actions soutenues devront impliquer plusieurs acteurs de secteurs d'activité différents afin de créer des liens et d'enrichir les échanges entre collectivités, société civile et entreprises du territoire.
4. Une dimension territoriale à l'image de la candidature co-construite à l'échelle du pays Tarentaise Vanoise

3.1.1. Une organisation qui a contribué à renforcer la gouvernance locale

Figure n°15 : Nombre de comité de programmation/ an



> Analyse

Après le dépôt de la candidature fin 2014, 2015 a été consacré au suivi des réunions d'information de la Région afin de prendre connaissance de la mise en œuvre de l'outil et de ses logiques de fonctionnement.

L'APTIV n'a lancé son premier comité de programmation qu'en mars 2016, mais en méconnaissance du fait que cette instance n'avait alors toujours pas de valeur juridique, et donc pas de pouvoir décisionnel tant que la convention tripartite Région-ASP-APTIV n'avait été signée.

L'ensemble des décisions de sélection ont donc été votées une seconde fois lors du COPROG du 13 décembre 2016, date officialisant le « GAL Tarentaise » et ses instances après signature de la convention.

Dès lors le nombre de réunion a oscillé entre 4 et 7 par an soit 1 tous les 2 à 3 mois, en fonction des besoins, c'est-à-dire de l'afflux de dossiers. C'est un rythme qui a été globalement apprécié des membres du COPROG. L'organisation d'un seul comité de programmation en 2020 s'explique par le contexte très particulier de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire du covid-19, et notamment par deux confinements du printemps et de l'automne.

Par ailleurs, la pandémie a modifié la tenue des élections municipales, avec un report du second tour au 28 juin 2020.

Le retard pris par la mise en place des nouvelles équipes municipales a retardé en cascade l'installation des communautés de communes, puis de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, syndicat mixte - intercommunalité dite de « 3^{ème} niveau ».

En effet, il a fallu attendre le 5 août 2020 pour organiser un comité syndical et élire le président de l'APT, les membres du bureau et désigner les membres des différentes instances et commissions de travail.

Parallèlement, les 5 communautés de communes du territoire n'ont désigné qu'au cours de l'automne 2020 les membres du comité de programmation LEADER qui composent le collège public et ce n'est qu'à l'issue du conseil syndical de l'APT du 17 décembre 2020 que le collège public du comité de programmation Leader est définitivement complété.

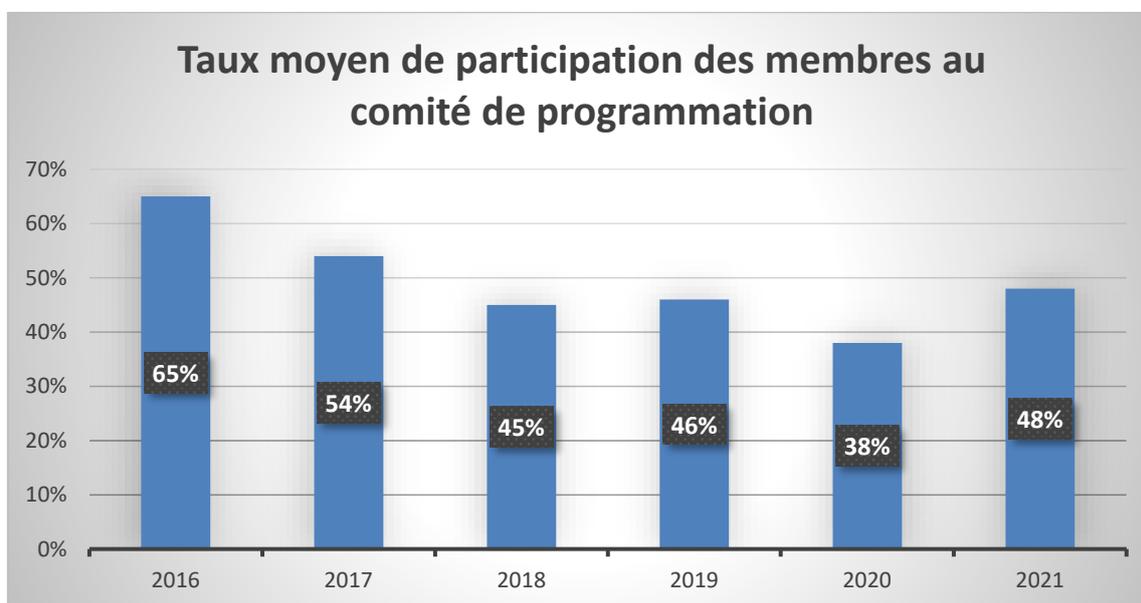
Le premier comité de programmation Leader post-électoral n'a alors pu se réunir qu'en début d'année 2021.

Tableau n°7 : Participation des membres aux comités de programmation

Cf. annexe 5 : suivi de la participation des membres du COPROG

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (au 01/07)
Taux moyen de participation des membres au comité de programmation (titulaires + suppléants)	65 %	54 %	45 %	46 %	38 %	48 %
Nb de COPROG	5	6	5	4	1	4
Dont membres privés	67,78 %	54,63 %	49,88 %	46,97%	44,40%	48,6 %
Dont membres publics	62,50 %	54,17 %	38,75 %	45,31%	31,25%	46,8 %

Figure n°16 : Taux de participation annuel des membres aux comités de programmation



> Analyse

Depuis le 16 mars 2016, le comité de programmation s'est réuni 25 fois en atteignant toujours le double quorum.

Pour rappel, le comité de programmation de Tarentaise est composé de 34 membres :

- 18 du collège privé (9 titulaires + 9 suppléants)
- 16 du collège public (8 titulaires + 8 suppléants)

Depuis avril 2016 auront été validé en réunion de COPROG 9 évolutions de la liste des membres, modifications qui ont été notifiées ensuite à l'autorité de gestion.



Nous pouvons noter une érosion de la participation au fil des années de 2016 à 2020, aussi bien des membres du collège privé, que des membres du collège public. L'érosion de la participation des élus est encore plus importante en 2020, année qui marque la fin de mandat de beaucoup d'entre eux.

L'érosion de la participation aux COPROG, sans jamais sans avoir de répercussion sur l'atteinte du double quorum, peut également s'expliquer par le fait qu'au démarrage de la procédure beaucoup de binômes titulaire et suppléant étaient présents en même temps.

Au fil de l'eau les suppléants, qui n'ont pas « le droit de vote » - même s'il est proposé au binôme de se concerter pour la notation et des dossiers en sélection - ont cessé de venir laissant au membre titulaire la seule responsabilité.

Cet éloignement progressif leur a fait perdre la connaissance et la pratique de cette procédure. La même chose s'est produite quand il s'agissait du suppléant qui venait le plus régulièrement.

Conséquence directe : quand le titulaire est absent, les suppléants assurent de moins en moins leur rôle de remplacement.

Depuis 2021, suite aux élections municipales entraînant la réinstallation d'un nouveau collège public, la participation des membres au comité de programmation est remontée en flèche, et ce malgré les restrictions sanitaires liées à la pandémie. A noter que l'équipe de l'APTIV a profité de la refonte du collège public pour faire évoluer également le collège privé, certains membres ne participant plus aux réunions.

Les nouveaux membres, titulaires et suppléants, ont été nombreux à s'être déplacée aux deux premières réunions de 2021, afin de mieux connaître notamment le fonctionnement de ce dispositif.

Au vu du nombre important de réunions organisées au 1^{er} semestre 2021, les deux dernières réunions de mai et juin ont toutefois connu une participation limitée.

L'avis des membres du comité de programmation

(cf. p33 pour rappel du contexte des entretiens menés)

1) Leur implication en tant que membres du GAL et du COPROG

Sur une série de 7 propositions (*cf. annexe 2 questionnaire évaluatif*) les membres interrogés ont choisi très majoritairement (22 réponses, soit 88 %) l'affirmation suivante :

« Être membre du comité de programmation, c'est accompagner à mon échelle le développement d'initiatives dans les domaines de l'environnement et du social en Tarentaise ».

Par ailleurs, les réponses ayant été ordonnées, cette affirmation a été notée par 19 membres sur 21 « 1^{ère} » par ordre d'importance sur l'ensemble des réponses données.

La seconde affirmation dans laquelle se retrouve la majorité des membres (17 réponses, soit 68 %) est :

« Je suis membre du COPROG pour faire entendre mon avis et l'exprimer par le vote »

La troisième affirmation (16 réponses, soit 64 %) est :

« Je suis membre du COPROG pour savoir ce qui se passe sur le territoire sur des thématiques qui m'intéresse ».

Enfin la quatrième affirmation d'importance (16 réponses, soit 64 %) est :

« Je suis membre du COPROG pour participer à la réussite du programme LEADER »

Les autres affirmations ont recueilli nettement moins l'adhésion des personnes interrogées : « savoir ce qui se passe pour m'en inspirer » (6 réponses, 24 %), défendre les projets portés dans mon bassin de vie proche : commune, interco (6 réponses, 24 %), défendre les projets portés par ma structure (4 réponses soit 16 %)

> Analyse

Globalement l'ensemble des personnes interrogées partage la même analyse du rôle d'un membre de comité de programmation LEADER. Malgré l'appartenance de chacun à une structure et un bassin de vie plus restreint, l'analyse et l'attention est bien portée à l'échelle du territoire Tarentaise.

Par ailleurs en tant que membre du COPROG, leur participation est majoritairement désintéressée.

D'ailleurs l'interdiction de voter pour un projet pour lequel le membre du COPROG peut être associé de près ou de loin, limite de fait cette position.

2) Quel regard sur le COPROG ?

A la question « *Pensez-vous que le comité de programmation est représentatif du territoire ?* », les avis divergent :

- 14 membres (56 %) répondent oui ;
- 10 (40 %), non.
- 1 personne interrogée ne sait pas, faute de connaître suffisamment le profil des membres qui composent ce groupe.

Afin de rendre le COPROG plus représentatif de la diversité du territoire sur les thématiques de changement climatique et de vitalité sociale, les membres interrogés proposent d'intégrer à l'avenir :

- Des maires de grandes stations de sport d'hiver,
- D'avantage d'agriculteurs,
- Des jeunes actifs,
- Des citoyens « lambda », pas forcément organisé en association,
- Des décideurs du monde de l'entreprise, du tourisme mais pas que,
- Des représentants de structures de la petite enfance et de la jeunesse (espace jeune, ...),
- Des représentants des structures du social : associations caritatives, organismes s'occupant des personnes âgées : ADMR, Vers toi, médecin gériatre, ...

Concernant les personnes présentes, il a été également évoqué que se sont toujours les mêmes personnes qui se retrouvaient dans plusieurs associations, le Conseil Local de Développement, ...

En parallèle, à la question « *Comment jugez-vous la communication entre les différents membres du COPROG ?* » :

- 13 membres (52 %) répondent « insuffisante »
- 9 membres (36 %), « convenable »
- 3 membres (12 %), « très bonne ».

La plupart des membres interrogés évoque ne pas bien connaître une grande partie des autres membres de cette instance, et notamment parce que la « logistique » ne s'y prête pas.

Par ailleurs la méconnaissance est accentuée par le placement habituel des membres qui scindent de manière quasi systématique collège public et collège privé, placés face à face autour de la table.

Cette opposition public-privé est renforcé par le placement côté à côté des binômes « titulaire-suppléant » invités à se concerter pour noter ensemble sur la grille de sélection.

Afin de « briser la glace » et de favoriser l'interconnaissance, plusieurs pistes ont été proposées par les membres interrogés :

- Organiser des « temps de convivialité » autour d'un verre avant ou après la réunion
- Organiser des « commissions de travail » pour approfondir en petit groupe un sujet, un projet
- Se rencontrer en dehors de l'APT, notamment sur le terrain, à l'image des visites d'alpage organisées dans le cadre du « Plan Pastoral de Territoire ».
- Imposer les placements pour mélanger dans la salle les membres des collèges privés et public, tout en conservant les binômes – mais cette proposition ne recueille pas l'approbation de tous...
- Partager un repas tous ensemble tous les 6 mois, à l'image de ce que certains conseils municipaux organisent.

> Analyse

Suite à ces entretiens des temps de convivialités ont été organisés entre fin 2018 et début 2020, jusqu'à ce que la pandémie du COVID 19 interrompe cette dynamique.

Concernant l'ajout de nouveaux membres au COPROG, l'écueil est que les personnes proposées sont globalement peu disponibles pour des réunions en soirée organisées par l'APTV... structure par ailleurs peu connue par la majorité d'entre-elles.

Cependant si le territoire se lance dans une nouvelle programmation, il sera pertinent de faire la démarche de les solliciter.

3) Organisation des réunions : une logistique qui convient quasiment à tous

La majorité des membres du COPROG (20 - soit 80 %) lise la note préparatoire transmise en amont du COPROG afin de prendre un temps pour s'informer sur les projets qui seront présentés et débattus.

Celle-ci convient à tous. Elle est jugée claire et synthétique.

La même trame toujours suivie est appréciée car elle permet de trouver rapidement une information recherchée.

Les membres qui ne la lisent préféreraient en recevoir un exemplaire papier par courrier.

Les comptes rendus conviennent également.

Le lieu de réunion fait l'unanimité (25 réponses, soit 100 %) : il est jugé central, facile d'accès, la salle bien équipée. Certains soulignent que le fait que le lieu soit fixe évite de se tromper.

L'heure de démarrage, 17h00, convient à la très grande majorité (22 réponses, soit 88 %). 3 personnes interrogées souhaiteraient que la réunion démarre un peu plus tardivement vers 17h30, voire 18h00, pour des raisons professionnelles ou personnelles (sortie de l'école, ...)

La durée (2 h en moyenne), convient à la très grande majorité également (23 réponses, soit 92 %).

Globalement cette durée est jugée convenable par tous, avec la demande d'éviter de la dépasser. En effet, il est jugé qu'au-delà de 2 heures, il est difficile de rester concentré, les participants n'ont plus l'attention nécessaire pour être « efficace », pour l'analyse des dossiers.

La fréquence des réunions (tous les deux-trois mois) convient aussi à tous les membres (25 réponses, soit 100 %).

> Analyse

Il en ressort que sur ces points précités, aucune piste d'amélioration n'est à apporter, ne serait-ce peut-être de décaler légèrement l'heure de démarrage de la réunion.

4) Une audition des porteurs de projets unanimement appréciée

Les membres du COPROG interrogés apprécient unanimement (25 réponses soit 100 %) de pouvoir écouter les maîtres d'ouvrage présenter leur projet.

Le « côté humain » d'un échange et d'un débat sur le fond des projets est particulièrement apprécié.

C'est une phase que la plupart juge même essentielle et indispensable et ne souhaite pas que l'équipe technique de l'APTV se substitue aux maîtres d'ouvrage pour présenter les projets.

En effet, qui mieux que le porteur de projet lui-même peut présenter son projet ?

Cette audition leur permet de défendre leurs projets, les propos et l'intention ne sont pas déformés par une vision extérieure. Ils peuvent répondre de manière précise à toutes les questions posées lors des échanges qui suivent la présentation.

Elle est même jugée déterminante car certains porteurs se montrent tout de suite plus crédibles que d'autres car d'avantage investis dans leur projet.

Enfin le dialogue engagé entre les membres du COPROG et les porteurs de projet est jugé essentiel.

Le temps accordé est jugé très majoritairement satisfaisant (22 réponses, soit 88 %).

Seuls 3 membres interrogés trouvent qu'il est trop court et souhaiteraient l'allonger ou bien formaliser des commissions en amont pour prendre le temps de mieux cerner les projets présentés.

Les autres membres du COPROG pensent au contraire que le temps de présentation est suffisant, il permet d'aller à l'essentiel et oblige les porteurs de projets à être synthétique, « aller droit au but ».

Par ailleurs ces 10 minutes permettent à ceux qui écoutent de rester attentifs, concentrés.

Concernant le temps d'échange, même si globalement les 10 mn présentées sont jugées satisfaisantes, il est demandé d'accorder un peu de souplesse car certains projets soulèvent plus de questions que d'autres.

Il est nécessaire de s'adapter, de s'ajuster en fonction des dossiers.

Beaucoup de membres reconnaissent toutefois qu'à l'usage la présidente du COPROG laisse souvent dépasser le temps « officiellement » accordé afin de ne pas interrompre les échanges.

> Analyse

Globalement cette phase est appréciée telle qu'elle est organisée ; aucune amélioration notable n'est à apporter.

5) Une phase de sélection qui pourrait être améliorée

La question du décalage entre audition et sélection a été abordée.

Pour rappel, pour passer en sélection, le porteur de projet doit avoir déposé son dossier de demande de subvention et l'APTV doit l'avoir pré-instruit.

A ce jour les membres du COPROG ont validé la possibilité de laisser le choix aux porteurs de projet :

- Soit d'effectuer un premier passage en audition sur la base d'un projet encore prévisionnel pour éventuellement le retravailler suite aux échanges avec le COPROG. Le porteur de projet dépose dans un deuxième temps sa demande d'aide formalisée. Lors du deuxième passage en COPROG, le porteur de projet ne revient pas ; c'est l'équipe technique qui présente brièvement le projet avec les montants et le calendrier prévisionnel affiné.
- Soit d'effectuer un seul passage en COPROG où la sélection/notation se réalise à la suite de l'audition. Pour cela le porteur de projet doit avoir remis en amont son dossier de demande de subvention finalisé et signé à l'APTV.



Lors des échanges informels sur ce point avec les membres du COPROG il s'est avéré que beaucoup d'entre eux ont exprimé le souhait de regrouper lors de la même réunion l'audition puis la sélection dans la foulée. Ou au maximum d'effectuer la sélection lors du comité de programmation suivant.

En effet les inconvénients de la première option sont que parfois les membres présents en audition ne le sont pas en sélection, ou inversement. Il est alors jugé difficile de noter à l'appui de la seule note préparatoire sans avoir entendu le maître d'ouvrage présenter son projet et pris connaissance du débat qui en a suivi.

Par ailleurs il arrive que les maîtres d'ouvrage mettent un certain temps à déposer leur dossier et le temps passé entre leur audition et leur passage en sélection peut être relativement long (1 an ou plus...). Les éléments du projet ne sont alors plus très clairs pour les membres du COPROG en phase de sélection/notation.

A l'usage, la grille de sélection apparaît adaptée pour la majorité des membres interrogés (18, soit 75 %).

1/4 des membres cependant ne « s'y retrouve pas » sans toutefois exprimer clairement comment celle-ci devrait évoluer.

Une proposition a été faite de demander aux autres territoires porteurs d'un programme LEADER de partager leurs grilles afin de voir la manière dont ils ont formulé les choses.

Cette proposition est pertinente et le GAL Tarentaise a réalisé cette démarche auprès des GAL voisins et autres rhônalpins (10 grilles récupérées à analyser).

La majorité des personnes interrogées (19, soit 76 %) disent prendre en compte les commentaires et remarques émises par les autres membres du COPROG lors de leur notation.

En effet la plupart reconnaît que l'intérêt du débat c'est de compléter sa compréhension du dossier, ce qui peut amener à faire évoluer son point de vue.

C'est d'ailleurs l'intérêt d'avoir autour de la table de membres qui ont chacun une expertise sur un sujet en particulier : sur certains dossiers, certains ont une approche plus technique que d'autres et apporte un jugement plus circonstancié, apprécié de ceux qui maîtrisent moins le sujet.

C'est une approche collective du dossier, pas une approche individuelle, il s'agit d'émettre un avis dans le sens de l'intérêt collectif et de la stratégie.

Le mode de notation, à savoir anonyme, à l'aide d'un support papier et laissé au libre arbitre des membres, soit seuls, soit en binôme « titulaire-suppléant » s'ils le souhaitent, convient à l'unanimité (25, soit 100 %).

Lors de l'enquête, il a été demandé aux membres interrogés de classer les 5 critères de la grille de sélection par ordre d'importance.

Il en résulte que chacun a son propre classement et celui-ci est aussi varié d'une personne à l'autre.

En faisant la moyenne des positions attribuée à chacun des critères, nous pouvons effectuer un classement :

- 1) Dimension territoriale
- 2) Effet levier du fonds LEADER
- 3) Innovation
- 4) Réponse à la stratégie du programme
- 5) Dimension partenariale

A noter que deux personnes membres s'interrogent sur la pertinence du critère « réponse à la stratégie du programme ». Leur argument est que les projets présentés en COPROG sont proposés parce qu'ils répondent intrinsèquement à la stratégie du programme...

Cet argument peut en effet s'entendre.

Enfin les membres du COPROG ont été interrogés pour savoir si d'autres critères non listés dans la grille de sélection rentraient également en ligne de compte dans leur jugement.

Il s'avère qu'en effet la plupart prennent en compte de manière informelle d'autres critères quand ils notent un projet. Le premier est la qualité de la présentation en audition, pour 17 personnes interrogées, soit 68 %. La plupart reconnaît pouvoir se laisser convaincre ou pas par une audition, suivant la qualité de celle-ci, de la motivation du porteur de projet.

Le second critère qui est pris en compte de manière informelle est la capacité financière du porteur de projet. Même si le règlement du programme LEADER souligne l'obligation de l'égalité de traitement entre porteurs de projet sollicitant du FEADER, le projet d'une commune « support de station » (par exemple) ou d'une entreprise avec un chiffre d'affaires important sera étudié différemment pour 14 personnes interrogées (56 %).

Malgré tout ce point relève du critère « effet levier » de la grille de sélection. Mais il est possible que cette dissociation des porteurs de projets dans la notation impacte également sur l'ensemble de la notation.

Enfin autre critère également pris en compte par la moitié des membres (13, soit 52 %) est la cohérence du porteur de projet entre le projet présenté et son fonctionnement classique (suspicion de « green-washing » par exemple...)

De manière ponctuelle, ont été également évoqué la capacité du porteur de projet à faire perdurer son action sans l'aide LEADER ainsi que la qualité de montage du projet.

> Analyse

Les modes de notation étant libre et anonyme, il est difficile d'appliquer dans la notation le plus d'objectivité et de neutralité possible. Malgré tout, ces votes sont importants pour les membres du COPROG ; ils assoient leur rôle et leur importance et les motivent à s'impliquer dans cette instance.

3.1.2. Une animation appréciée mais consommatrice en temps et en crédits

Tableau n°8 : Temps consacré à la candidature et au conventionnement LEADER

	2014	2015	2016
Temps consacré à la préparation de la candidature	Environ 8 semaines entre le 18/04 - date de réception de l'AMI et le 31/10 - date d'envoi de la candidature	0	0
Nombre agent dédié	2	0	0
Nombre en ETP	Environ 0,2	0	0

Temps consacré à la préparation du conventionnement	0	0	174 h
Nombre agent dédié	0	0	1
Nombre en ETP	0	0	0,1

> Analyse

En 2014 l'équipe APTV en charge de la rédaction de la candidature LEADER n'effectuait pas un suivi de temps de travail analytique. Il n'est donc pas possible de fournir une donnée précise et vérifiable du temps consacré à la candidature LEADER du territoire Tarentaise Vanoise. Toutefois il est jugé qu'un peu moins de 300 heures ont été nécessaires pour rédiger la candidature de la programmation 2014-2020.

A noter que l'APTV n'a pas fait appel à une assistance extérieure pour sa candidature LEADER. La rédaction s'est faite de manière internalisée, par la chargée de mission environnement, actuelle chef de projet LEADER, et la chargée de mission santé, service.

La candidature s'est donc construite à l'appui :

- De nombreux diagnostics, rédigés entre 2012 et 2014, permettant à l'APTV de connaître finement la situation du territoire et de ses enjeux (diagnostic CDDRA-CTS, diagnostic GES/ profil énergétique et vulnérabilité, diagnostic santé-service préalable à un Contrat Local de Santé, etc.)
- Du recueil des attentes de la société civile au travers d'ateliers de réflexion et de production, organisé par le « Conseil Local de Développement » (CLD)
- Des débats avec les élus du territoire, notamment en bureau APTV
- Des formations organisées par Caprural sur les attendus d'une candidature LEADER.

Dès 2015, les chargées de mission ont suivi les réunions organisées par la DAFA pour la mise en œuvre progressive de l'outil.

En mars 2016 l'APTV organisait son premier Comité de programmation mais ce n'est que le 13 décembre 2016, date de signature de la convention, que le GAL a eu une existence juridique et a pu officialiser le travail de sélection réalisé jusqu'alors.

Le travail consacré à la préparation du conventionnement a été relativement chronophage, la chef de projet LEADER y consacrant 1/8^{ème} de son temps (174 h sur 1 426 h dédiée à LEADER en 2016).

Tableau n°9 : Temps d'animation LEADER : déploiement de l'équipe technique

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total au 31/12/20
Chef de projet LEADER	1 426 h	1 331 h	1 261,5 h	858,5 h	750 h	En cours...	5 627 h
Chargée de mission santé service	250 h	27 h					277 h
Gestionnaire	836 h	795 h	904,5 h	1 024,5 h	668 h		4 228 h
TOTAL	2 512 h <i>(1,5 ETP)</i>	2 153 h <i>(1,3 ETP)</i>	2 166 h <i>(1,3 ETP)</i>	1 883 h <i>(1,1 ETP)</i>	1 418 h <i>(0,8 ETP)</i>		10 132 h

L'animation du programme LEADER Tarentaise a été portée essentiellement par deux salariées APTV, qui se sont réparties les missions de la manière suivante :

Pour la chef de projet LEADER :

- Assurer l'accompagnement initial de tous les porteurs de projet : vérification de l'inscription dans la stratégie du programme, de l'éligibilité des dépenses et du maître d'ouvrage
- Animer et coordonner la mise en œuvre d'actions à maîtrise d'ouvrage APTV, notamment sur la thématique « changement climatique »
- Programmer, organiser et animer les réunions du comité de programmation du GAL en étroite relation avec la Présidente et en collaboration avec la gestionnaire. Rédiger les comptes-rendus
- Assurer le suivi administratif (rédaction avenants, courriers de notification, « création individus », manuel de procédure) et financier du programme (suivi consommation enveloppe au fil de l'eau, sollicitation enveloppes complémentaires)
- Organiser, accompagner à la réalisation d'actions de coopération
- Construire et mettre en œuvre des actions de communication
- Participer aux activités du réseau Leader (veille juridique et administrative)
- Construire, animer et réaliser l'évaluation du programme (de mi-parcours et finale)
- En complément, la chef de projet assure également l'instruction, le suivi juridique et administratifs d'une partie des dossiers de demande d'aide et de paiement.

Pour la gestionnaire :

- Assurer l'instruction, le suivi juridique, administratif d'une partie des dossiers et l'accompagnement du porteur de projet à la mise en paiement
- Aider à la logistique et co-animer les réunions du comité de programmation Leader et du GAL
- Participer aux activités du réseau Leader (veille juridique et administrative)
- Assurer le lien avec les cofinanceurs du programme Leader

Suite au départ en janvier 2017 et le non remplacement de la chargée de mission « santé, service », la chef de projet LEADER-environnement a repris l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant déposer une demande d'aide sur la thématique « vitalité sociale ».

A partir de mai 2018, en raison d'un grand nombre de dossiers à instruire au même moment sur de nouveaux outils d'instruction, ainsi qu'en raison de plusieurs périodes d'arrêts maladie de la gestionnaire, la chef de projet LEADER a assuré également une partie du travail d'instruction.

Ainsi une répartition à quasi part égale des dossiers à instruire a été réalisée :

- La gestionnaire assurant le « rattrapage » sous Sharepoint et l'instruction complète des « anciens » dossiers, (programmation, engagement, paiement, ...)
- La chef de projet assurant l'instruction de tous les nouveaux dossiers déposés depuis mai 2018, ainsi que l'instruction d'anciens dossiers à « rattraper », sur la thématique du « changement climatique »

Depuis lors la chef de projet a poursuivi jusqu'à présent ce travail d'instruction, en se répartissant le suivi des demandes d'aide et de paiement avec la gestionnaire, chacune suivant de « A à Z » un même dossier.

Figure n°17 : Evolution du temps d'animation LEADER (animation programme + instruction)

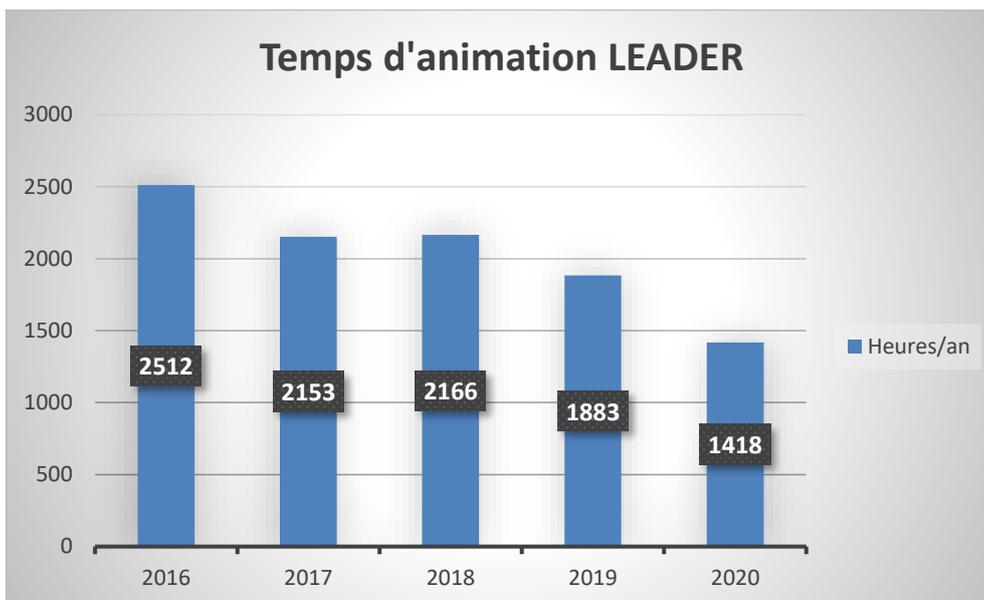
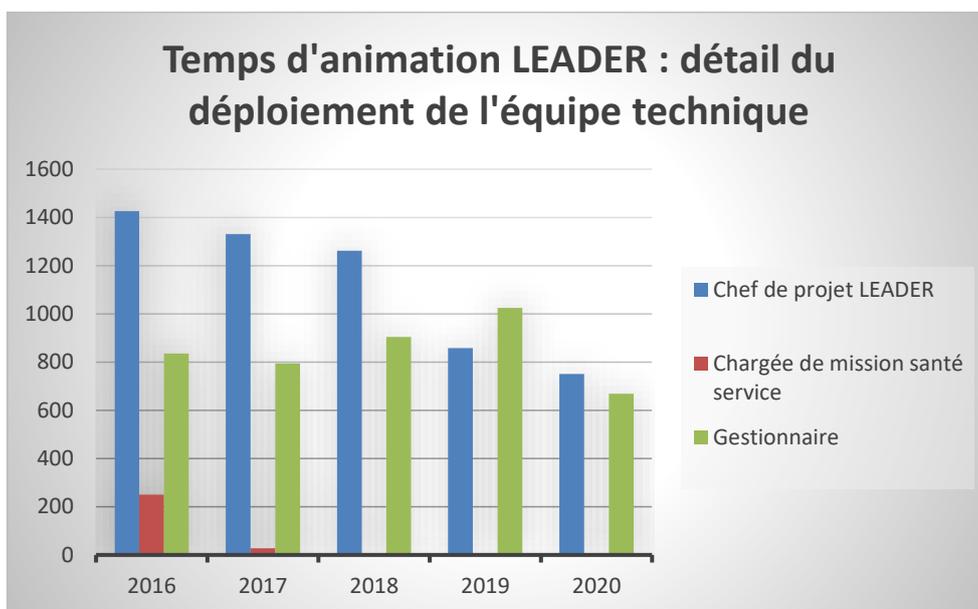


Figure n°18 : Temps d'animation LEADER : détail du déploiement de l'équipe technique



> Analyse

En complément de l'analyse p17

Le temps d'animation a fluctué dans le temps avec deux années qui se distinguent.

2016, première année d'animation du programme a été une année dense, au cours de laquelle l'équipe LEADER a défini les différentes pièces annexes du conventionnement LEADER (membres du COPROG, répartition enveloppe financière entre fiche action, règlement intérieur, fiche-action détaillée définitive), l'organisation des premiers comités de programmation et la prise de connaissance des premiers formulaires, outils d'instruction (FCU, ...).

Comme évoqué p40 concernant l'analyse du rythme des comités de programmation, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 et le report des élections municipales.

L'activité Leader s'en est ressentie. Bien que l'équipe technique ait pu poursuivre ses missions à distance durant ces périodes, l'absence de vie sociale conjuguée aux incertitudes du contexte sanitaire et aux difficultés financières qui en découlent, a freiné l'arrivée de nouveaux projets.

Tableau n°10 : Temps et coût moyen par dossier

	Temps moyen/dossier	Coût horaire*	Coût moyen/dossier
Accompagnement porteur de projet pour le montage de son dossier puis instruction (demande aide et demande paiement)	62 h	26,86 €	1 665 €

*** Moyenne du coût horaire des 2 salariés APTV au 31 décembre 2020*

> Analyse

Le suivi de temps de travail analytique réalisés du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 de manière très précise par l'équipe LEADER ont permis de faire ces calculs.

Les temps d'instruction et les montants sont très conséquents et interrogent sur la « raisonnable des coûts » du traitement d'un dossier LEADER.

La première prise en main des outils d'instruction LEADER n'a pas été simple, et notamment parce que ce que l'animation de ce programme européen est une première pour l'APTV. Toutefois ceci ne peut être qu'un élément d'explication parmi d'autre.

Si le GAL Tarentaise se positionne pour porter un second programme à l'avenir il serait souhaitable que le temps passé par dossier soit davantage optimisé, notamment si, avec une communication plus efficace et des habitudes de travail enclenchées, le nombre de dossiers déposé sera démultiplié.

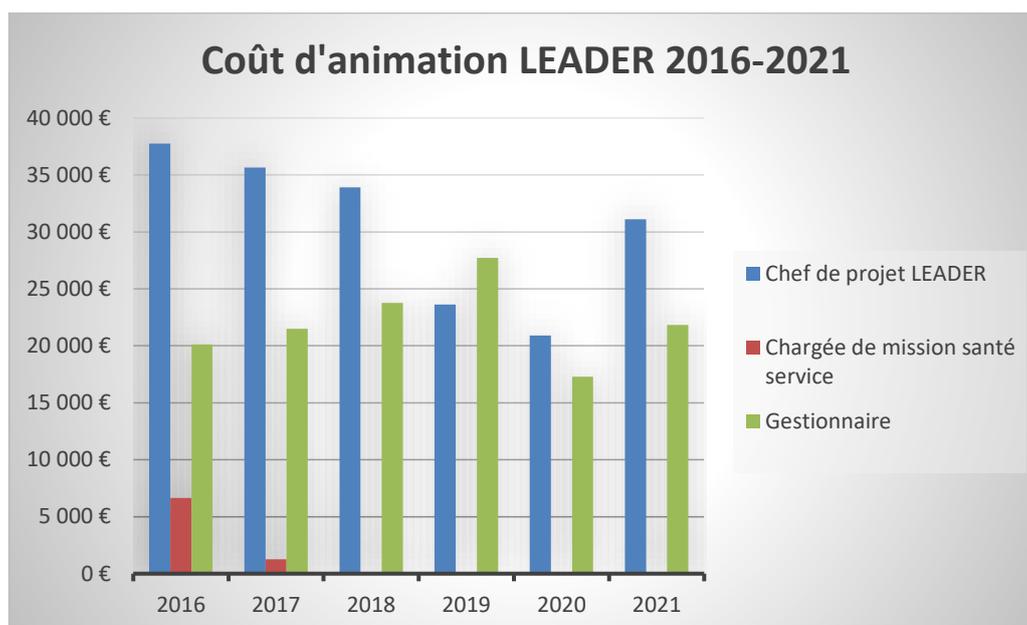
Au vu des montants dépensés, même si à l'avenir ceux-ci seront réduits, il sera toujours nécessaire de maintenir un montant plancher minimal.

Il semble que celui retenu actuellement par le GAL Tarentaise, soit 5 000 € de dépenses éligibles, soit un bon compromis.

Concernant les 18 dossiers de demandes d'aides déposés par l'APTV, différents chargés de missions (urbanisme-mobilité, énergie-environnement, eau-risque) ont assuré leur rédaction et leur complétude avec l'aide de l'équipe LEADER (la chef de projet LEADER étant également chargée de mission environnement).

Les services de la Région ont assuré l'instruction de ces dossiers en collaboration avec l'équipe LEADER de l'APTV qui a également apporté un soutien en réalisant un travail de pré-instruction sur ces derniers : remplissage des logiciels Sharepoint et Osiris à la demande d'aide.

Figure n°19 : Coût d'animation LEADER 2016 – 2021 (montants soldés et programmés)



** Les montants 2016 à 2020 sont les montants réellement soldés ; le montant 2021 est le montant actuellement programmé*

> Analyse

A ce jour, 323 083 € de FEADER ont financé l'animation du programme LEADER (animation de la stratégie + instruction des dossiers). Ce chiffre a été calculé sur la base des montants soldés de 2016 à 2020 et sur la base du montant programmé pour le dossier 2021.

Cela représente 18,4 % de la maquette FEADER actuellement conventionné (1 752 725 €)

En ajoutant les contreparties publiques (20 % d'autofinancement APTV), le montant de l'animation LEADER 2016-2021 porte à 403 853,75 €.

Le montant total du FEADER et ses contreparties publiques sont estimées à 2 190 906 € (1 752 725 € + 438 181 €). Dans ce cadre le montant de FEADER et ses contreparties publiques consommée pour l'animation du dispositif représente à nouveau 18,4 %, donc bien en dessous du plafond de 25 % défini par le PDR.

👏 L'avis des membres du comité de programmation

L'animation portée par l'équipe technique, qu'il s'agisse de l'animation et de la préparation de réunion du COPROG, du travail d'instruction ou de la coordination des actions de coopération, est unanimement appréciée (rigueur, efficacité, pertinence, clarté, réactivité, travail de vulgarisation pour mettre à la portée de tous la complexité d'un programme européen, ...).

Quelques attentes ont été exprimées :

- Un porteur de projet souhaiterait que l'équipe technique puisse mener un travail sur l'avance de trésorerie, notamment pour constituer un fonds qui serait mis à disposition des petits porteurs de projets associatifs.
- Présenter davantage en réunion le rendu des projets finalisés
- Il est également souhaité de rajouter davantage de moments conviviaux (partage d'un verre en fin de réunion)
- En introduction des COPROG, il serait intéressant de faire un point sur les nouveaux porteurs de projets rencontrés, ...

Les moyens d'animation sont jugés suffisants par une petite majorité des membres interrogées (14, soit 56 %). Un certain nombre (9, soit 36 %) répondent toutefois être mal placés pour juger de cela ; ils ne se rendent pas compte si les moyens sont adaptés à la charge de travail.

Quant à l'accompagnement des porteurs de projets au plus près (aide au remplissage du formulaire de demande d'aide, ...), il est reconnu pertinent, voire indispensable au vu de la complexité du dispositif, par l'ensemble des membres du COPROG (25, soit 100 %)

Au sujet de la communication, l'APTV a interrogé les membres du COPROG pour savoir s'ils étaient d'accord avec le choix de l'APTV de mettre en « stand-by » la communication démarrée en janvier 2017 en raison des problèmes administratifs rencontrés par l'outil entraînant des très grands retards de paiement (large diffusion d'une plaquette d'information, courriers envoyés aux collectivités et aux associations, articles de presse,...)

La majorité d'entre eux (14, soit 56 %) ne sont pas d'accord avec ce choix.

Ils pensent qu'il est important de poursuivre la communication pour plusieurs raisons :

- Encore beaucoup d'acteurs sur le territoire méconnaissent le programme LEADER : qu'ils s'agissent d'associations, d'entreprises mais également de collectivités. C'est plus juste et plus équitable que chacun connaisse cet outil de manière égale.
- Communiquer sur LEADER ce n'est pas seulement s'adresser aux porteurs de projets potentiels pour les inciter à solliciter une subvention, c'est aussi parler de ce qui s'est réalisé. Il s'agit de rappeler aux porteurs de projets de communiquer sur LEADER quand ils relaient le bilan de leur opération dans la presse – même si le fonds n'a pas encore été versé.
- Communiquer sur le programme LEADER peut être réalisé en parlant des difficultés rencontrées, des retards de paiement ; il faut prévenir les porteurs de projets potentiels que la démarche peut s'avérer longue et complexe.
- Expliquer le rôle clé de l'APTV dans l'animation du dispositif et qui permet aux acteurs de Tarentaise d'en bénéficier.

Toutefois 11 membres interrogés (44 %) estiment que le programme est déjà bien relayé, la preuve en est que les dossiers arrivent toujours.

Afin de mieux communiquer sur l'outil, plusieurs pistes ont été spontanément proposées par les membres interrogés :

- Envoyer un courrier nominatif à chaque élu de Tarentaise pour expliquer le dispositif
- Intervenir au sein des conseils municipaux et conseils communautaires pour présenter le programme et répondre aux questions posées.

La majorité des membres du COPROG (19, soit 76 %) confirment communiquer sur LEADER autour d'eux, alimentant ainsi le « bouche à oreille », la circulation de l'information par réseaux de connaissance.

Enfin, concernant les projets finalisés, la quasi-totalité des membres du COPROG (22, soit 91 %) se disent intéressés par la mise en place de visites de terrain, et serait prêts à y consacrer environ 1/2 journée ponctuellement dans l'année (pour 19 d'entre eux, soit 76 %)

> Analyse

Il est évident qu'avoir un retour sur les projets finalisés – en réunion ou sur le terrain – est une action importante à mettre en place.

A la suite de cette évaluation réalisée à mi-parcours, l'équipe de l'APTV a ainsi mis en place 4 visites de terrain et a également invité en réunion des porteurs de projets pour qu'ils puissent rendre compte de leur opération finalisée.

L'avis des porteurs de projets

Les porteurs de projets interrogés ont quasiment tous été très satisfaits de l'accompagnement et de la disponibilité de l'équipe de l'APTV, qu'il s'agisse pour les conseils à l'élaboration du projet, du passage en comité de programmation, la recherche de cofinancement ou l'aide au montage des dossiers de demande d'aide et de paiement.

Les qualificatifs évoqués ont été : « réactifs », « précis », « clair ».

Un porteur de projet a toutefois regretté d'avoir « essuyé les plâtres au démarrage » avec des changements de règles en cours de route et aurait souhaité bénéficier d'un accompagnement plus « consolidé ».

3.1.3. Une programmation et une mise en paiement qui a manqué de fluidité dans les premières années

Tableau n°11 : Nombre de dossiers traités et taux de consommation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (partiel - bilan au 1 ^{er} juillet)
Nombre de dossiers déposés	1	14	12	16	5	2	10
Nombre de comités de programmation	0	5	6	5	4	1	4
Nombre de projets auditionnés	0	16	11	11	6	1	10
Nombre de projets sélectionnés	0	2	16	18	4	1	8
Nombre de projets programmés	0	1	4	18	14	1	7
Montant de FEADER programmé – par année (€)	0	11 173,60	158 789,23	400 095,48	703 719,25	74 426,46	196 354,28
Montant de FEADER programmé - cumul (€)	0	11 173,60	169 962, 83	570 058,31	1 273 777, 56	1 348 204,02	1 544 558,30
Montant de FEADER payé – par année (€)	0	0	0	67 129,32	251 392,90	325 472,30	136 630
Montant de FEADER payé - cumul (€)	0	0	0	67 129,32	318 522, 22	643 994, 52	780 624, 52
Montant programmé : % par rapport à l'enveloppe attribuée au GAL	0	Enveloppe initiale : 1 434 800 €			Enveloppes initiale + complémentaire : 1 752 725 €* 0,77 %		72,17 %
		11,84 %	39,7 %	72,67 %	76,92 %		
Montant payé : % par rapport à l'enveloppe attribuée au GAL	0	0	0	Enveloppe initiale : 1 434 800 €	Enveloppes initiale + complémentaire : 1 752 725 €		36,47 %
				4,67 %	18,17 %	36,74 %	

Figure n°20 : Traitement annuel des dossiers

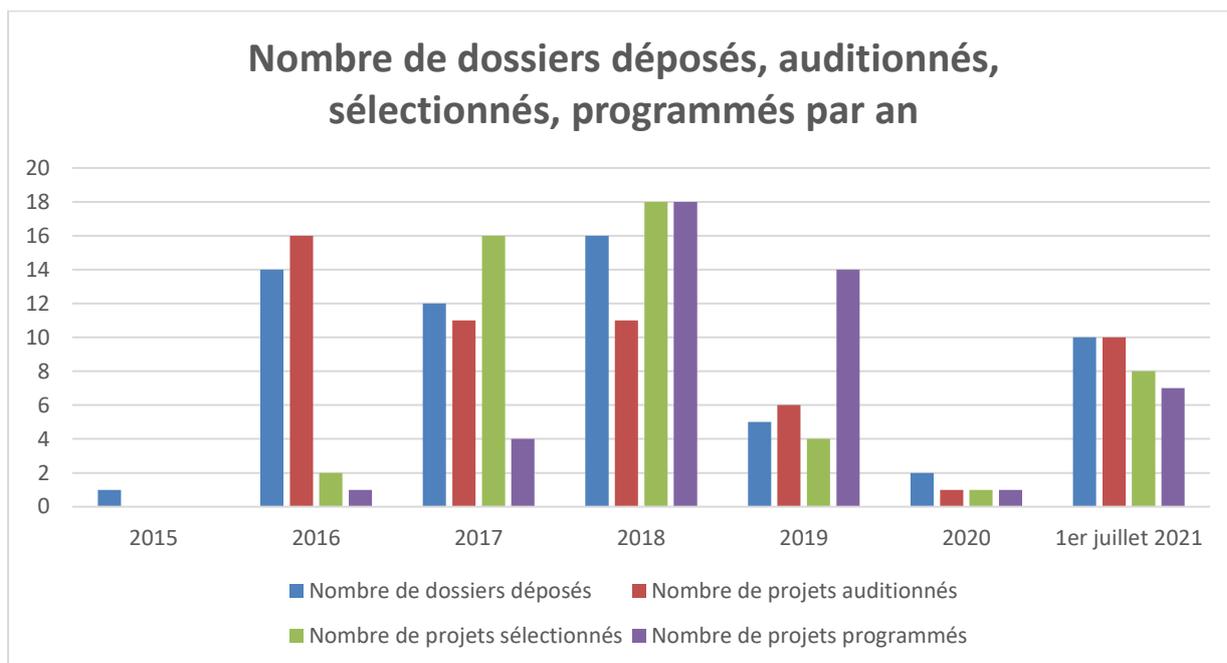
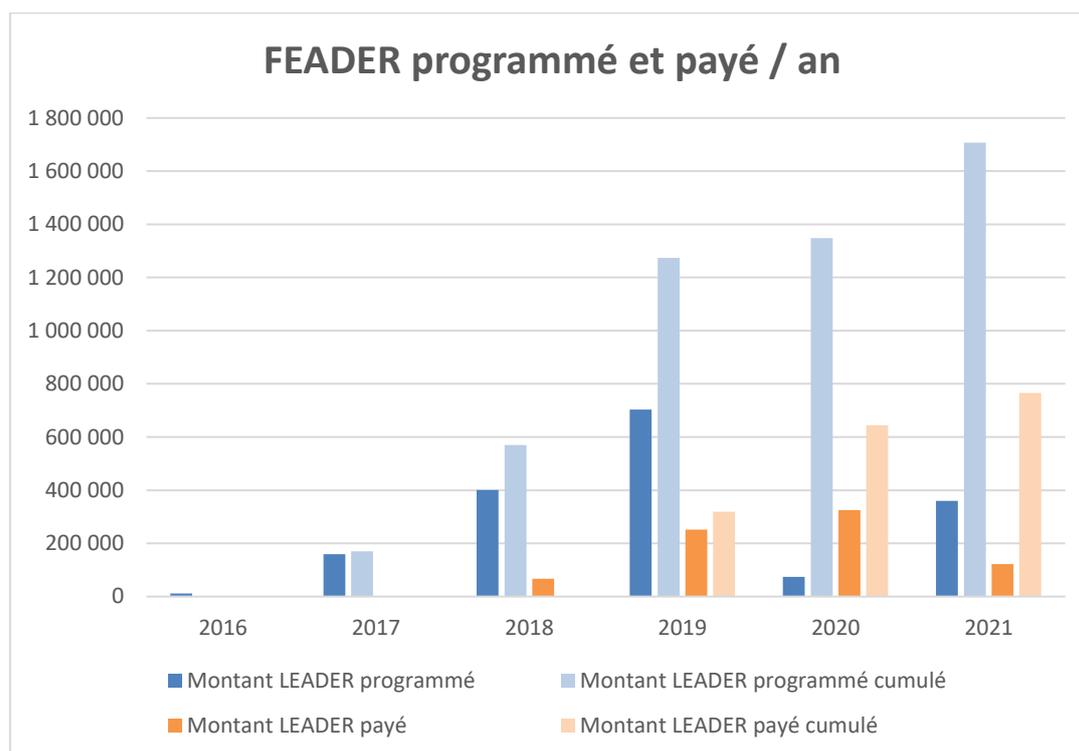


Figure n°21 : Traitement annuel des dossiers - focus sur la programmation



Figure n°22 : Montant FEADER programmé et payé annuellement



> Analyse

Déjà amorcé en 2019 avec une décrue constatée, la crise sanitaire de l'année 2020 a donné un coup d'arrêt au dépôt de nouveaux dossiers LEADER. Cependant l'animation et l'instruction des dossiers se sont poursuivies et ont permis notamment de mettre en paiement de nombreux dossiers.

Durant les premières années de mise en œuvre, la démarche a clairement manqué de fluidité, accumulant entre 2016 et 2018 les dossiers à programmer, engager juridiquement puis payer. Plusieurs points peuvent expliquer cette situation :

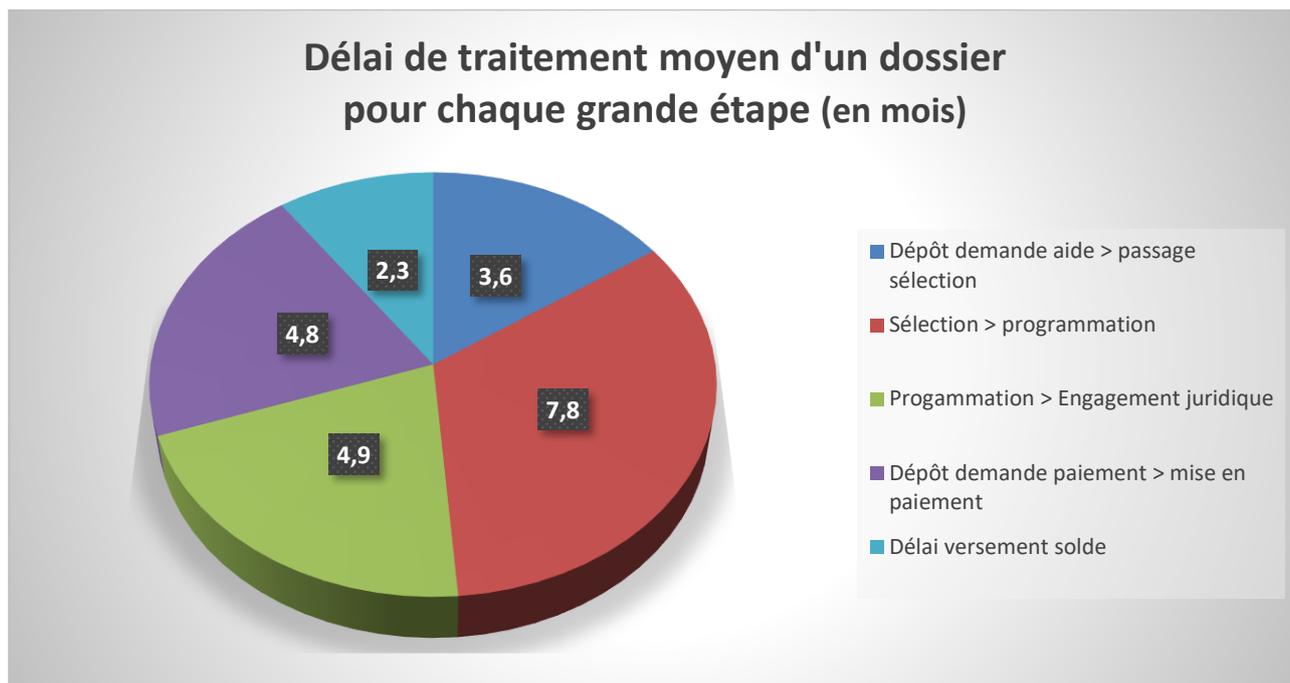
- Des outils d'instruction (Sharepoint / Osiris) arrivés qu'en cours de programmation, et notamment des outils pour l'instruction des paiements livrés en 2018, et qui ont nécessité un travail d'appropriation puis de « rattrapage » très important
- Un long apprentissage de « LEADER » avec un cadre extrêmement rigoureux et exigeant lié au FEADER dont il faut s'imprégner et s'approprier les codes, au démarrage puis tout au long de la procédure (à l'image des notes thématiques publiées en nombre et qui se sont succédées les unes après les autres). Les règles d'instruction se sont construites et stabilisées au fur et à mesure de l'avancée de la procédure... Par ailleurs les premiers dossiers déposés ont été parmi les plus compliqués à instruire : financeurs multiples, assiette qui n'est pas unique entre financeurs, versement des co-financeurs antérieur à la fin des opérations...
- Un fort niveau de responsabilité, la sanction d'un travail mal fait pouvant conduire jusqu'au remboursement des aides perçues par un maître d'ouvrage : l'instructeur doit sécuriser au maximum les dossiers
- Durant les premières années, des moyens humains insuffisants pour accompagner les territoires et de nombreux changement de personnel à la Région qui n'ont pas favorisé l'efficacité. A partir de 2018 ces problèmes ont été peu à peu résorbés, même si les chargé(e)s de mission « Région » territorialisés et les instructrices, en charge de l'instruction des dossiers des GUSI GAL, ont conservé une charge de travail importante (suivi de nombreux territoires, temps de travail également consacré à des missions hors LEADER, ...)
- Le délai conséquent mais nécessaires à certains maîtres d'ouvrage pour fournir l'ensemble des pièces pour la programmation puis le paiement (ex : arrêté d'ouverture d'ERP, délibération, autorisation du propriétaire d'effectuer des travaux, conventions foncières...)

Tableau n°12 : Délais de sélection/programmation/engagement juridique/paiement (classement chronologique par date de dépôt de dossier)

	Projet	Date dépôt de dossier	Date sélection et délai réception/sélection	Date programmation et délai sélection/programmation	Date engagement juridique et délai programmation / EJ	Date réception demande de paiement	Date mise en paiement auprès ASP et délai DDP/mise en paiement	Date versement paiement et délai mise en paiement/versement	Délai dépôt DDP / versement aide	Délai dépôt demande d'aide / versement effectif aide
1	Animation LEADER 2016 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	28/12/2015		07/02/2017 14 mois	28/08/2017 5 mois	26/12/2017	Non connu	13/12/2018	12 mois	36 mois
2	Création MSAP Moûtiers <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	27/05/2016	27/05/2016 1 jour	01/03/2018 22 mois	En cours					
3	Animation MSAP Moûtiers 2016 <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	27/05/2016	27/05/2016 1 jour	28/03/2017 10 mois	Demande d'aide abandonnée car opération finalement déjà financé à 80 % hors LEADER					
4	Coordination illettrisme <i>Association d'Animation du Canton de Moûtiers</i>	30/05/2016	30/05/2017 12 mois	10/07/2018 14 mois	04/04/2019 9 mois	29/05/2019	26/02/2020 9 mois	23/07/2020 5 mois	14 mois	50 mois
5	Renaissance des vergers <i>Association Croqueurs de Pomme Savoie Tarentaise Beaufortain</i>	07/06/2016	07/02/2017 8 mois	28/03/2017 1 mois	08/11/2018 19 mois	15/02/2019	27/03/2019 1 mois	29/05/2019 2 mois	3 mois	35 mois
6	Actions sensibilisation énergie climat <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	07/07/2016	28/03/2017 8 mois	29/05/2018 22 mois	13/03/2019 10 mois	01/03/2019	Non connu	16/10/2019	7 mois	39 mois
7	Animation autostop sécurisé <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	07/07/2016	01/03/2018 8 mois	01/03/2018 0 jour	14/02/2019 11 mois	04/06/2019	Non connu	16/04/2020	10 mois	45 mois
8	Implantation arrêts autostop sécurisé <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	07/07/2016	29/05/2018 22 mois	07/03/2019 10 mois	04/04/2019 1 mois	09/07/2019	29/10/2019 3 mois	09/01/2020 3 mois	6 mois	42 mois
9	Implantation arrêts autostop sécurisé <i>Communauté de communes des Versants d'Aime</i>	07/07/2016	29/05/2018 22 mois	12/12/2019 19 mois	18/02/2020 2 mois	20/07/2020	21/01/2021 6 mois	25/02/2021 1 mois	7 mois	55 mois
10	Implantation arrêts autostop sécurisé <i>Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche</i>	13/07/2016	29/05/2018 22 mois	13/12/2018 7 mois	18/02/2019 2 mois	20/06/2019	12/05/2020 11 mois	26/06/2020 1 mois	12 mois	48 mois
11	Animation pédagogiques biodiversité <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	18/07/2016	13/12/2016 5 mois	13/12/2016 0 jour	04/12/2018 24 mois	19/02/2019	Non connu	05/07/2019	5 mois	36 mois
12	Ingénierie et programmation culturelle <i>Trans' Danse & Cie</i>	23/11/2016	13/12/2016 1 mois	Dossier non sélectionné						
13	Animation MSAP Moûtiers 2017 <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	26/12/2016	28/03/2017 3 mois	17/09/2019 30 mois	13/11/2019 2 mois	13/12/2019	03/07/2020 7 mois	20/08/2020 1 mois	8 mois	44 mois
14	Animation LEADER 2017 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	27/12/2016		07/02/2017 2 mois	28/08/2017 6 mois	18/06/2018	Non connu	07/06/2019	12 mois	30 mois
15	Transport accompagné <i>Centre Intercommunal d'Action Sociale</i>	29/12/2016	07/02/2017 2 mois	10/07/2018 5 mois	04/04/2019 9 mois	23/05/2019	21/02/2020 9 mois	30/04/2020 2 mois	11 mois	40 mois
16	Animation clause emploi 2017 <i>Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville</i>	11/01/2017	28/03/2017 2 mois	12/09/2017 6 mois	08/11/2018 14 mois	16/01/2019	12/04/2019 3 mois	06/09/2019 5 mois	8 mois	33 mois
17	Etude éco-village Villaret des Brévières <i>Commune de Tignes</i>	28/03/2017	30/05/2017 2 mois	Dossier non sélectionné						
18	Animation du conseil des acteurs du territoire <i>Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville</i>	03/05/2017	30/05/2017 27 jours	10/07/2018 14 mois	27/06/2019 13 mois	15/07/2019	29/10/2019 3 mois	09/01/2020 3 mois	6 mois	32 mois
19	Animation d'initiatives de transition <i>Tarentaise Branchée</i>	12/05/2017	30/05/2017 18 jours	13/12/2018 19 mois	18/02/2019 2 mois	22/05/2019	28/10/2019 5 mois	09/01/2020 3 mois	8 mois	32 mois
20	Investissement abattoir <i>Communauté de Communes de Haute Tarentaise</i>	22/06/2017	12/09/2017 3 mois	07/03/2019 6 mois	03/09/2019 6 mois	26/09/2019	26/05/2020 8 mois	23/06/2020 1 mois	9 mois	36 mois
21	Expérimentation ligne de transport en commun <i>Commune de Bourg-Saint-Maurice</i>	21/08/2017	12/09/2017 1 mois	06/06/2019 21 mois	23/07/2019 1 mois	03/12/2019	26/05/2020 5 mois	24/06/2020 1 mois	6 mois	34 mois
22	Distributeur automatique de Beaufort <i>SICA Beaufort des montagnes de Moûtiers</i>	29/08/2017	12/09/2017 1 mois	18/10/2018 13 mois	11/12/2018 2 mois	05/09/2019	17/02/2020 5 mois	20/04/2020 2 mois	7 mois	32 mois
23	Etude de faisabilité espace travail partagé <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	08/09/2017	12/09/2017 4 jours	29/05/2018 8 mois	14/01/2019 8 mois	01/10/2019	22/09/2020 11 mois	22/10/2020 1 mois	12 mois	37 mois
24	Animation LEADER 2018 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	30/11/2017		01/03/2018 4 mois	25/10/2018 7 mois	25/02/2019	Non connu	07/06/2019	4 mois	19 mois
25	Animation MSAP Moûtiers 2018 <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	12/12/2017	21/12/2017 9 jours	17/09/2019 22 mois	13/11/2019 2 mois	03/03/2020	17/07/2020 5 mois	27/08/2020 1 mois	6 mois	32 mois
26	Etude préfiguration navettes Moûtiers- Val Thorens - CCCT	13/12/2017	Opération non éligible							
27	Sensibilisation et accompagnement des TPE/PME à la sobriété énergétique - <i>Chambre de métiers et de l'artisanat de Savoie</i>	20/12/2017	20/12/2017 1 jour	21/12/2017 7 mois	10/07/2018 7 mois	28/12/2019	06/10/2020 10 mois	09/12/2020 2 mois	12 mois	36 mois
28	Coordination illettrisme 2018 - AACM	04/01/2018	Le M.O a finalement renoncé à mettre en œuvre cette opération							
29	Animation clause emploi 2018 <i>Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville</i>	29/01/2018	01/03/2018 2 mois	29/05/2018 2 mois	08/11/2018 6 mois	16/01/2019	12/04/2019 3 mois	06/09/2019 5 mois	8 mois	20 mois

30	Etude valorisation Montgalgan <i>Commune de Moutiers</i>	27/02/2018	01/03/2018 1 mois	07/03/2019 12 mois	26/03/2019 19 jours	29/07/2019	05/09/2019 2 mois	03/12/2019 3 mois	5 mois	22 mois
31	Maison de santé pluri-disciplinaire <i>Communauté de communes Val Vanoise</i>	19/04/2018	29/05/2018 1 mois	12/12/2019 19 mois	24/03/2020 3 mois	<i>En cours</i>				
32	Voyage d'étude Marennes Oléron <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	16/05/2018	29/05/2018 13 jours	10/07/2018 2 mois	17/10/2019 3 mois	23/10/2019	<i>En cours</i>	05/05/2020	5 mois	24 mois
33	Emergence <i>France Active</i>	29/05/2018	10/07/2018 2 mois	18/10/2018 3 mois	04/12/2018 2 mois	21/11/2019	08/04/2020 5 mois	08/06/2020 1 mois	6 mois	25 mois
34	Boucles saisonnières service à la personne et création groupement d'employeur - CBE	21/06/2018	10/07/2018 1 mois	18/10/2018 3 mois	<i>Le M.O a finalement renoncé à mettre en œuvre cette opération</i>					
35	Boucles saisonnières tourisme <i>Commune Les Belleville</i>	05/07/2018	10/07/2018 5 jours	18/10/2018 3 mois	12/11/2019 13 mois	28/08/2020	02/11/2020 2 mois	18/12/2020 1 mois	3 mois	28 mois
36	Plateforme de lutte contre la précarité énergétique 2018-2019 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	23/07/2018	18/10/2018 3 mois	13/12/2018 5 mois	06/02/2019 2 mois	17/12/2019	<i>Non connu</i>	31/12/2020	12 mois	28 mois
37	Actions de prévention diabète et cancer - <i>Association pour la promotion de la Maison de santé de Bourg-Saint-Maurice</i>	08/08/2018	18/10/2018 2 mois	07/03/2019 5 mois	26/03/2019 19 jours	17/12/2020	23/01/2021 1 mois	07/05/2021 4 mois	5 mois	33 mois
38	Maison de l'abeille noire <i>Commune Les Belleville</i>	17/09/2018	18/10/2018 1 mois	07/03/2019 5 mois	09/05/2019 2 mois	08/07/2021	<i>En cours</i>			
39	Atelier parents-enfants itinérants <i>Communauté de communes Val Vanoise</i>	20/09/2018	18/10/2018 2 mois	13/12/2018 2 mois	26/03/2019 3 mois	20/12/2019	17/03/2020 3 mois	04/06/2020 3 mois	6 mois	21 mois
40	Expérimentation navettes saisonnières Moutiers-Les Belleville <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	21/09/2018	13/12/2018 3 mois	13/12/2018 0 jour	27/06/2019 6 mois	05/09/2019	13/09/2019 8 jours	07/11/2019 2 mois	2 mois	14 mois
41	Espace muséographique pastoralisme et Beaufort <i>SICA Saint Bernard</i>	06/11/2018	13/12/2018 1 mois	<i>Abandon demande aide LEADER</i>						
42	Animation stratégie risque inondation 2019 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	18/12/2018	07/03/2019 3 mois	06/06/2019 3 mois	17/10/2019 4 mois	03/02/2020	<i>Non connu</i>	28/01/2021	11 mois	25 mois
43	Animation LEADER 2019 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	26/12/2018		07/03/2019 3 mois	10/04/2019 1 mois	03/06/2020	<i>Non connu</i>	25/02/2021	8 mois	26 mois
44	Emergence – année 2 <i>France Active</i>	05/08/2019	12/12/2019 4 mois	<i>Dossier non sélectionné</i>						
45	Formation avant saison <i>Commune Les Belleville</i>	19/08/2019	12/12/2019 4 mois	12/12/2019 0 jour	23/03/2020 3 mois	28/08/2020	02/11/2020 2 mois	18/12/2020 1 mois	3 mois	16 mois
46	Expérimentation navettes saisonnières Moutiers-Les Belleville – année 2 <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	09/09/2019	17/09/2019 8 jours	14/01/2021 17 mois	09/03/2021 2 mois	16/06/2021	<i>En cours</i>			
47	Animation LEADER 2020 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	21/11/2019		12/12/2019 1 mois	15/01/2020 1 mois	03/05/2021	<i>En cours</i>			
48	Animation stratégie risque inondation 2020 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	28/11/2019	12/12/2019 1 mois	13/02/2020 2 mois	03/04/2020 2 mois	21/06/2021	<i>En cours</i>			
49	Atelier parents-enfants itinérants – année 2 <i>Communauté de communes Val Vanoise</i>	07/02/2020	13/02/2020 6 jours	14/01/2021 11 mois	09/03/2021 2 mois	20/05/2021	28/06/2021 1 mois	<i>En cours</i>		
50	Animation LEADER 2021 - APTV	24/12/2020		11/03/2021	09/04/2021	<i>En cours</i>				
51	Transport social à la demande – investissement <i>Communauté de communes de Haute Tarentaise</i>	07/01/2021	14/01/2021 7 jours	14/01/2021 0 jour	09/03/2021 3 mois	<i>En cours</i>				
52	Transport social à la demande – fonctionnement <i>Communauté de communes de Haute Tarentaise</i>	07/01/2021	14/01/2021 7 jours	14/01/2021 0 jour	09/03/2021 3 mois	<i>En cours</i>				
53	Plateforme de rénovation du logement privé <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	11/01/2021	14/01/2021 3 jours	11/03/2021 2 mois	20/04/2021 1 mois	<i>En cours</i>				
54	Animation stratégie risque inondation 2021 <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	29/01/2021	11/03/2021 2 mois	15/06/2021 3 mois	<i>En cours</i>					
55	Maison Pain d'Épice – Investissement <i>Association Nature et Expression</i>	22/02/2021	15/06/2021 4 mois	<i>Dossier non sélectionné</i>						
56	Maison Pain d'Épice – Fonctionnement <i>Association Nature et Expression</i>	22/02/2021	15/06/2021 4 mois	<i>Dossier non sélectionné</i>						
57	Econome de flux <i>Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</i>	26/02/2021	11/03/2021 1 mois	10/05/2021 2 mois	<i>En cours</i>					
58	Animation France Services 2021 <i>Communauté de communes de Haute Tarentaise</i>	18/03/2021	10/05/2021 2 mois	<i>En cours</i>						
59	Etude de faisabilité risque inondation du doron de Belleville aux Bettaix - <i>Communauté de communes Cœur de Tarentaise</i>	10/05/2021	15/06/2021 1 mois	15/06/2021 0 jour	<i>En cours</i>					
60	Diagnostic hydrologique et hydraulique du Versant de Montchavin Les Coches – <i>CC Cœur des Versants d'Aime</i>	10/06/2021	15/06/2021 5 jours	<i>En cours</i>						
Moyenne			3,6 mois	7,8 mois	4,9 mois		4,8 mois	2,3 mois	7,5 mois	32 mois

Figure n°23 : Délais de traitement moyens des étapes de la vie d'un dossier (en mois)



> Analyse

Les délais de traitement des dossiers, entre passage en sélection et engagement juridique et dépôt de demande de paiement et mise en paiement effectives, ont été globalement longs.

Toutefois nous pouvons découper la programmation LEADER en deux périodes : 2015-2018, période où les outils d'instruction n'étaient pas pleinement opérationnels et les règles d'instruction pas complètement définies et 2019 à aujourd'hui, où les GAL et l'autorité de gestion ont été enfin pleinement outillés.

De fait, comme le montre le tableau ce sont les premiers dossiers, déposés entre 2016 et 2018 qui accusent des délais de traitement les plus longs. Le traitement des dossiers déposés après 2019 est beaucoup plus fluide.

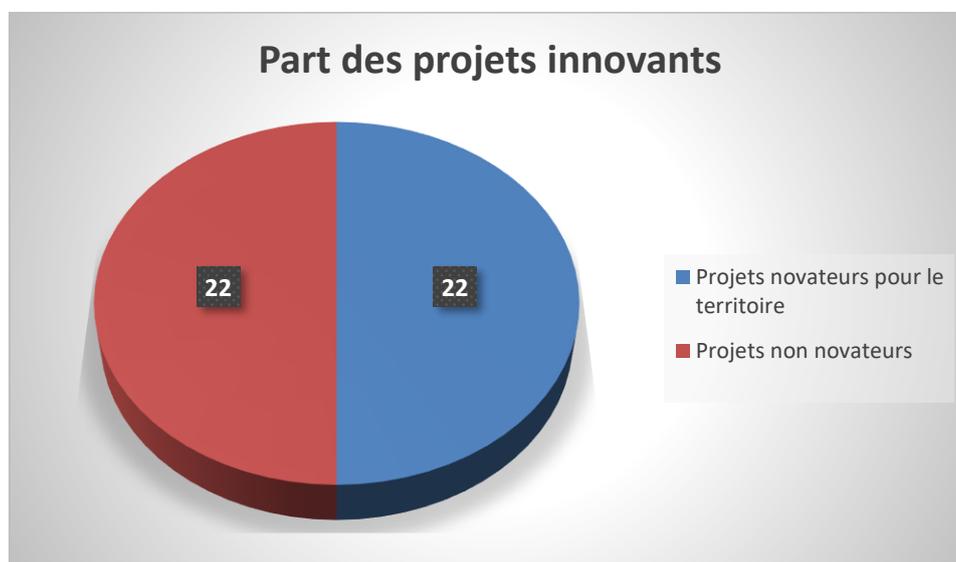
Le délai de traitement d'un dossier est également soumis à sa complétude et à la réactivité - ou pas - du maître d'ouvrage d'envoyer les pièces complémentaires quand on les lui demande.

Enfin les délais de traitement d'un dossier est également soumis au temps qu'y consacre chaque instructeur.

3.2. Les critères de sélection propres à LEADER ont-ils permis de retenir les dossiers les plus pertinents, les plus aboutis ?

3.2.1. Un caractère « innovant » à nuancer

Figure n°24 : Part des projets innovants



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

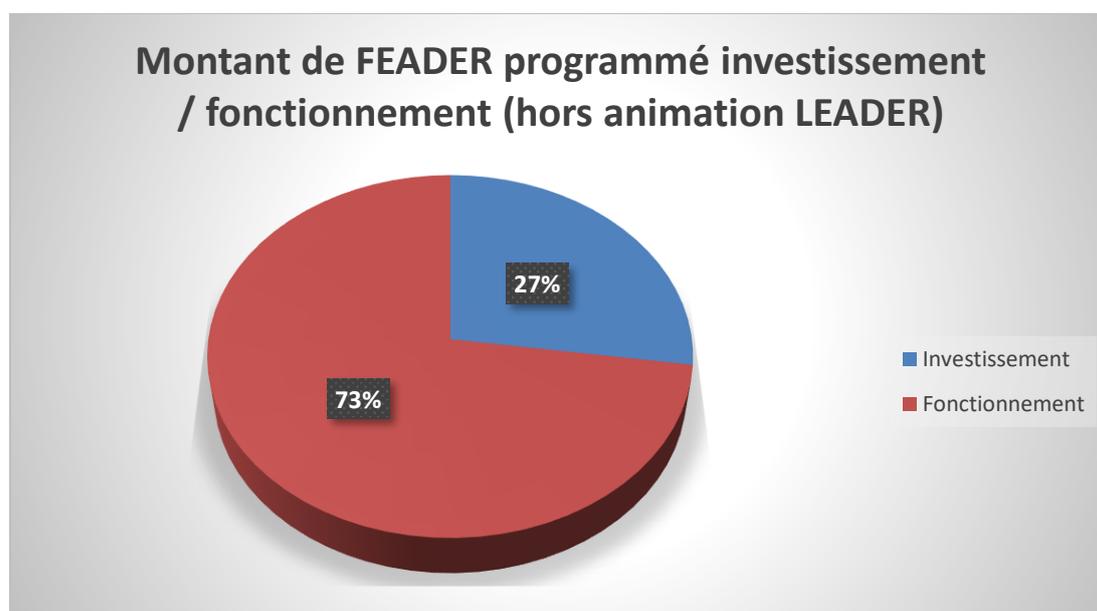
> Analyse

Le nombre de projet estimé comme « innovant » est issu d'une analyse de l'équipe LEADER APTV. En effet, ce critère faisant parti de la grille de sélection, quasiment tous les porteurs de projet ont défendu le côté innovant de leur opération.

Globalement, il en ressort donc qu'environ la moitié des projets présente un caractère réellement innovant pour la Tarentaise, c'est-à-dire ne relevant pas d'une action déjà mise en place par ailleurs et « complétée » pour s'inscrire dans le programme LEADER ou d'une action de fonctionnement relativement « classique ».

Des projets jugés peu innovants ont été quand même sélectionnés au travers du programme LEADER car ils répondaient également à d'autres critères importants.

Figure n°25 : Part des opérations en section d'investissement et en fonctionnement



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

Figure n°26 : Montant de FEADER programmé par nature d'opération (hors animation LEADER)

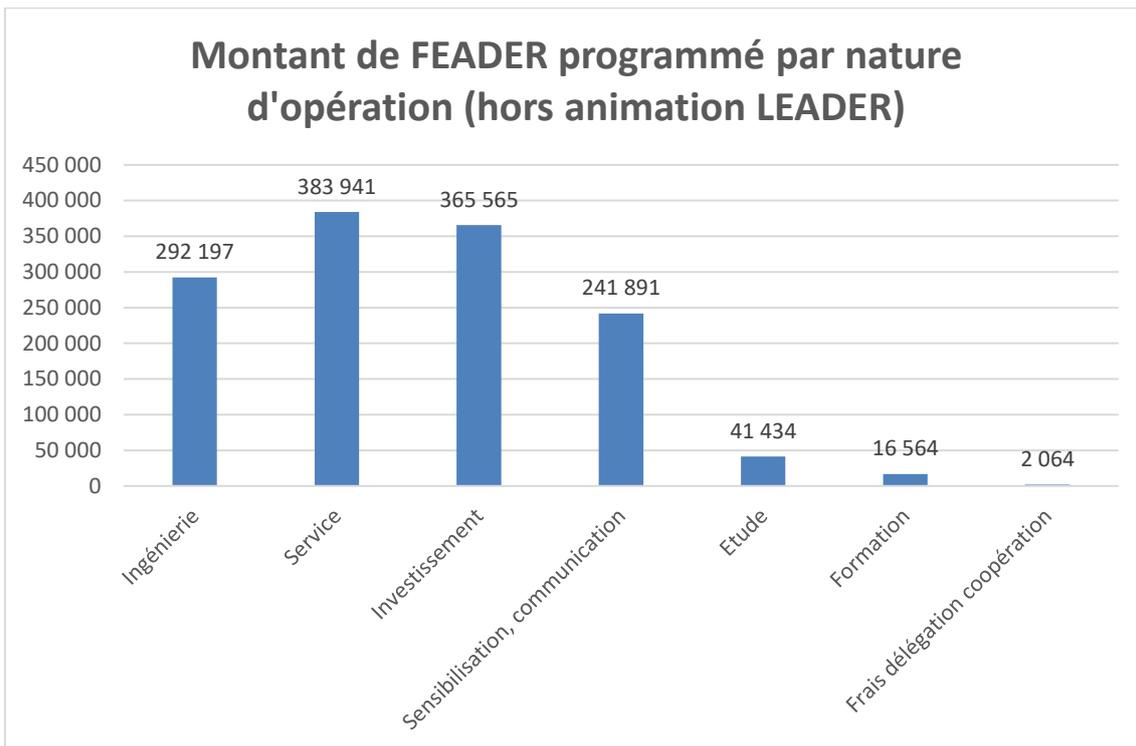
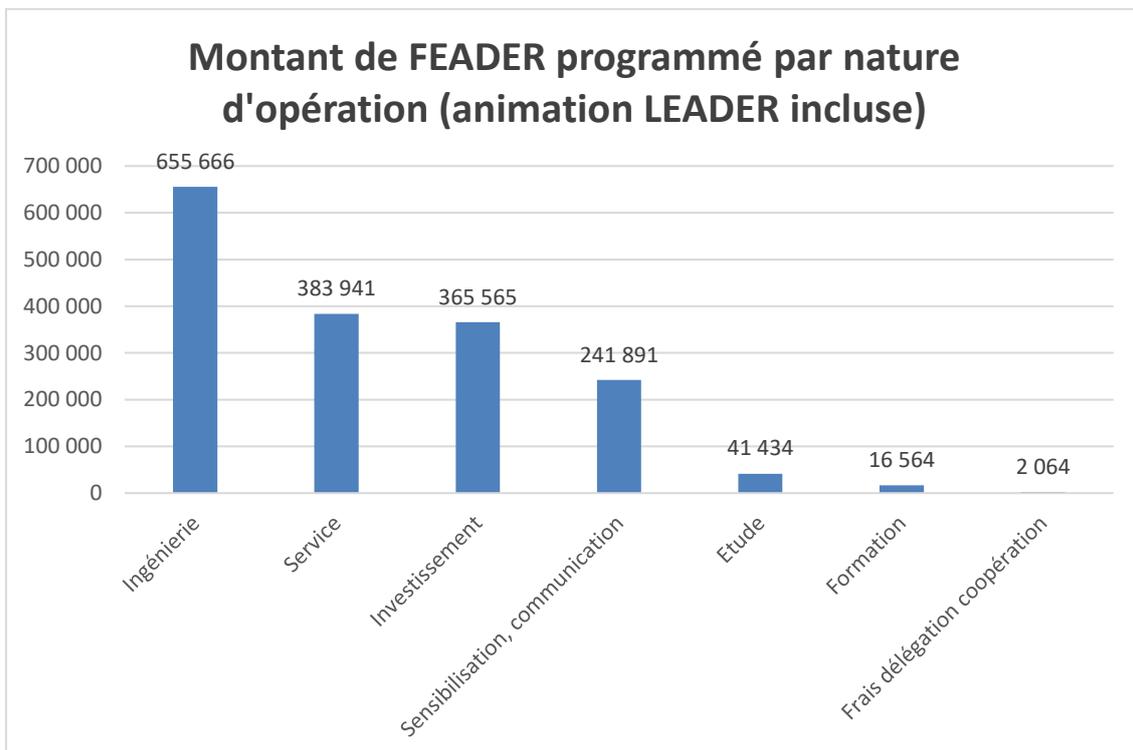


Figure n°27 : Montant de FEADER programmé par nature d'opération (animation LEADER incluse)

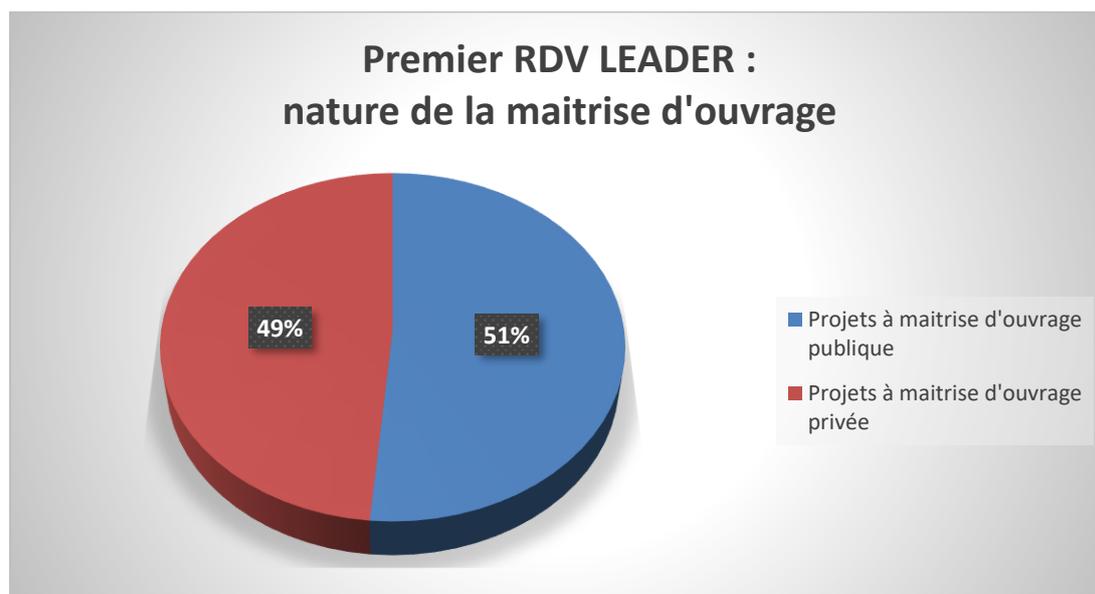


> Analyse

L'aide LEADER a été sollicitée en très grande majorité pour des actions de fonctionnement : ingénierie (poste), mise en place de services, actions de sensibilisation, de communication, étude et actions de formation. Les raisons sont très certainement que les fonds FEADER au travers du programme LEADER restent les rares financements publics à poursuivre le financement d'opérations de fonctionnement. LEADER est alors apparu pour un certain nombre de maitre d'ouvrage comme l'une des rares possibilités d'obtenir une aide publique sur ce type de dépense.

3.2.2. Un programme LEADER ouvert à tous mais qui a bénéficié majoritairement aux maitres d'ouvrage publics

Figure n°28 : Nature de la maitrise d'ouvrage des opérations présentées lors du premier RDV



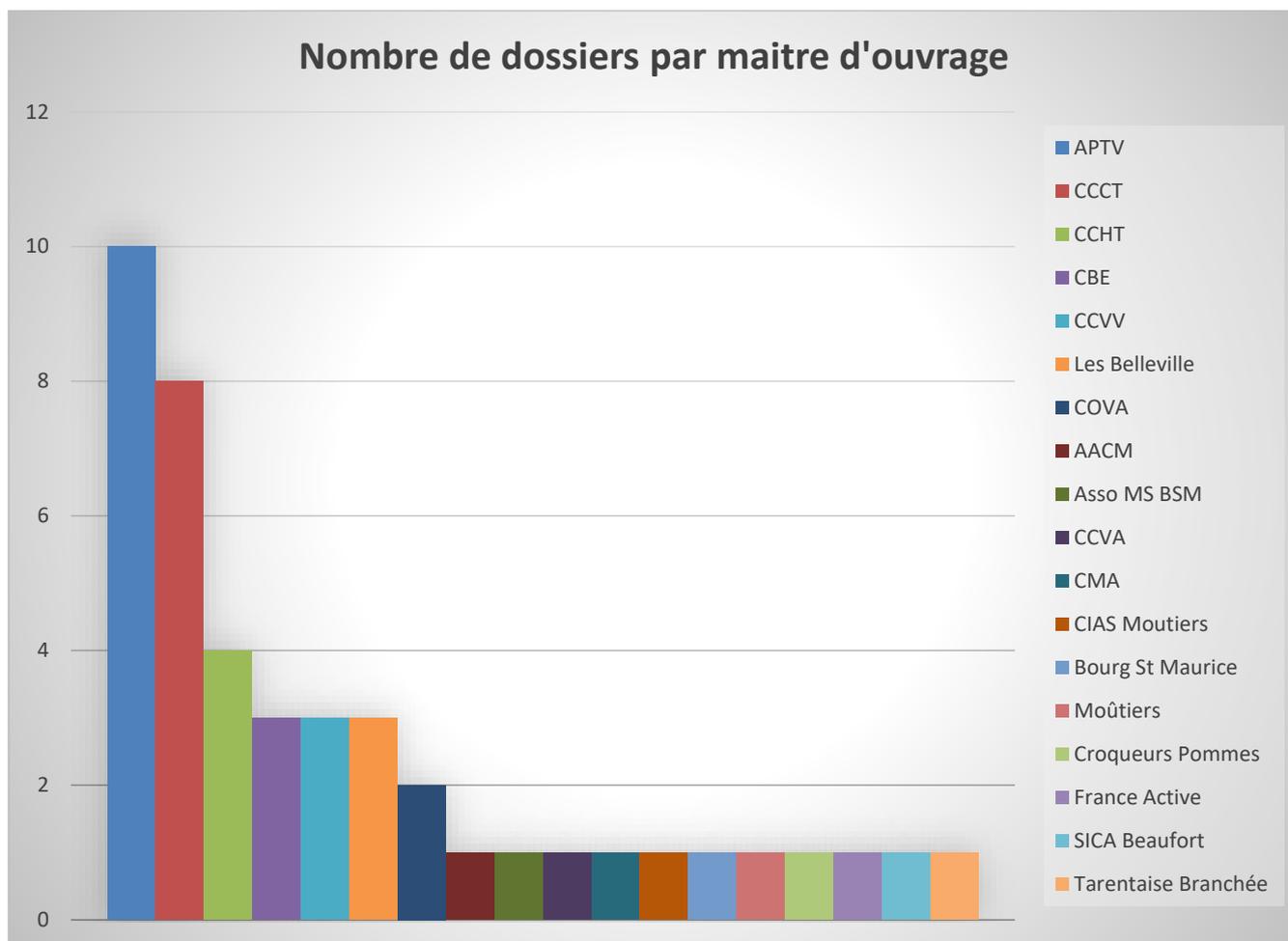
> Analyse

Depuis 2015, la chef de projet LEADER a rencontré de nombreux porteurs de projets sollicitant une aide LEADER pour 105 opérations au total (cf. annexe 5 – suivi des projets candidats à LEADER ». Dans de nombreux cas, un même porteur de projet a sollicité l'aide LEADER pour plusieurs projets différents. En synthèse :

- **34 projets** ont fait l'objet d'une demande d'aide LEADER aboutie (*hors dossiers APTV, non comptabilisés dans ce recensement*)
- **5 projets** ont fait l'objet d'une demande d'aide mais ont été rejetés en phase de sélection par les membres du COPROG
- **8 projets se sont avérés** inéligibles au programme LEADER Tarentaise (*en termes de nature de dépense, de stratégie, ...*). L'inéligibilité de l'un d'entre eux ayant été découverte que tardivement, après dépôt d'un dossier de demande d'aide.
- **10 projets** se sont réalisés sans LEADER (*les porteurs de projet ont trouvé d'autres financements « plus faciles » ou souhaitaient avancer très rapidement*)
- **48 projets** ont été classés « sans suite » : pour certains l'APTV a eu l'information qu'ils ont été « abandonnés » (*pour des problèmes d'avance de trésorerie et d'autofinancement du maitre d'ouvrage ou pour des soucis de rentabilité générale de l'opération*), pour d'autres les porteurs de projets n'ont plus donné suite auprès de l'APTV.

Sur ces 105 projets, la répartition entre maitrise d'ouvrage publique et maitrise d'ouvrage privé est à peu près équivalente, avec **51 opérations présenté par des porteurs de projet privé et 54 par des porteurs de projets publiques**. Toutefois cette égalité constatée lors de cette première étape de présentation des projets ne se traduit pas dans le nombre de projets finalement programmés.

Figure n°29 : Nombre de dossiers par maitres d'ouvrage - programmés au 1^{er} juillet 2021



> Analyse

18 maitres d'ouvrages portent les **44 dossiers programmés** ; soit une moyenne d'un peu plus de **2 dossiers** portés par maitre d'ouvrage.

Deux porteurs de projets se démarquent d'avantage que les autres : l'APTV, avec 10 dossiers portés hors animation LEADER, et la Communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT), avec 8 dossiers.

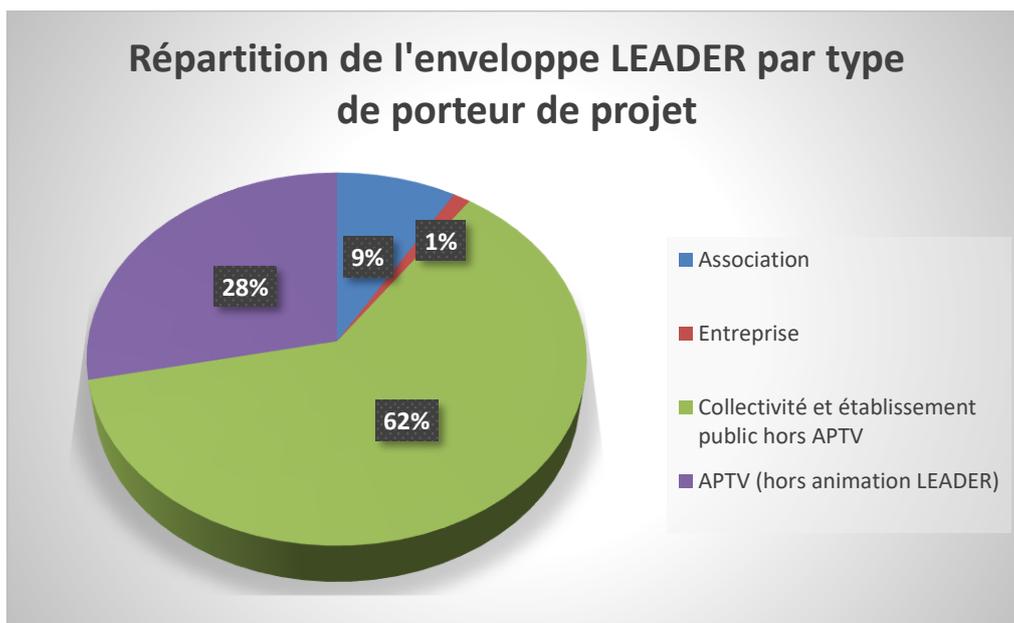
Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

L'APTV est le porteur du GAL et du programme LEADER Tarentaise et de ce fait est l'organisme qui connaît le mieux ce dispositif.

Par ailleurs la vocation de l'APTV est de travailler sur le développement local, à l'échelle du territoire Tarentaise et sur des opérations moins « classiques » que celles portées par les communes et communautés de communes. De ce fait, ses projets s'intègrent bien dans la stratégie du programme LEADER.

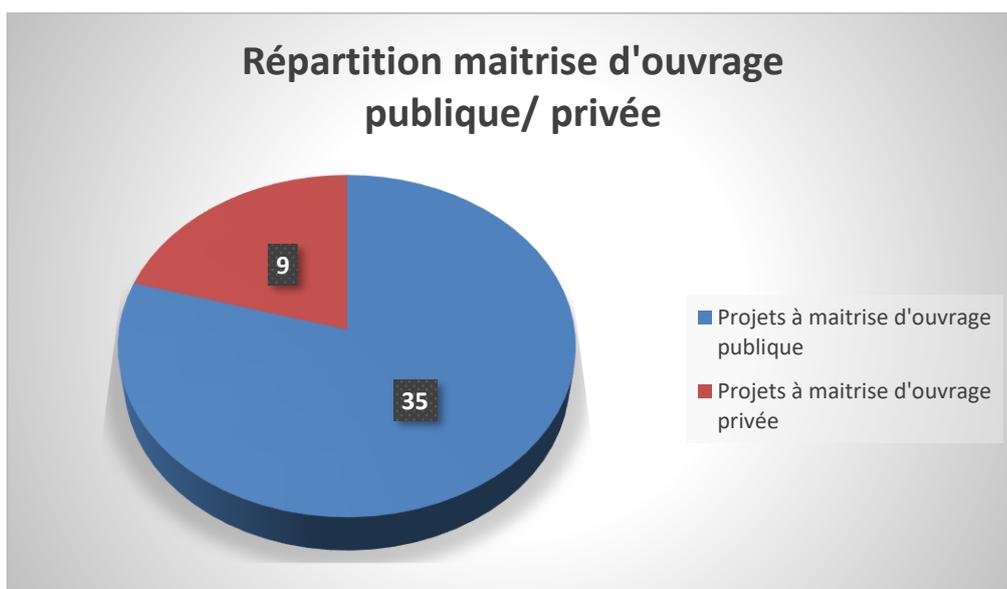
A noter que l'ensemble des communautés de communes ont sollicité l'aide LEADER au moins une fois et ont eu toutes connaissance du programme.

Figure n°30 : Répartition de l'enveloppe par type de porteur de projet



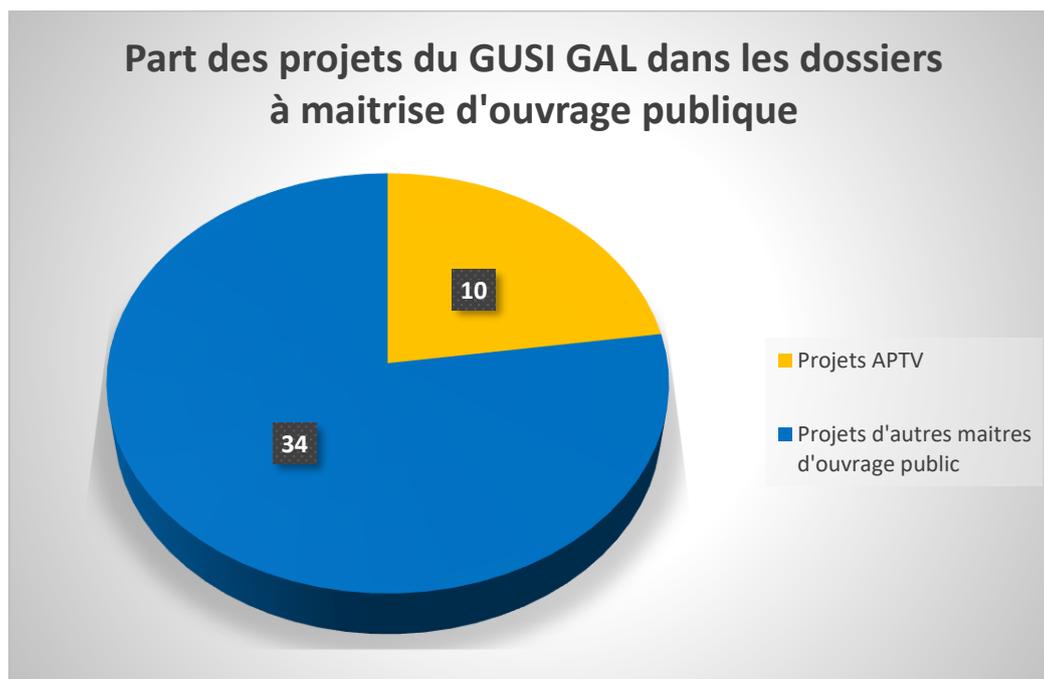
Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

Figure n°31 : Répartition de l'enveloppe par grand type de maîtrise d'ouvrage



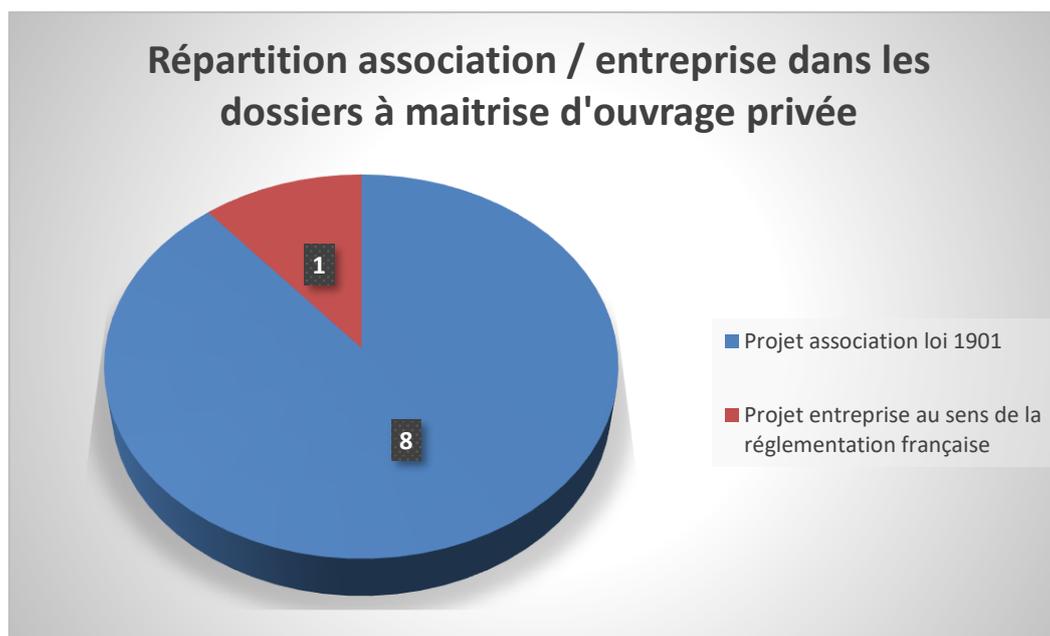
Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

Figure n°32 : Part des projets GUSI GAL (APTV) dans les dossiers à maitrise d'ouvrage publique



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

Figure n°33 : Répartition des projets association/ entreprise dans les dossiers à maitrise d'ouvrage privée



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

> Analyse

Le programme LEADER Tarentaise a été essentiellement sollicité par des maîtres d'ouvrage public (à 80 %).

La complexité et la lenteur de la procédure ne favorise pas l'équité entre porteurs de projets et tend à privilégier les maîtrises d'ouvrage public.

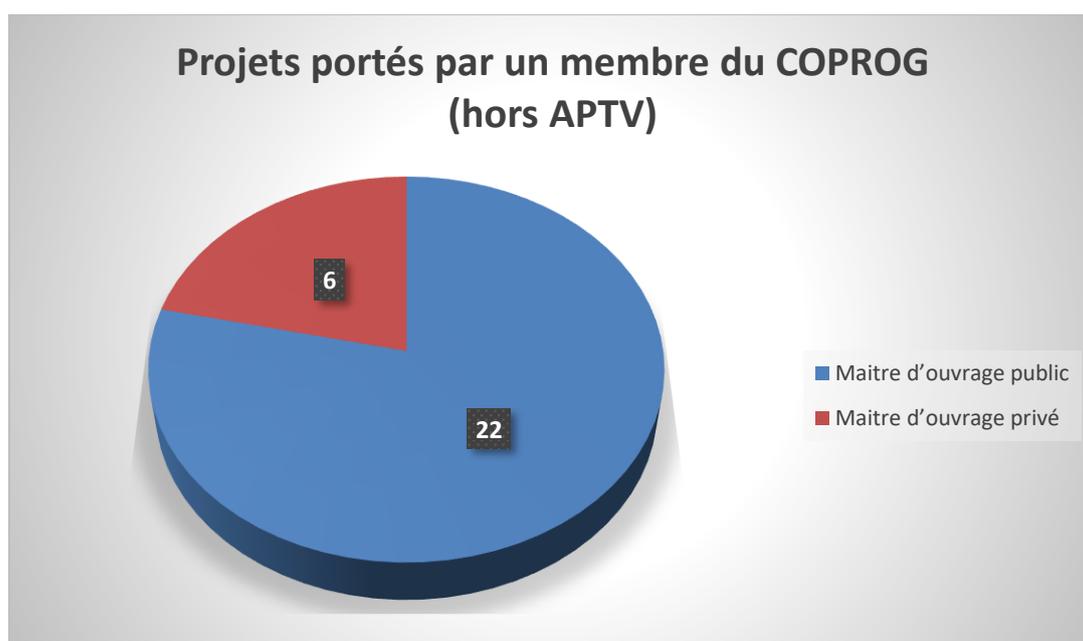
En effet, les collectivités et établissements publics ont une meilleure capacité à assurer une avance de trésorerie durant une longue période, pour « tenir » malgré les longs délais de traitement des dossiers FEADER.

Par ailleurs, en début de programmation, au vu du manque de visibilité sur l'édition des engagements juridiques et des versements de l'aide, l'équipe technique APTV a dissuadé à plusieurs reprises les porteurs de projets les plus fragiles, notamment associatifs, de déposer une aide dans le cadre du programme LEADER. A noter qu'il est également difficile d'emprunter sans pouvoir soumettre à une banque un engagement juridique du financeur confirmant officiellement l'attribution de la subvention.

Il a été évoqué la nécessité de mettre en place à l'avenir un fonds d'avance, mais l'APTV, établissement public sans fiscalité propre, manque de moyen pour mettre ce type de dispositif en place....

Enfin le choix de la stratégie : changement climatique et vitalité sociale, peut également expliquer la forte présence des collectivités car elles s'emparent chaque jour d'avantage de ces thématiques. Ce bilan diffère notamment avec d'autres GAL ayant retenu la thématique « territorialisation des économies rurales » pour laquelle les maîtres d'ouvrages privés (agriculteurs, PME) sont davantage fléchés.

Figure n°34 : Nombre de projets portés par un membre du COPROG



> Analyse

22 projets (soit 50 %), qu'ils soient à maîtrise d'ouvrage publique ou privée, sont portés par un membre du comité de programmation, hors APTV, structure porteuse du GAL. Si on ajoute les projets APTV (hors dossiers animation) ce rapport atteint 72 %.

Plusieurs points expliquent cette situation :

- Les membres du comité de programmation sont les mieux informés du programme LEADER, de son fonctionnement, des dépenses éligibles et ils connaissent bien l'équipe technique.
- La mise en stand-by par l'APTV de la communication en 2017-2018 autour du programme LEADER en raison des importants retards de paiement a accentué ce phénomène.
- Les 18 élus du collège public ont été pour la plupart désignés par leurs communautés de communes, au nombre de 5 en Tarentaise. Du fait de l'importance de la dimension territoriale élargie dans le programme LEADER, les collectivités qui ont déposé des demandes d'aide sont très majoritairement des communautés de communes. De fait quasiment tous les élus du comité de programmation, élus communautaires, sont représentant d'un projet porté par leur structure, même s'ils n'en sont pas « l' élu référent ».

3.2.3. Une communication du dispositif à renforcer

Au printemps 2016, la chef de projet LEADER et la chargée de mission santé-service ont rédigé une plaquette d'information à destination des porteurs de projets. Les membres du comité de programmation avaient alors finalement décidé de retarder la diffusion de cette plaquette pour qu'elle intervienne après la finalisation de signature de la convention LEADER (fin 2016). La diffusion s'est donc déroulée par la suite, en janvier 2017, auprès des communes, communautés de communes et d'une sélection d'association (base de données APTV).

L'APTV a par ailleurs rédigé sur son site internet des pages dédiées au programme LEADER Tarentaise Vanoise, pages mises en ligne dès le printemps 2016.

Un communiqué a été envoyé à la presse locale lors du lancement de la démarche.

Enfin, une plaque explicative du GAL Tarentaise Vanoise affichée dans les locaux de l'APTV informe les visiteurs du dispositif. Cette plaque est accompagnée d'une affiche détaillant les opérations portées par l'APTV qui ont bénéficié d'un soutien de l'Union Européenne via le programme LEADER.

L'avis des porteurs de projets

Comme évoqué p33, l'équipe de l'APTV a rencontré de nombreux porteurs de projets potentiel pour un total de 105 projets présentés.

Toutefois lors des entretiens évaluatifs avec les porteurs de projets, nombreux d'entre eux ont regretté que le programme LEADER ne soit pas davantage connu et ont évoqué plusieurs pistes d'amélioration pour l'avenir :

- Communiquer annuellement sur l'existence du programme LEADER, la répétition de l'information assurant une meilleure diffusion
- En plus des supports papiers (courrier, flyer, affiche, article de presse) et dématérialisés (site internet), il pourrait être également intéressant d'intervenir en réunion (conseils communautaires, associations, ...) pour présenter le programme, sa stratégie et les opérations potentiellement éligibles.



3.2.4. LEADER : un « effet levier » évident mais à nuancer

L'effet levier a pour objectif de jauger l'efficacité des fonds.

Cependant ce concept peut être compris de deux manières distinctes, qui sont analysées ci-dessous.

1) L'effet levier démultiplicateur : pour un euro de « contrepartie nationale » combien de FEADER mobilisés au total ?

Cette définition interroge la capacité des fonds nationaux à lever des fonds européen (et vice-versa).

Tableau n°13 : Rappel des montants et effet levier « démultiplicateur »

Coût total éligible des projets (plafonnés)	2 335 229 €
Coût total des projets (sans plafonnement)	6 153 018 €
Montant FEADER programmé au 1 ^{er} juillet 2021	1 707 125 €

> Analyse

Ainsi sur un montant total éligible de 2 335 229 €, LEADER aura apporté en moyenne une aide de 73,10 %, soit, 1 € de contrepartie nationale aura appelé 2,71 € de fonds communautaire FEADER.

Quand on prend en compte le véritable montant total des projets (sans plafonnement appliqué à la demande d'aide), LEADER aura apporté en moyenne une aide de 27,7 %, soit 1 € de contrepartie nationale aura appelé 0,4 € de FEADER.

2) L'effet levier catalyseur : le projet aurait-il vu le jour sans l'aide du programme LEADER ?

Cette approche permet de s'interroger sur l'effet déclencheur ou l'effet d'aubaine du programme LEADER.

Il s'agit d'une analyse plus subjective, issue des entretiens menés avec les porteurs de projets et d'une connaissance du profil des porteurs de projets.

Les réponses peuvent être de plusieurs ordres :

- 1) Oui, l'opération aurait été menée sans l'aide du programme LEADER. Le financement est un « plus » qui permet de développer d'autres projets à côté
- 2) Oui, l'opération aurait été menée sans LEADER mais l'attribution d'une aide possible a accéléré la prise de décision
- 3) Oui, l'opération aurait été menée sans LEADER mais d'une manière « moins poussée »
- 4) Non, l'opération n'aurait pas été menée car elle aurait jugé trop coûteuse par rapport à une thématique traitée comme non prioritaire par l'organe décisionnel
- 5) Non, l'opération n'aurait pu être menée sans LEADER car le budget du porteur de projet aurait été insuffisant

Figure n°35 : Effet levier LEADER : réalisation des opérations avec ou sans l'aide



Dossiers sélectionnés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

> Analyse

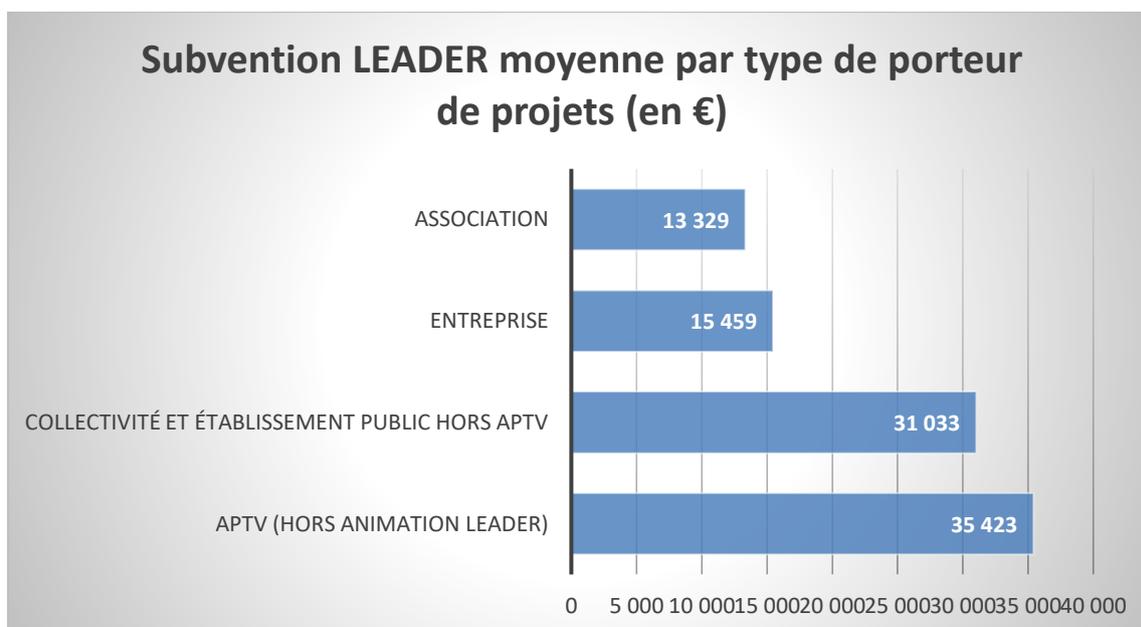
Sur la base des entretiens et au regard de la nature des porteurs de projets, il est estimé que plus de la moitié des opérations n'auraient pas vu le jour sans l'aide apportées par le programme LEADER.

C'est le cas de tous les projets portés par les associations, mais également d'une partie des dossiers portés par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, établissement public sans fiscalité propre, et dont le budget resserré ne permet pas de mener des opérations entièrement sur ses fonds propres.

A cela s'ajoutent quelques opérations menées par les collectivités, quand celles-ci relevant des thématiques sociales ou environnementales ne sont pas forcément jugées, au regard des autres projets en attente, prioritaires.

Dans ce cas-là, l'aide LEADER est indispensable pour déclencher le projet.

Figure n°36 : Subvention LEADER moyenne par type de porteur de projets



Dossiers soldés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

> Analyse

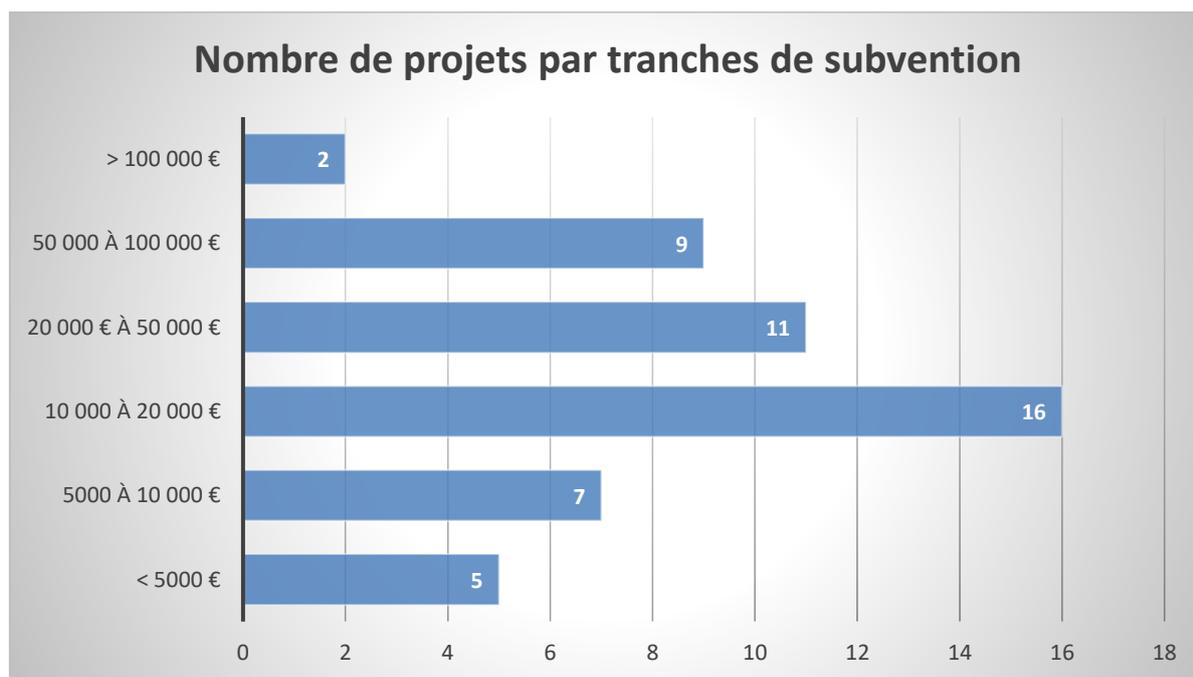
Pour rappel le montant de FEADER maximum pouvant être sollicité est de 80 000 € (80 % d'un montant de dépenses plafonnées de 100 000 €) pour des dépenses de fonctionnement et de 160 000 € (80 % d'un montant de dépenses plafonnées de 200 000 €) pour des dépenses d'investissement.

Le secteur associatif, ayant un budget plus limité que les collectivités, a de fait sollicité des montants moitié moins élevés que les collectivités.

Tableau n°14 : Caractéristiques des subventions sollicitées au 1^{er} juillet 2021

Nombre de dossiers déposés	50
Nombre de dossiers soldés	34
Total des subventions versées	766 173,97 €
Subvention minimum accordée	2 043,20 €
Subvention maximum accordée	160 000 €

Figure n°37 : Caractéristiques des subventions sollicitées au 1^{er} juillet 2021



> Analyse

Au 1^{er} juillet 2021, sur 50 dossiers déposés, 34 dossiers ont été soldés, soit 68 % (77 % des 44 dossiers programmés), démontrant un bon rattrapage en termes d'instruction des demandes de paiements malgré un démarrage difficile entre 2016 et 2018.

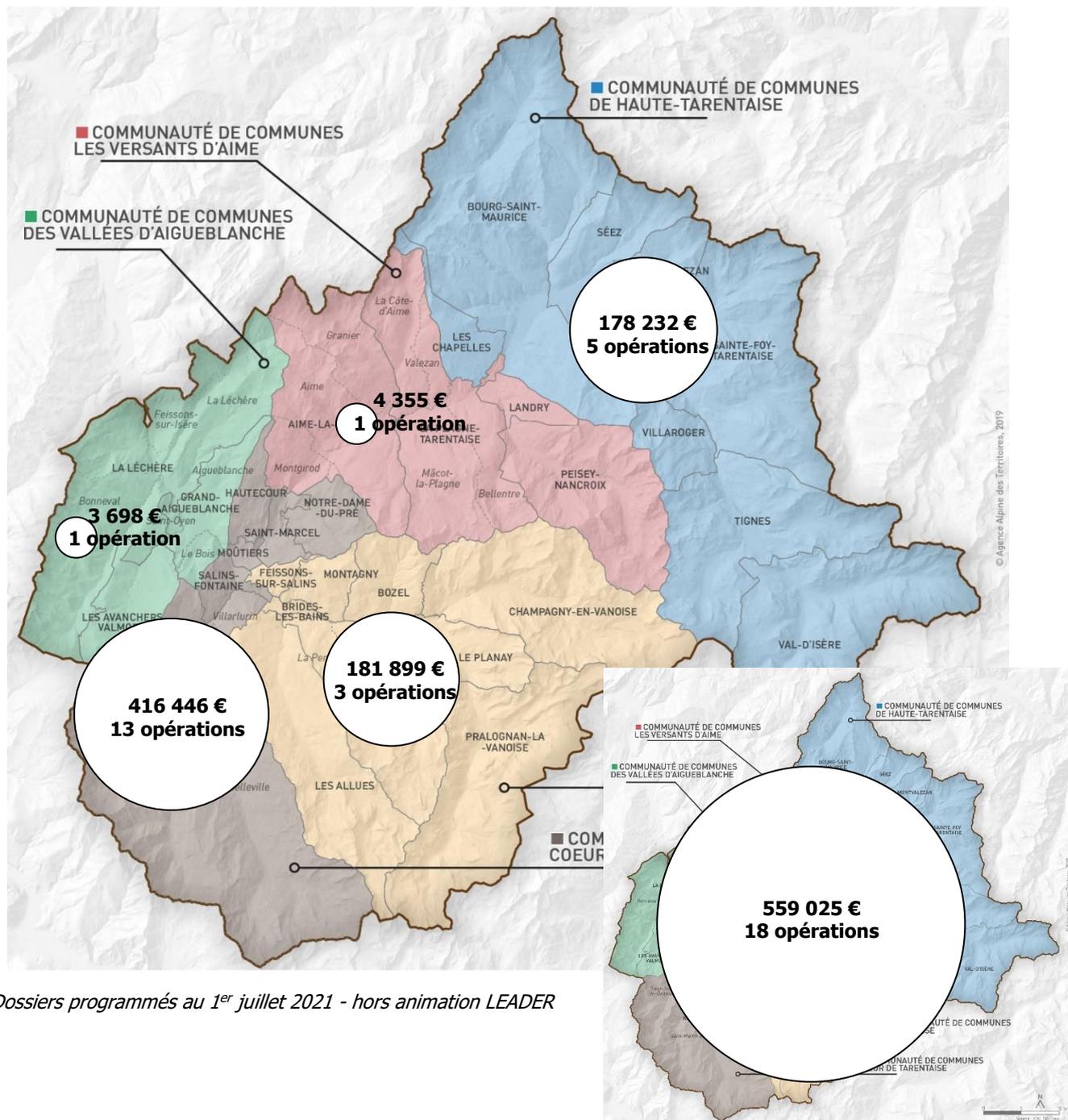
Ces montants soldés représentent 43 % de l'enveloppe FEADER (pour rappel de 1 752 725 €).

Les montants les plus souvent sollicités se situent dans les tranches de 10 000 à 20 000 € de FEADER (16 dossiers) et 20 000 à 50 000 € de FEADER (11 dossiers).

3 dossiers ont sollicité le montant maximum possible à savoir 160 000 €.

3.2.5. Des projets à dimension territoriale « Tarentaise » majoritaires

Figure n°38 : Opérations programmées au 1^{er} juillet 2021 : répartition géographique, nombre de projets et montants (hors animation LEADER)



Dossiers programmés au 1^{er} juillet 2021 - hors animation LEADER

> Analyse

Les opérations menées à l'échelle de la Tarentaise représentent près de la moitié des opérations soutenues dans le cadre du programme LEADER. Un certain nombre d'entre elles sont portées par l'APTIV mais pas que. D'autres acteurs, associatifs notamment, ont également déployé des opérations sur l'ensemble du territoire, répondant pleinement à la stratégie du programme. Les projets de dimension communale sont minoritaires, la plupart des opérations ont une échelle *a minima* intercommunale, répondant à des enjeux de « bassins de vie ».

Une plus-value « LEADER » reconnue

Les membres interrogés pensent unanimement que le programme LEADER apporte une plus-value sur le territoire.

Cette plus-value est définie de plusieurs manières :

- Les financements apportés au territoire permettent de faire émerger, soutenir des projets et créer une dynamique autour des thèmes du social et de l'environnement
- LEADER apporte une pluralité dans la réflexion
- La création d'un groupe d'élus et de membres de la société civile réunis pour discuter de l'avenir du territoire et retenir des projets pertinents
- Permet de faire émerger des projets expérimentaux qui sans LEADER n'auraient pas vu le jour
- Ce programme et l'instance « COPROG » officialisent la « vitalité sociale » et le « changement climatique » comme deux thématiques incontournables pour le territoire. Des thématiques jusqu'alors « annexes » pour beaucoup de collectivités et d'acteurs du territoire. LEADER communique et « ouvre l'esprit » sur ces sujets.
- Concrétise des années de réflexions et de propositions du CLD
- Permet à certains projets de s'inscrire dans une dimension européenne
- Apporte à l'APTV les moyens d'exercer une cohésion de territoire
- Permet d'apporter des financements à des collectivités locales dans un contexte tendu.

Enfin les membres du COPROG affirment également unanimement que les thématiques traitées via les fiches actions sont toujours d'actualité vis-à-vis des besoins du territoire.

10) Des difficultés de mise en œuvre du programme évidentes

Le questionnaire proposait d'aborder les principaux freins rencontrés par les porteurs de projet :

Il en résulte que :

- 1) Les très longs délais de paiement, surtout en début de programmation, sont évoqués unanimement comme étant le principal frein pour les porteurs de projets
- 2) L'avance de trésorerie est un frein pour 23 des personnes interrogés (92 %). Un frein que module certain : cela est vrai surtout pour les petits porteurs de projet de type associatif que pour les collectivités ou les entreprises
Il est également souligné que l'absence d'arrêté attributif accentue les difficultés en ne permettant pas aux porteurs de projet de présenter ce document pour demander un prêt bancaire.
- 3) L'autofinancement est jugé majoritairement (16, soit 64 %) comme un frein pour les porteurs de projet et est reconnu comme un frein avant tout pour les privés, les associations.
Malgré tout la plupart d'entre eux pense qu'il est quand même, « normal », voire indispensable que les porteurs de projets assurent un financement qui leur est propre. Cela permet de prouver son engagement, son implication et le responsabilise par rapport au projet conduit.
Deux membres pensent qu'il pourrait être pertinent de moduler le taux d'autofinancement en fonction des porteurs de projets, pour descendre au maximum à 10 % pour les associations.
Enfin, deux autres membres seraient tout de même partants pour un financement à 100 % pour certains projets.
- 4) La longueur des démarches entre le premier entretien et la sélection – avis d'attribution FEADER est jugée également par la majorité des membres du COPROG comme un frein (13, soit 52 %). En réalité elle est très variable selon les porteurs de projets en fonction du temps qu'ils mettent à finaliser leur dossier de demande de subvention et à joindre toutes les pièces exigées.
- 5) L'avis sur la complexité de remplissage des formulaires et le nombre important de pièces à fournir est partagé. 13 membres interrogés (52 %) juge qu'il ne s'agit pas d'une difficulté car l'équipe de l'APTV est là pour aider. 9 membres interrogés (36 %) jugent au contraire que cela peut décourager un

porteur de projet. Enfin un certain nombre de membres modulent leur réponse selon la nature du porteur de projet : les collectivités ont des services plus rompus à cet exercice que les associations.

- 6) La non rétro-activité de la procédure, c'est-à-dire que les dépenses déjà engagées avant le dépôt du dossier ne soient pas prises en compte est jugé par la grande majorité (18 soit 72 %) comme n'étant pas un élément contraignant. Il s'agit simplement d'une règle à respecter, la plupart des autres financeurs fonctionnant déjà comme cela.

Au final il a été demandé aux membres du COPROG de noter le degré de complexité que LEADER représente pour eux. La note moyenne des 25 personnes interrogées est de 6,31/10.

La plus basse note attribuée est 2/10 (peu complexe).

La plus haute, de 10/10 (très complexe).

La note la plus fréquemment attribuée est 7/10.

De l'avis des membres du COPROG, les conséquences directes des difficultés de mise en œuvre sont :

- Le découragement, le renoncement des porteurs de projets, et notamment du monde associatif
- Moins de projets présentés en COPROG : s'arrêtent au stade du premier entretien
- Moins de projets réalisés sur le territoire, moins de projets innovants
- Des porteurs de projets toujours dans l'attente de paiement qui du coup ne relance pas d'autres projets, faute de moyens
- Une mauvaise image de l'Europe et de ses lourdeurs administratives
- La perte des valeurs de LEADER, qui étaient initialement d'aller au plus près des projets portés par les habitants, les petits porteurs de projets sur les territoires

Les points forts du programme LEADER, évoqués librement par les membres interrogés sont :

- Les financements « qui finiront bien par arriver un jour »,
- Le partage d'une vision du territoire entre élus et société civile, les échanges fournis et pertinents au sein du COPROG
- De permettre de réaliser des projets qu'il aurait été impossible de faire autrement
- De permettre de réaliser des projets « non prioritaires » pour certaines collectivités et dont le financement est l'élément déclencheur
- De mettre sur le devant de la scène les enjeux fondamentaux et complémentaires que sont le développement durable au travers du changement climatique et le mieux vivre ensemble via « la vitalité sociale »
- De permettre à des projets innovants d'être mis en œuvre
- La proximité avec les animateurs LEADER
- L'appui de l'APTV qui aide les porteurs de projets : c'est un trait d'union fort.
- Des financements en complément des autres programmes développés sur le territoire
- Apporte une cohésion en Tarentaise
- Le financement d'actions d'intérêt général
- La capacité de créer du lien entre les acteurs
- En tant que membre, un enrichissement personnel quand on s'intéresse à « la vie de la cité »
- L'implication des citoyens dans les débats et les choix des projets
- Le fait d'apprendre à travailler ensemble, à l'échelle de la Tarentaise

En complément le questionnaire proposait une série d'affirmations et les personnes interrogées ont été invité à dire si elles étaient d'accord ou pas sur celles-ci.

- 1) « *LEADER palie le déficit d'aide publique* » est une affirmation partagée par 18, soit 72 % des personnes interrogées. Un certain nombre de membres soulignent ne pas avoir une connaissance assez fine des aides publiques pour porter un jugement sur ce point.
- 2) A l'unanimité les membres interrogés confirment que « *LEADER apporte un taux d'aide souvent important* ».

- 3) « LEADER apporte une aide au fonctionnement, désormais de moins en moins soutenu par les autres financeurs » est actée par 20, soit 80 % des interrogées.
- 4) Également à l'unanimité, les membres du COPROG affirme que « LEADER propose une sélection des projets basée sur une « démocratie participative, par le biais d'échanges avec le porteur de projet et de débats, par le vote anonyme de chaque membre titulaire, ... »
- 5) La très grande majorité (22, soit 88 % des personnes interrogées) souligne que « LEADER laisse une voie prépondérante à la société civile, majoritaire dans le quorum » mais 13 % s'interroge sur le fait que cela soit un point fort.
- 6) 72 % des membres interrogées (19) affirment que « LEADER soutient les petits porteurs de projets », notamment associatif, 24 % (6) pensent que c'était l'enjeu du programme mais que sur ce point il ne tient pas ses promesses.
- 7) 80 % des membres interrogées (20) affirme également que « LEADER soutient l'innovation » ; pas assez pour les 21 % (5) restant.

En conclusion, le questionnaire proposait de noter la satisfaction générale du programme LEADER actuel : la note moyenne des 24 personnes interrogées est de 7,02/10.

La plus basse note attribuée est 4/10 (peu satisfait) ; la plus haute, de 9/10 (très satisfait) ; la note la plus fréquemment attribuée est 8/10.

L'avis des porteurs de projets

Des difficultés de mise en œuvre

D'une manière générale l'ensemble des porteurs de projet ont souligné la lourdeur administrative du programme, liée notamment au nombre de pièces à fournir jugé souvent excessif.

Cependant quasiment toutes les personnes interrogées ont souligné que l'accompagnement proposé par l'équipe LEADER leur ont permis d'avoir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du programme et des aides en temps voulu.

L'équipe technique a par ailleurs beaucoup aidé au montage et à la rédaction des dossiers de demande d'aide et de paiement, sans quoi plusieurs porteurs de projets pensent qu'ils n'auraient pas pu aller jusqu'au bout de cette démarche.

Pour le secteur associatif, comme évoqué dans les analyses précédentes, la plus grande difficulté a été avant tout d'ordre financier, avec l'avance de trésorerie à assurer, parfois sur une longue période.

Les associations qui ont déposé un dossier LEADER ont su trouver une solution, soit parce qu'elles avaient des fonds propres qui le permettaient, soit en empruntant auprès d'un particulier, d'une autre association ou d'une banque.

Pour certaines d'entre elles cet emprunt dont le remboursement a dû être souvent différé a pesé sur leurs épaules et a été source d'anxiété. Il a ensuite été un frein au dépôt d'un nouveau dossier de demande d'aide.

Transférabilité et durabilité des projets

L'ensemble des porteurs de projets interrogés estiment que leurs projets peuvent avoir sans conteste un caractère transférable sur un autre territoire.

Concernant la durabilité du projet et notamment sa poursuite au-delà des financements LEADER, la réponse est plus mitigée : seulement 3 porteurs de projets interrogés ont poursuivi l'opération sans LEADER.

Pour 3 autres maîtres d'ouvrage, l'opération était une action ponctuelle (un investissement ou une étude) et ne demandait donc pas de financement pérenne. Pour 1 maître d'ouvrage l'action n'a pas perduré car l'association a été dissoute. Enfin, pour les 5 dernières personnes interrogées l'action ne peut ou ne pouvait perdurer sans les financements LEADER.

En conclusion, comme pour le questionnaire dédié aux membres du Comité de programmation, les porteurs de projets étaient invités à noter la satisfaction générale du programme LEADER actuel : la note moyenne des 12 personnes interrogées est de 7,16/10.

La plus basse note attribuée est 5/10 (moyennement satisfait) ; la plus haute, de 8/10 (très satisfait) ; la note la plus fréquemment attribuée est 8/10.

Conclusion

Le programme LEADER mis en place sur la période 2014-2020 (et années de transitions 2021-20211) par le GAL Tarentaise Vanoise montre des résultats satisfaisants, qui permettent de conclure à une contribution positive de ce dispositif dans la mise en œuvre d'opérations visant l'adaptation au changement climatique et au développement de la vitalité sociale. Malgré tout l'analyse a montré également certaines faiblesses qui peuvent amener à émettre plusieurs pistes d'amélioration.

Les points forts

- **Une enveloppe financière attribuée au territoire Tarentaise non négligeable** et qui a permis de subventionner des opérations qui auraient globalement eu peu d'autres d'aides financières par ailleurs et avec la plupart du temps un taux de 80 % du plafond éligible. Au final les 72 693 € autofinancé par l'APTV sur 6 ans (20 % des 363 468 € d'animation programmés au 1^{er} juillet 2021), auront permis de mobiliser 2 140 121 € de FEADER pour la Tarentaise (après 2^{nde} enveloppe complémentaire).
- **Un bon niveau de programmation** avec 97,3 % de l'enveloppe consommée au 1^{er} juillet 2021 (calcul des montants programmés sur l'enveloppe FEADER initiale et l'enveloppe complémentaire 2020)
- **Une stratégie et des opérations éligibles qui répondent globalement aux attentes** des acteurs du territoire, même si certaines sous-thématiques ont été peu mobilisées.
- Des **projets d'intérêt général**, dont de très nombreux à **dimension territoriale Tarentaise**, offrant d'importants services à la population.
- **Une bonne mobilisation des membres du Comité de Programmation**, qui ont répondu présents aux réunions (double-quorum toujours atteint) et qui se sont impliqués dans la conduite du programme.
- Une **méthode de travail du COPROG** mise en place avec audition systématique de tous les porteurs de projets et notation à « bulletin secret » **qui a correspondu aux attentes** des membres. Cette gouvernance a permis un réel partage de la décision entre société civile et élus.
- Alors qu'il s'agit d'une première candidature LEADER pour le territoire, **une animation conduite par l'APTV, GAL Tarentaise Vanoise, qui a permis un bon niveau de contractualisation et une bonne consommation des crédits**. Un **accompagnement des porteurs de projets personnalisé** qui a été quasiment unanimement apprécié et leur a permis d'obtenir tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du programme et une véritable assistance pour le montage des dossiers de demande d'aide et de paiement.
- **Une animation de réseau des animateurs LEADER** proposée par la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire (**DAFA**) de la Région ainsi que par **Caprural** qui a permis une bonne communication sur le dispositif en **apportant régulièrement de l'information technique et réglementaire** et qui **a facilité les retours d'expériences** et les croisements de regards via des échanges « inter-GAL ».
- **Un accompagnement des chargés de missions et instructeurs de la Région efficace et réactif**, permettant un bon suivi des dossiers auprès de l'équipe LEADER de l'APTV.
- **Un GAL Tarentaise**, contrairement à de nombreux autres GAL en Région, **superposant exactement son périmètre à celui du syndicat mixte APTV et de ses 5 intercommunalités complètes, avec une cohérence géographique, culturelle, patrimoniale et administrative**. De ce fait la programme LEADER a la même dimension territoriale que le Schéma de Cohérence Territoriale, le Contrat Territoire Savoie, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, les dispositifs de Territoire à Energie Positive, Contrat Local de Santé, Espace Valléen, ...
- Une **expérience de coopération réussie**. Les échanges entre Tarentaise et Marennes Oléron ont été riches et constructifs et ont permis de mettre en place des habitudes de travail entre les deux territoires.

Les points faibles

- **Des retards de paiements FEADER importants en début de programme qui ont mis dans une situation financière difficile les porteurs de projets les plus fragiles et qui a eu des effets démobilisateurs, contribuant à l'inégalité de traitement entre maîtrise d'ouvrage privée et maîtrise d'ouvrage public** : les collectivités et établissements publics pouvant d'avantage se permettre de longue avance de trésorerie.
- **Un des principes fondateurs du programme**, qui est de pouvoir financer les projets de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient issus de la sphère publique ou privée, du moment que ceux-ci répondent à la stratégie retenue par le territoire, **n'a pas été respecté**. Comme évoqué précédemment, les contraintes financières importantes (avance de trésorerie, délai de paiement, ...) ont davantage favorisé les collectivités et acteurs publics.
- Une **complexité et une lourdeur de procédure propre aux programmes européens** (en terme du nombre de pièces à fournir, de suivi, ...) au regard des outils financiers portés par les autres organismes publics.
- Un **manque de souplesse pour l'éligibilité des opérations** : l'extrême précision demandée lors de la rédaction de la liste des dépenses éligibles au sein de l'annexe 6 de la convention LEADER (fiches action) exclue assez régulièrement des projets, même si ceux-ci répondent parfaitement à la stratégie générale. Par ailleurs **la signature d'un avenant modifiant les fiches action a été pour le GAL Tarentaise trop long** : entre le dépôt du projet d'avenant et la signature effective tripartite APTV-Région AURA-ASP, il aura fallu attendre près de 2 ans (17 juillet 2017 > 30 avril 2019)
- **Un manque de stabilité de la procédure** : des règles d'instruction construites et communiquées tout au long de la procédure à l'image des notes thématiques publiées en nombre, es formulaires qui dont connu plusieurs versions, la mise en place des outils d'instruction SharePoint et Osiris non finalisés au démarrage de l'animation du programme et arrivant tardivement, plus de 2 ans après les premiers dépôts de dossiers, nécessitant un travail d'appropriation puis de « rattrapage » très important.
- **Durant les premières années de la programmation LEADER des moyens humains insuffisant octroyé par la Région pour accompagner le territoire**. Depuis 2018 la situation s'est nettement améliorée même si les chargés de missions territorialisés et instructeurs ont conservé une charge de travail importante (suivi de nombreux GAL, temps de travail également consacré à des missions hors LEADER, ...)
- **Une maquette financière initiale prévoyant un déploiement équitable entre opérations relevant de la stratégie « changement climatique » et de la stratégie « vitalité sociale » non respectée**, la thématique environnementale ayant davantage été déployée. L'une des raisons principales étant que la chef de projet LEADER est également missionnée pour travailler sur les thématiques de transition énergétique et en appui au service « Eau ».
- Un **travail d'animation sacrifié par des démarches administratives toujours plus chronophages** alors qu'il a davantage vocation à mobiliser les acteurs du territoire dans une démarche de réseau et les aider à faire émerger des projets innovants et répondant à la stratégie du programme.

Enseignements, perspectives

A l'automne 2021 le territoire Tarentaise se positionnera pour porter un nouveau programme LEADER (programmation 2021-2027).

Les services de la Région en ont défini les nouveaux contours et le territoire devra choisir 1 à 2 thématiques parmi les suivantes :

- Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural
- Proposer une offre de service adaptée aux besoins de tous les citoyens et permettant de favoriser l'accès à l'emploi et la vitalité sociale du territoire
- Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs
- Renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

Au regard des éléments de conclusion évoqués ci-dessus, plusieurs pistes pourraient permettre d'améliorer et fluidifier la prochaine programmation :

- **Réduire les délais d'instruction et verser rapidement les aides.** Des outils d'instruction complets et disponibles dès le démarrage de la prochaine programmation devraient améliorer grandement ce point. Par ailleurs, une meilleure connaissance des mécanismes propres aux programmes européens de l'équipe technique devrait également permettre d'optimiser le temps consacré à l'instruction des dossiers au sein du GUSI GAL.
- Mettre en place un **fonds d'avance de trésorerie dédié aux porteurs de projets associatifs.** Cependant l'APTV, établissement public sans fiscalité propre, manque de moyen pour mettre ce type de dispositif en place....
- **Identifier finement les besoins des acteurs du territoire pour construire le prochain programme d'action :** au travers d'une large concertation, il est essentiel que l'ensemble des acteurs se mobilise et s'exprime sur ses besoins afin d'éviter l'écueil d'opérations éligibles finalement non mobilisés ou la nécessité d'élaborer des avenants rectificatifs dès les premières années de la programmation. En parallèle, dans le prochain conventionnement, il serait utile de pouvoir rédiger une liste de dépenses éligibles moins fermée.
- **Redynamiser le programme LEADER en communiquant davantage** sur ce dispositif et en multipliant les supports (affiche et flyer, site internet, courrier annuel de rappel, présentation en conseils communautaires et auprès des associations, etc.)

ANNEXES

Sommaire des annexes

1. Membres du comité de programmation interrogés pour l'évaluation
2. Questionnaire évaluatif à destination des membres du COPROG
3. Porteur de projets interrogés pour l'évaluation
4. Questionnaire évaluatif à destination des porteurs de projet
5. Suivi de la participation des membres du COPROG
6. Suivi des projets candidats à LEADER
7. Grilles de notation (version 1 et 2)

Membres du Comité de programmation interrogés pour l'évaluation Entretiens réalisés d'août à septembre 2018

Collège public (mandat en 2018)

Georges Saint-Germain, vice-président CCCT
Donatienne Thomas, vice-présidente CCCT
Sylvain Pulcini, conseiller CCCT
François Jugand, conseiller CCVA
François Dunand, conseiller CCVA
Véronique Gensac, vice-présidente COVA
René Luiset, vice-président COVA
Jean-Claude Fraissard, vice-président CCHT
Jocelyne Abondance, conseillère départementale et présidente du GAL
Pierre Forat, président du SIERSS
Aïcha Demonnaz, vice-présidente du SIERSS
Jean-Yves Morin, adjoint au maire d'Aigueblanche, conseiller APTV

Collège privé

Alain Machet, président du CLD, VP du GAL
Simone Gaidet, vice-présidente du CLD
Danièle Rerat, présidente de l'AACM
Eric Léger, élu à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie
Jean-Louis Bazin, Président de Tarentaise Vanoise Insertion
Myriam Lamb, infirmière
Jean Kerrien, médecin retraité
Mathieu Jay, Président de l'association Tarentaise Vanoise Insertion
Jean-Yves Vallat, association Lac et Torrents
Jean-Luc Favre Reymond, institut territorial de recherche et d'application
Rosette Vallat, association des « Croqueurs de Pommes Savoie Tarentaise »
André Fourmaitreaux, association « Vivre en Tarentaise »
Sabrina Boukazzoula, association « Tarentaise Branchée »



**Evaluation à mi-parcours du programme LEADER
Tarentaise Vanoise**

Nom :

Collège :

Représente une structure qui a sollicité une aide LEADER : Oui Non

1. Le Comité de programmation

1.1 Implication

Pour vous être membre du COPROG, c'est :

- Accompagner à mon échelle le développement d'initiatives dans les domaines de l'environnement et du social en Tarentaise
- Participer à la réussite du programme LEADER
- Faire entendre mon avis et l'exprimer par le vote
- Défendre les projets portés par ma structure
- Défendre les projets portés dans mon bassin de vie (ma commune / mon intercommunalité)
- Savoir ce qui se passe sur le territoire sur des thématiques qui m'intéressent
- Prendre connaissance des projets portés par les maîtres d'ouvrage pour éventuellement m'en inspirer
- Autre :

1.2 Composition

Pensez-vous qu'il est représentatif du territoire ?

- Oui Non - pourquoi
-

Comment jugez-vous la communication entre les différents membres du COPROG ?

- Insuffisante Convenable Très bonne

Si vous pensez que ce point est à améliorer, quelles seraient vos propositions :

.....

.....

1.3 Organisation

Avez-vous le temps de lire la note de suivi transmise avant le COPROG ?

- Oui Non

Si oui, vous convient-elle ?.....

Que pensez-vous des comptes rendus ?.....

D'un point de vue logistique,

- Le lieu de réunion vous convient-il ? Oui Non
- L'heure de démarrage (17h00) ? Oui Non
- La durée (2h en moyenne) ? Oui Non
- La fréquence des réunions (tous les 2-3 mois) ? Oui Non

Verriez-vous des pistes d'amélioration ?.....

1.4 Audition

Que pensez-vous de la venue des porteurs de projets en COPROG en phase d'audition ?

.....
.....

Le temps qui leur est accordé (10 mn de présentation et 10 mn d'échanges avec la salle) vous satisfait-il ?

Oui Non - que souhaiteriez-vous ?

.....

1.5 Sélection

A l'usage, la grille de sélection vous paraît-elle adaptée ?

Oui Non – quelles propositions d'évolution ?

Lors de la notation sur la grille, prenez-vous en compte les commentaires et remarques émis par les autres membres du COPROG lors des débats ? Oui Non

.....

Les modes de votes (notation anonyme) vous conviennent-ils ?

Oui Non - quelles propositions d'évolution ?

Pour vous quels sont les critères de la grille de sélection les plus importants ? (ordonner)

- Dimension territoriale
- Projet partenarial
- Innovation
- Effet levier du fonds LEADER
- Réponse à la stratégie du programme

Prenez-vous en compte également d'autres critères non listés par la grille ?

- « Richesse » du porteur de projet
- Cohérence du porteur de projet entre le projet présenté et son fonctionnement classique
- Statut du porteur de projet (public ou privé)
- « Capital sympathie » du porteur de projet
- Présentation claire lors de son passage en audition
- Autre :

.....

1.6 Programmation

Pensez-vous que les projets programmés répondent bien à la stratégie de lutte contre le changement climatique et de vitalité sociale retenue dans le programme LEADER en Tarentaise ?

Pas du tout Un peu Beaucoup d'entre eux La totalité

Selon vous, ces projets auraient-ils existé sans le soutien du programme LEADER ?

Oui, tous Oui, la plupart Non très peu Non aucun

Commentaire :

.....

Pensez-vous que le programme LEADER apporte une réelle plus-value sur le territoire ?

Oui Non.....

Si oui, constatez-vous des impacts, et lesquels ?.....

1.7 Stratégie LEADER

Les thématiques traitées via les fiches actions sont-elles toujours d'actualité vis-à-vis des besoins du territoire ?

Oui Non - quelles propositions d'évolution ?

2. Fonctionnement général

2.1 Animation

Que pensez-vous de l'action portée par l'équipe technique APTV ? (animation, instruction, coopération)

.....

Les moyens d'animation vous semblent-ils suffisants ? Oui Non

L'accompagnement des maitres d'ouvrage vous semblent-ils pertinent ?

Oui Non - quelles propositions d'évolution ?

2.2 Communication

Au vu des très importants retards de mise en œuvre l'APTV a souhaité ne pas poursuivre la communication démarrée en 2017 (distribution de plaquettes, articles de presse). Etes-vous d'accord avec ce choix ?

Oui Non – pourquoi

Quand vous rencontrez un porteur de projet potentiel parlez-lui vous de LEADER ? Oui Non

Concernant les projets finalisés, seriez-vous intéressé(e) par la mise en place de visites de terrain ?

Oui Non Si oui, seriez-vous prêt à y consacrer combien de temps maximum :

2.3 Instruction- paiement (difficultés)

D'après vous quels sont les principaux freins pour les porteurs de projets ?

Avance de trésorerie Oui Non

Très long délai de paiement Oui Non

Complexité de remplissage du formulaire Oui Non

Complexité de rassembler de nombreuses pièces Oui Non

Non rétroactivité de la procédure (attente AR pour signer devis) Oui Non

Longueur des démarches de sélection (audit°/ dépôt dossier/ sélect°/ programmat°) Oui Non

Autofinancement Oui Non

D'une manière générale, quel degré de complexité de mise en œuvre représente LEADER pour vous ?

Non complexe 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très complexe

D'après vous quelles sont les conséquences directes de ces difficultés de mise en œuvre ?

.....

Quels sont les points forts du programme LEADER ?

.....

Etes-vous d'accord avec ces affirmations ?

Palie le déficit actuel d'aide publique Oui Non

Apporte un taux d'aide souvent important Oui Non

Apporte une aide au fonctionnement, désormais de moins en moins soutenu par les autres financeurs

Oui Non

Propose une sélection des projets basée sur une « démocratie participative » (échanges avec porteur de projet et débat, vote anonyme de chaque membre titulaire) Oui Non

Laisse une voie prépondérante à la société civile (majorité du collège privé demandé dans le quorum)

Oui Non

Soutien les « petits porteurs de projets », notamment associatif Oui Non

Soutien l'innovation Oui Non

D'une manière générale, êtes-vous satisfait du programme LEADER actuel ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Tout à fait

**Porteurs de projets interrogés pour l'évaluation
Entretiens réalisés d'août à septembre 2021**

1. Gaëlle Pradier, Communauté de communes Val Vanoise (RAM)
2. Laurie Blanc, Communauté de communes Cœur de Tarentaise
3. Céline Cuvet Giunta, Communauté de communes Cœur de Tarentaise
4. Mathieu Jay, Commune Les Belleville
5. Leslie Hay, Association pour la promotion de la Maison de santé de Bourg-Saint-Maurice
6. Sabrina Boukazzoula, Association Tarentaise Branchée
7. Danièle Rerat, Association Au Cœur des Montagnes
8. Cristèle Vanin, Ex Comité de Bassin d'Emploi
9. Guillaume Cilici, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise – service Eau Risque
10. Thierry Selami, Communauté de communes de Haute Tarentaise
11. Christophe Mansouri, Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche
12. Joël Duclos, SICA Beaufort des montagnes de Moûtiers



**Evaluation du programme LEADER Tarentaise Vanoise
Questionnaire à l'attention des porteurs de projet**

Nom :

Structure :

Membre du COPROG « direct » (participe aux réunions) : Oui Non

Membre du COPROG « indirect » (un élu ou un membre de la structure participe aux réunions) :
 Oui Non

1. LEADER : procédure, fonctionnement

1.1 Communication

Comment avez-vous connu le programme LEADER Tarentaise ?

Comment qualifieriez-vous la communication autour de ce programme ?

- Bonne
- Suffisante
- A améliorer

Dans ce cas, comment ? :

1.2 Montage des dossiers (de demande d'aide et de demande de paiement)

Quelles ont été les principales difficultés auxquelles vous avez été confrontées ?

Quelles seraient les améliorations à apporter pour faciliter la mise en œuvre des projets ?

1.3 Instruction des dossiers

Estimez-vous les délais de paiement satisfaisants ?

- Oui
- Non

Si non, est-ce que ces délais vous ont mis dans une situation délicate d'un point de vue financier ?

- Oui
- Non

Toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du programme et des aides vous ont-elles été apportées en temps voulu ?

- Oui
- Non

Quel est votre degré de satisfaction quant à l'accompagnement et la disponibilité de l'équipe de l'APTV « GAL Tarentaise Vanoise » (conseil à l'élaboration du projet, du passage en audition du comité de programmation, recherche cofinancement, aide pour le montage des dossiers de demande d'aide et de paiement, ...)

Très satisfait Satisfait Peu satisfait Sans avis

Si peu satisfait, quelles améliorations prévoir ?

.....

1.4 Effet levier

Pensez-vous que vous auriez pu mener votre projet à terme sans LEADER ?

Oui Non

Pourquoi :

Seriez-vous prêt à monter un nouveau dossier de demande d'aide LEADER ?

Oui Non

Pourquoi :

2. Impact des projets

2.1 Correspondance à la stratégie du programme LEADER Tarentaise

Le champ d'action du programme était-il bien adapté à votre projet ? Oui Non

Auriez-vous souhaité qu'il soit plus ouvert ? Si oui, sur quelles thématiques ?

.....

2.2 Résultats

Quels sont les principaux résultats de vos projets, à court, moyen et long terme ?

.....

.....

Votre projet a-t-il contribué à la création d'emploi ? Oui Non

Si oui, combien ?

2.3 Innovation

Pensez-vous que l'innovation soit une dimension de votre projet ? Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

2.4 Transférabilité

Pensez-vous que votre projet pourrait avoir un caractère transférable sur un autre territoire ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

2.5 Durabilité

Votre projet va-t-il se poursuivre - ou s'est-il poursuivi - au-delà des financements LEADER ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous assuré – ou assurez-vous – la pérennité de votre projet ?

.....

D'une manière générale, avez-vous été satisfait du programme LEADER ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Tout à fait

2

Code couleur : 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021

Fiche action 1 : Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées

	Projet	Maitre d'ouvrage	Statut	Echange s tel et mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR Dépôt dossier	Sélection LEADER ou pas
1	Renaissance des Vergers	Croqueurs de Pommes Savoie Tarentaise (association)	privé	oui	07/06/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
2	Valorisation patrimoniale d'un atelier de fabrication de crozets artisanaux	Père Rullier (entreprise)	privé	oui - lien fait par ALTEX	10/03/2016	Projet en cours <u>sans</u> LEADER – problème de cofinancement		
3	Création d'une Maison de l'abeille noire de Savoie	Les Belleville (commune)	public	oui	11/02/2016 24/05/2016 21/06/2016 01/09/2016 17/10/2016 23/05/2017 19/06/2017 07/11/2017 27/11/2017 01/08/2018 11/01/2019 08/02/2019	14/11/2017	X	LEADER ok
4	Développement du cheptel d'abeille noire de Savoie	Rucher des Allobroges (association)	privé	oui	26/04/2016	Relance mail le 16/11/18 : changement de présidence de l'association, projet plus d'actualité		
5	Animation d'un « Géofestival »	Beaufortain Géodécouverte (association)	privé	oui	12/01/2016	Retrait du projet de dépôt d'un dossier LEADER car financements trouvés auprès d'autres partenaires (collectivités, mécènes,...)		
6	Développement des circuits courts : mise en lien agriculteurs/ artisans	Chambre des Métiers de la Savoie (établissement public économique)	public	oui	20/12/2016	Relance mail le 16/11/18. Ne donne pas suite sur ce projet-là – pas d'explications		
7	Animation et actions de communication biodiversité sur Torrent Nant Bénin	Association Nant Sauvage (association)	privé	oui	06/02/2017 15/03/2017	Relance mail le 19/11/2018 A décliné par mail le 19/11/18 : problème avance de trésorerie		
8	Etude fourragère collective et formations agricoles	Groupement Intercantonal de Développement Agricole – GIDA (association)	privé	oui	07/02/2017	Audition initialement prévue le 28/03/2017 mais annulée par porteur de projet. A trouvé d'autres sources de financement, « plus simple »		
9	Investissement abattoir Bourg-Saint-Maurice	Communauté de Communes de Haute Tarentaise	public	oui	26/04/2017	30/05/2017	X	LEADER ok
10	Distributeur automatique de Beaufort et de fromage locaux	Le Beaufort des montagnes de Moûtiers (PME)	privé	oui	03/04/2017	12/09/2017	X	LEADER ok
11	Replantation vignes à Montagny et sur le chemin des vignes	Evelyne Gasse (particulier)	privé		20/08/2018	La replantation de vignes n'est pas éligible à la FA1 LEADER		
12	Espace muséographique agro-pastoralisme et Beaufort	SICA Saint-Bernard (PME)	privé	oui	13/09/2018 01/10/2018 11/10/2018 29/10/2018	13/12/2018	X	LEADER ok – Puis a souhaité finalement retiré sa demande d'aide LEADER. Le projet s'est réalisé sans.
13	Aménagement du verger de la Ballastière	COVA (intercommunalité)	public	oui	19/10/2018	13/12/2018	N	Projet finalement abandonné par la COVA
14	Création magasin de producteur	Groupement d'agriculteurs	privé	Non - Relai des services de la mairie d'Aime	15/01/2019 02/07/2020	Potentiellement éligible, cofinancier à trouver. Plus de nouvelles du projets à partir de 2020		

				La Plagne				
15	Reprise projet « verger de la Ballastière »	Mairie de Landry	public	oui	19/09/2019	Au 26/12/2019, a déposé un dossier de demande auprès de l'Espace Valléen pour d'autres types de dépenses		
16	Développement d'une entreprise locale spécialisée dans les champignons sauvages	Hélène Foos, privée en création d'entreprise à Montagny	privé	oui	Mail du 10/12/2019	Potentiellement éligible, cofinancier à trouver. Le porteur de projet n'a pas donné suite.		
17	Etude eau-risque secteur Montchavin	COVA – Diane Noraz	public	oui	14/05/2020 19/03/2021 20/05/2021	15/06/2021	X	LEADER ok
18	Scénographie Maison Réserve Naturelle	Les Allues	public	Non : relai fait par PNV	09/12/2020	Rapprochement avec Programme Espace Valléen (FEDER) – à ce jour pas de suite		
19	Scénographie biodiv – projet à définir	Association site naturel des Avals	privé	oui	20/04/2021	Pas de demande d'aide à ce jour – plutôt recherche aide technique, organisationnelle		
20	Valorisation patrimoniale et ludique du fort de Vulmix	Association boraine	privé	oui	27/04/2021	Non éligible – mais pourrait l'être à Espace Valléen		
21	Etude Eau-Risque Le Bettaix	CCCT	public	oui	01/04/2021	10/05/2021	X	LEADER ok
22	Etude Filière Bois : traitement déchets verts en granulé bois	Benoit Galiene	privé	Non – contact avec AURA entreprise (Isabelle Clouet)	26/03/2021	Problème initial de contrepartie nationale – a fait le lien avec le Département de la Savoie mais plus de nouvelles à ce jour		

Fiche action 2 : Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables

	Projet	Maitre d'ouvrage	Statut	Echanges téléphoniques - mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dépôt de dossier	Sélection LEADER ou pas
1	Implantation arrêts autostop sécurisé	Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (établissement public de coopération intercommunale)	public	oui	30/03/2016 31/05/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
2	Implantation arrêts autostop sécurisé	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	public	oui	30/03/2016 31/05/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
3	Implantation arrêts autostop sécurisé	Communauté de Communes des Versants d'Aime (établissement public de coopération intercommunale)	public	oui	30/03/2016 31/05/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
4	Etude autonomie énergétique village des Brévières	Tignes (commune)	public	oui	11/04/2016 28/06/2016	15/11/2016	X	Projet rejeté par le COPROG en phase de sélection
5	Projets Bourg-Centre : expérimentation transport travailleurs saisonniers (prestation de transport à la saison)	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	public	oui	15/12/2016	10/07/2018	X	LEADER ok
6	Accompagnement des artisans sur la sobriété énergétique	Chambre des Métiers de la Savoie (établissement public économique)	public	oui	20/12/2016 02/10/2017	14/11/2017	X	LEADER ok

7	Action de sensibilisation sur la diminution du gaspillage	Chambre des Métiers de la Savoie (établissement public économique)	public	oui	20/12/2016	Relance mail le 16/11/18 Ne donne pas suite sur ce projet-là – pas d'explications		
8	Etude énergie requalification coteau Montgalgan	Moûtiers (commune)	public	oui	07/03/2017	28/03/2017	X	LEADER ok
9	Etude mobilité et téléporté Sééz-Montvalezan/La Rosière	Sééz (commune)	public	oui	24/03/2017 18/01/2019	Relance mail le 16/11/18 mais depuis plus de nouvelles		
10	Expérimentation ligne transport en commun	Bourg-Saint-Maurice (commune)	public	oui	/	12/09/2017	X	LEADER ok
11	Etude navette pendulaire Moutiers-Val Thorens	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (établissement public de coopération intercommunale)	public	oui	2017	Etude inéligible		
12	Etude solaire	Patrice Deschamps (agriculteur)	privé	Non (demande via GIDA courant 2018)	/	Problème de coût plancher non atteint + opération déjà commencé		
13	Document de communication sur prise en compte énergie/développement durable	Association des commerçants de Moutiers - Anne Burgalière (association)	privé	oui	02/07/2018	Projet non éligible car coût total estimée inférieur au montant plancher		
14	Fonctionnement navettes La Plagne	Plagne Tarentaise (Philippe David – marchés public) (commune)	public		03/07/2018	Projet non éligible à la fiche action (n'est pas une expérimentation)		
15	Navette pendulaire Moutiers-Belleville année 1	CCCT – Quentin Drouet	public	oui	30/08/2018	13/12/2018	X	LEADER ok
16	Travaux rénovation énergétique auberge à Montagny	Joelle Bernard (privée – gérante de l'auberge communale)	privé	oui	01/04/2019	Non éligible. A contacté Marie Richard à la Région pour obtenir info sur autres aides possibles à destination des entreprises.		
17	Navette pendulaire Moutiers-Belleville année 2	CCCT – Quentin Drouet	public	oui	30/04/2019	06/06/2019	X	LEADER ok
18	Plateforme écomobilité	Association Wimoov	privé	oui	07/11/2019 04/05/2020 23/07/2020	Au 26/12, projette de déposer un dossier courant 2020 après une étude des besoins du territoire. Depuis plus de nouvelles		
19	Itinéraire cyclable temporaire (Via Romana)	CCCT – Johanne Vallée	public	oui	08/06/2020	Pas de nouvelles		
20	Etude turbinage source	GAEC alpin / Jérôme Scalia	privé	oui	08/04/2021	A fait le lien avec service de l'Etat pour aspect réglementaire (loi sur l'eau) mais plus de nouvelles à ce jour		
21	Etude solaire	Bourg-Saint-Maurice	public	Oui	29/03/2021	Réflexion cours		
22	Chargé de mission économe flux/transition énergétique	Bourg-Saint-Maurice	public	Oui	29/03/2021 17/06/2021	COPROG à venir : 21/09/21	X	

Fiche action 3 : Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement

	Projet	Maitre d'ouvrage	Statut	Echanges tel - mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dossier déposé	Sélection LEADER ou pas
1	Création d'une Maison de Service au Public à Moûtiers	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	25/02/2016 14/03/2016 09/02/2017	29/04/2016	X	LEADER ok
2	Animation MSAP Moutiers 2016	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	25/02/2016 14/03/2016 10/11/2016 09/02/2017	24/04/2016	X	LEADER ok
3	Acquisition véhicule transport accompagné canton Moutiers	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Canton Moutiers <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	03/11/2016	13/12/2016	X	LEADER ok
4	Animation MSAP Moutiers 2017	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	/	07/02/2017	X	LEADER ok
5	Animation MSAP Moutiers 2018	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	/	2018	X	LEADER ok
6	Maison de Santé Bozel	Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	11/08/2016 23/02/2017	15/11/2017	X	LEADER ok
7	Projet Maison des Arts à Landry	Nature-Expression Création <i>(association)</i>	privé	oui	01/12/2016	<i>Non éligible</i>		
8	Ingénierie et programmation culturelle	Association Trans' Danse & Cie <i>(association)</i>	privé	oui	05/02/2016 06/09/2016 07/11/2016	09/06/2016 15/11/2016	X	<i>Projet rejeté par le COPROG en phase de sélection</i>
9	Création sentier sport nature Bois Chaniet	La Léchère <i>(commune)</i>	public	oui	05/04/2016	<i>Projet réalisé sans LEADER car délais trop importants et partie des financements déjà acquis par mécène</i>		
10	Création d'activités ludiques et culturelles pour personnes isolées	Luciole <i>(association)</i>	privé	oui	27/04/2016	<i>Projet abandonné par le porteur de projet (problèmes avance de trésorerie et autofinancement)</i>		
11	Epicerie itinérante villages de Tarentaise	Aurélien Roguier <i>(création d'entreprise)</i>	privé	oui	07/06/2016	<i>Projet abandonné par le porteur de projet (seuil de rentabilité économique trop élevé selon les établissements bancaires sollicités pour un prêt et le comité d'étude des projets d'ALTEX)</i>		
12	Animations pédagogiques pour une alimentation saine	Chambre des Métiers de la Savoie <i>(établissement public économique)</i>	public	oui	20/12/2016	<i>Relance mail le 16/11/18 Ne donne pas suite sur ce projet-là – pas d'explications</i>		
13	Etude habitat personnes âgées	Vers Toi <i>(PME)</i>	privé	oui	24/01/2017	<i>Relance mail 22/11/18. Pas de nouvelles depuis</i>		
14	Création d'un Relai Assistante Maternelle à Bourg-Saint-Maurice	Communauté de Communes de Haute Tarentaise <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	03/02/2017	<i>Projet non éligible (dépenses/ stratégie)</i>		

15	Création d'une MSAP à Aime	Communauté de Communes des Versants d'Aime (établissement public de coopération intercommunale)	public	oui	14/03/2017 17/11/2017	Demande de subvention LEADER abandonné : surtout intéressé par financement d'un véhicule pour itinérance du service - mais non éligible pour cette opération. Opération actuellement réalisée sans LEADER.		
16	Transport Accompagné PMR secteur Aime	Transmobilité Service (association)	privé	oui	14/03/2017	Relance mail 22/11/2018 mais n'a eu depuis aucune nouvelle.		
17	Actions de prévention santé (risques psychosociaux) auprès des saisonniers	Les Belleville (commune)	public	oui	19/02/2017	Projet abandonné pour 2017-2018 car délai LEADER trop important et aide régionale finalement obtenue		
18	Atelier parents-enfants et itinérance du service « Relai Assistante Maternelle »	Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise (intercommunalité)	public	oui	03/08/2017 12/03/2018 15/05/2018 03/09/2018	29/05/2018	X	LEADER ok
19	Action de prévention santé diabète, post-cancer	Association de promotion de la maison de Bourg-Saint-Maurice (association)	privé	Non : échanges tel et mail avec b.e ARCODE V (assistance MO)	04/04/18 17/04/18 20/04/18 04/05/18 31/05/18 18/06/18	29/05/2018	X	LEADER ok
20	Action de prévention violence conjugale	Association professionnel de santé Maison de santé Aime Arcodev (association)	privé	oui	31/05/18	Relance mail 22/11/2018. Opération qui se réalisera avec d'autres financements que LEADER (plus simple)		
21	Acquisition véhicule frigorifique pour distribution repas public CIAS + autre	CIAS (Etablissement public)	public	/	29/06/2018	Pas de nouvelles depuis		
22	Carte de territoire, de « fidélité » des commerçants de Moûtiers	Association des commerçants de Moûtiers Anne Burgalière (association)	privé	oui	02/07/2018	Projet non éligible au programme LEADER (pas de FA correspondante)		
23	Ateliers accompagnement personnes âgées	Serenimouve (TPE)	privé	oui	04/10/2018	Finalement non intéressé – préfère agir en tant que prestataire plutôt que porteur de projet avec autofinancement à assurer		
24	Organisation de soirée jeux en itinérance	Joue-là comme Indiana (association)	privé	oui	06/11/2018	Relance mail 22/11/2018. A finalement renoncé à développer ce projet.		
25	Création d'un « Espace de vie sociale » en Haute Tarentaise	Association Les Saint Exupériens	privé	oui	07/01/2019 29/10/2020 16/11/2020 20/11/2020	01/03/2019	A régulièrement donné des nouvelles de l'avancement du projet, de la création d'une association dédiée « La Ruchette », d'un dépôt de demande d'aide à la CAF. Possible dépôt de demande d'aide LEADER courant 2021-2022	
26	Professionnalisation d'une radio associative	Radio Altitude	privé	oui	18/01/2019	Au 26/12/2019 plus de nouvelles du projet		
27	Itinérance RAM, bibliobus	SIERSS Moutiers – Virginie Martineau	public	oui	01/07/2019	Au 26/12/2019, n'a pas déposé de dossier car actuellement soucis de personnel au sein du SIERSS		
28	Festival culture russe	Association « Vents d'Est », Jean Molin	privé	oui	26/09/2019	Au 26/12/2019, n'a pas donné suite, démarche LEADER trop lourde pour petite association		
29	Atelier parents enfants année 2	CCVV - Gaëlle Pradier	public	oui	17/01/2020 31/01/2020		X	LEADER ok
30	Itinérance RAM	CIAS Moutiers – Virginie Martineau	public	oui	29/09/2020	Plus de nouvelles du porteur de projet		
31	Transport à la demande social	CCHT/Service Etoile – Cathy Pouille	public	oui	29/09/2020 10/11/2020		X	LEADER ok
32	Maison France Service à Bourg-Saint-Maurice	CCHT/Service Etoile – Cathy Pouille	public	oui	29/09/2020		X	LEADER ok

33	Epicerie itinérante	La Vie Claire	privé	oui	23/02/21	<i>Opération déjà démarrée lors de la première prise de contact – dossier donc inéligible</i>		
34	Ludobus ou autre véhicule de service itinérant	AACM	privé	oui	19/08/21			<i>En cours</i>

Fiche action 4 : Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants

	Projet	Maitre d'ouvrage	Statut	Echanges tel - mails	RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dossier déposé	Sélection LEADER ou pas
1	Coordination illettrisme - année 1	Association d'Animation du Canton de Moutiers <i>(association)</i>	privé	oui	05/02/2016 14/04/2016	29/04/2016	X	LEADER ok
2	Coordination illettrisme – année 2	Association d'Animation du Canton de Moutiers <i>(association)</i>	privé	oui	03/07/2017	<i>Action finalement abandonnée (pb autofinancement)</i>		
3	Clause Emploi	Comité de Bassin d'Emploi <i>(association)</i>	privé	oui	05/09/2016	13/12/2016	X	LEADER ok
4	Animation d'initiatives de transition	Tarentaise Branchée <i>(association)</i>	privé	oui	22/09/2016	07/02/2017	X	LEADER ok
5	Cuisine Centrale Tarentaise	Communauté de Communes des Versants d'Aime <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	23/04/2015	<i>Projet abandonné – problème de montage avec partenaires qui se sont désistés</i>		
6	Café associatif à Celliers	De Noria Guet Fernand Léger <i>(association à créer)</i>	privé	oui	28/04/2015	<i>Projet abandonné – pas d'explications</i>		
7	Cuisine Centrale communale	Val d'Isère <i>(commune)</i>	public	oui	28/09/2015	<i>Projet réalisé sans LEADER car délais trop importants</i>		
8	Animation ex-CLD « Conseil des acteurs du Territoire »	Comité de Bassin d'Emploi <i>(association)</i>	privé	oui	15/11/2016	13/12/2016 28/03/2017	X	LEADER ok
9	Création d'une épicerie sociale « Passerelle »	COVA <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	16/03/2016	<i>Projet réalisé sans LEADER car délais trop importants</i>		
10	Maison des Centralités de Celliers	La Léchère <i>(commune)</i>	privé	oui	05/04/2016	<i>Projet réalisé sans aide LEADER – pas d'explications</i>		
11	Création d'un Institut Territorial de Recherche et d'Application	Université Populaire de Tarentaise <i>(association)</i>	privé	oui	23/06/2016	<i>Projet abandonné – sans explications</i>		
12	Projet espaces de coworking dans le secteur d'Aime	Séverine Benoit, Raphaël Effantin <i>(particulier, projet création d'une association de préfiguration du projet puis d'une SCIC)</i>	privé	oui	28/11/2016 06/11/2017	<i>Relance mail 22/11/2018 – pas eu de nouvelles</i>		
13	Etude pour création d'un espace de coworking	Communauté de Communes Cœur de Tarentaise <i>(établissement public de coopération intercommunale)</i>	public	oui	15/12/2016	30/05/2017	X	LEADER ok
14	Promotion emplois saisonniers et formation employeurs	Les Belleville <i>(commune)</i>	public	oui	19/02/2017	<i>Projet abandonné pour 2017-2018 car délais LEADER trop importants et aide régionale finalement obtenue</i>		
15	Formation « savoir être et langue » pour saisonniers en station	Pascal Bohard <i>(Directeur ESF Arc 1600 – structure à créer)</i>	privé	oui	16/03/2017	<i>Relance mail 22/11/2018 mais contact plus valide...</i>		

16	Développement missions espace saisonnier Menuires Val Thorens année 2018	Les Belleville (commune)	public	oui	04/05/2017	LEADER ok dans coopération (cf. ci-dessous)		
17	Epicierie « lieu de vie »	Blandine Charlier (particulier souhaitant créer une association ou une SCOP)	privé	oui	24/11/2017	Projet abandonné – difficultés de local/emplacement et montage (avance de trésorerie,...)		
18	Salle de sport (blocs d'escalade + yoga)	Blandine Charlier (particulier souhaitant créer une association ou une SCOP)	privé	oui	19/03/2018	Projet non éligible		
19	Accompagnement à l'émergence des projets	France Active Savoie Mont Blanc (association)	privé	oui	12/04/2018		X	LEADER ok
20	Investissement espace coworking	CCCT (établissement public de coopération intercommunale)	public	oui	02/07/2018	Prévue le 25/09/2018	Relance mail 22/11/2018 ; projet dépôt dossier en 2019. Au 26/12/2019, abandon du projet au profit de celui de Salins-Fontaine.	
21	Investissement espace coworking	Mairie de Salins Fontaine	public	oui	29/01/2019	A finalement réalisé les investissements en 2019 sans LEADER		
22	Emergence année 2	France Active Savoie Mont Blanc	privé	oui	30/07/2019	17/09/2019 12/12/2019	X	Dossier rejeté en COPROG
23	Maison Pain d'Epice (gîte social et solidaire)	Asso Nature Expression Création	privé	oui	01/12/2016 13/04/2018 24/08/2020 30/11/2020 11/12/2020 22/12/2020 06/01/2021 12/02/2021 15/02/2021 16/02/2021 01/03/2021 02/03/2021 03/03/2021 16/03/2021 03/06/2021 04/06/2021 14/06/2021 15/06/2021 17/06/2021		X	Rejeté en COPROG

Fiche action 5 : Enrichir et mutualiser ses compétences et ses savoir-faire par la coopération

Projet	Maitre d'ouvrage	Statut	Echanges tel et skype RDV et/ou réunion avec APTV	Audition COPROG	AR dossier déposé	Sélection LEADER ou pas
1	Coopération « saisonnalité » Projet avec GAL Ardèche3	N'avait pas été déterminé à ce stade	28/01/2016 16/02/2017			Projet abandonné – ne correspondait pas à la stratégie du GAL Ardèche 3
	Coopération « saisonnalité » Projet avec GAL Marenes Oléron		24/04/2017 05/05/2017 12/05/2017 22/06/2017 11/07/2017 28/07/2017 05/10/2017 06/10/2017 21/06/2018			
2	Boucles saisonnière social	Comité de Bassin d'Emploi (association)	privé		10/07/18	X LEADER ok mais projet finalement non réalisé
3	Boucle saisonnière tourisme	Les Belleville (commune)	public		10/07/18	X LEADER ok
4	Formation avant saison	Les Belleville (commune)	public		20/09/19	X LEADER ok

51 porteurs de projet privé / 54 public

Grille de sélection LEADER 2014-2020
Comité de programmation du GAL Tarentaise Vanoise
Mardi 12 septembre 2017

Cette grille a pour but d'évaluer et de sélectionner les projets à encourager au titre du programme LEADER Tarentaise Vanoise. Elle constitue une étape obligatoire du circuit de gestion d'une demande de subvention.

Intitulé du projet :

Fonctionnement **Investissement**

Maître d'ouvrage :

Calendrier de réalisation prévisionnel :

Coût prévisionnel du projet : **Montant estimatif LEADER :**

1. Dimension territoriale	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Portée intercommunale voire supra,...					
2. Caractère innovant	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Démarche innovante pour le territoire, permettant d'« essayer » les bonnes pratiques,...					
3. Approche multi-partenaire	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires.					
4. Effet levier du fonds FEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Aide LEADER indispensable à la réalisation du projet : notamment en fonction de la nature du porteur, de l'importance de l'investissement, des cofinancements éventuellement acquis.					
5. Efficacité du projet - cohérence avec la stratégie LEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Le projet s'inscrit dans le cadre de la fiche-action 1 : « Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées »					
Réduction générale de la vulnérabilité du territoire en termes de changement climatique : économie de la ressource en eau / sécurisation et diversification des activités - notamment agricoles / sauvegarde de la biodiversité et des milieux naturels,...					
Note totale (le projet répond-t-il à l'ambition du territoire dans sa candidature LEADER ?) - Addition des 5 notes	... / 20				

Grille de sélection LEADER 2014-2020

Comité de programmation du GAL Tarentaise Vanoise

Mardi 28 mars 2017

Cette grille a pour but d'évaluer et de sélectionner les projets à encourager au titre du programme LEADER Tarentaise Vanoise. Elle constitue une étape obligatoire du circuit de gestion d'une demande de subvention.

Intitulé du projet :

Fonctionnement **Investissement**

Maître d'ouvrage :

Calendrier de réalisation prévisionnel :

Coût prévisionnel du projet : **Montant estimatif LEADER :**

1. Dimension territoriale	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Portée intercommunale voire supra,...					
2. Caractère innovant	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Démarche innovante pour le territoire, permettant d' « essayer » les bonnes pratiques,...					
3. Approche multi-partenaire	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires.					
4. Effet levier du fonds FEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Aide LEADER indispensable à la réalisation du projet : notamment en fonction de la nature du porteur, de l'importance de l'investissement, des cofinancements éventuellement acquis.					
5. Efficacité du projet - cohérence avec la stratégie LEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Le projet s'inscrit dans le cadre de la fiche-action 2 : « Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables »					
Diminution de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : Sensibilisation du grand public pour passer à l'action / Développement des énergies renouvelables / Ecomobilité,...					
Note totale (le projet répond-t-il à l'ambition du territoire dans sa candidature LEADER ?) - Addition des 5 notes	... / 20				

Grille de sélection LEADER 2014-2020

Comité de programmation du GAL Tarentaise Vanoise

Mardi 29 mai 2018

Cette grille a pour but d'évaluer et de sélectionner les projets à encourager au titre du programme LEADER Tarentaise Vanoise. Elle constitue une étape obligatoire du circuit de gestion d'une demande de subvention.

Intitulé du projet :

Fonctionnement **Investissement**

Maître d'ouvrage :

Calendrier de réalisation prévisionnel :

Coût prévisionnel du projet :

Montant estimatif LEADER :

1. Dimension territoriale	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Portée intercommunale voire supra,...					
2. Caractère innovant	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Démarche innovante pour le territoire, permettant d' « essaimer » les bonnes pratiques,...					
3. Approche multi-partenaire	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires.					
4. Effet levier du fonds FEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Aide LEADER indispensable à la réalisation du projet : notamment en fonction de la nature du porteur, de l'importance de l'investissement, des cofinancements éventuellement acquis.					
5. Efficacité du projet - cohérence avec la stratégie LEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Le projet s'inscrit dans le cadre de la fiche-action 3 : « Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement »					
Création/mise en place d'un ou plusieurs services réputé(s) absent(s) ou déficient(s) sur le territoire à destination de la population / accroissement de l'attractivité du territoire en termes de qualité de vie pour ses habitants, lien avec le Contrat Local de Santé Tarentaise,...					
Note totale (le projet répond-t-il à l'ambition du territoire dans sa candidature LEADER ?) - Addition des 5 notes	... / 20				

Grille de sélection LEADER 2014-2020

Comité de programmation du GAL Tarentaise Vanoise

Mardi 28 mars 2017

Cette grille a pour but d'évaluer et de sélectionner les projets à encourager au titre du programme LEADER Tarentaise Vanoise. Elle constitue une étape obligatoire du circuit de gestion d'une demande de subvention.

Intitulé du projet :

Fonctionnement **Investissement**

Maître d'ouvrage :

Calendrier de réalisation prévisionnel :

Coût prévisionnel du projet :

Montant estimatif LEADER :

1. Dimension territoriale	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Portée intercommunale voire supra,...					
2. Caractère innovant	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Démarche innovante pour le territoire, permettant d' « essayer » les bonnes pratiques,...					
3. Approche multi-partenaire	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires.					
4. Effet levier du fonds FEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Aide LEADER indispensable à la réalisation du projet : notamment en fonction de la nature du porteur, de l'importance de l'investissement, des cofinancements éventuellement acquis.					
5. Efficacité du projet - cohérence avec la stratégie LEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Le projet s'inscrit dans le cadre de la fiche-action 4 : « Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants »					
Création/mise en place de nouveaux services de proximité/renforcement du lien social entre les habitants du territoire, entre les habitants et les entreprises / émergence de pratiques solidaires sur le territoire...					
Note totale (le projet répond-t-il à l'ambition du territoire dans sa candidature LEADER ?) - Addition des 5 notes	... / 20				

Grille de sélection LEADER 2014-2020

Comité de programmation du GAL Tarentaise Vanoise

Mardi 29 mai 2018

Cette grille a pour but d'évaluer et de sélectionner les projets à encourager au titre du programme LEADER Tarentaise Vanoise. Elle constitue une étape obligatoire du circuit de gestion d'une demande de subvention.

Intitulé du projet :

Fonctionnement **Investissement**

Maître d'ouvrage :

Calendrier de réalisation prévisionnel :

Coût prévisionnel du projet : Montant estimatif LEADER :

1. Dimension territoriale	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Portée intercommunale voire supra,...					
2. Caractère innovant	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Démarche innovante pour le territoire, permettant d' « essayer » les bonnes pratiques,...					
3. Approche multi-partenariale	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires.					
4. Effet levier du fonds FEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Aide LEADER indispensable à la réalisation du projet : notamment en fonction de la nature du porteur, de l'importance de l'investissement, des cofinancements éventuellement acquis.					
5. Efficacité du projet - cohérence avec la stratégie LEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne- ment (2)	Particuliè- rement (3)	Tout à fait (4)
Le projet s'inscrit dans le cadre de la fiche-action 5 : « Enrichir et mutualiser ses expériences et ses savoir-faire par la coopération »					
Animation et accompagnement technique préliminaires à l'activité de coopération, permettant de concrétiser des pistes de coopération et expertises préalables, permettant de concrétiser des pistes de coopération, la faisabilité du partenariat,...					
Mise en œuvre d'activité de coopération : animation de projets et mise en commun d'actions communes, transferts d'expérience, actions de communication et évaluation.					
Note totale (le projet répond-t-il à l'ambition du territoire dans sa candidature LEADER ?) - Addition des 5 notes	... / 20				

Grille de notation LEADER Tarentaise : 2^{de} version



Grille de sélection LEADER 2014-2020
Comité de programmation Tarentaise Vanoise XX/XX/ 2019

Intitulé du projet :	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Investissement
Maître d'ouvrage :	Coût prévisionnel du projet :	Montant estimatif LEADER :

	Pour quelques habitants (0)	Communal (1)	Intercommunal (2)	Plusieurs intercos (3)	Tarentaise (4)
1. Dimension territoriale					
Rayonnement du projet sur le territoire					
2. Caractère innovant	Projet déjà existant sur le territoire sans plus-value particulières (0)	Projet déjà existant dont la continuité répond à quelques objectifs LEADER (1)	Projet existant dont la continuité est essentielle au vu des priorités LEADER (2)	Projet existant qui démontre une capacité d'évolution et de diffusion (3)	Opération entièrement nouvelle (4)
Démarche innovante pour le territoire, permettant d' « essaimer » les bonnes idées, mais également d'amener les acteurs du territoire à faire évoluer leurs pratiques, dans le sens du développement durable.					
3. Approche multi-partenariale, mise en réseau	Pas du tout (0)	Un peu (0,5)	Moyenne-ment (1)	Particulièrement (1,5)	Tout à fait (2)
Dynamique collective, pluralité d'acteurs. Le projet est concerté et mobilise un réseau d'acteurs du territoire : habitants, associations, collectivités, entreprises,...					
- Dans son montage					
3. Approche multi-partenariale, mise en réseau	Pas du tout (0)	Un peu (0,5)	Moyenne-ment (1)	Particulièrement (1,5)	Tout à fait (2)
- Tout au long de son fonctionnement					
4. Effet levier du fonds FEADER	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Aide LEADER indispensable à la réalisation du projet : notamment en fonction de la nature du porteur, de l'importance de l'investissement, des cofinancements éventuellement acquis.					
5. Réponse aux enjeux de réduction de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques (cf. fiche action 1)	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Le projet permet-il de répondre pleinement à au moins un des objectifs suivants :					
- Economie de la ressource en eau ?					
- Gestion des risques naturels ?					
- Sécurisation et diversification des activités, notamment agricoles ?					
- Sauvegarde de la biodiversité, des milieux naturels ?					
5. Réponse aux enjeux de la sobriété énergétique et des consommations responsables (cf. fiche action 2)	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Le projet permet-il de répondre pleinement à au moins un des objectifs suivants :					
- Sensibilisation du grand public pour passer à l'action ?					
- Réalisation d'économie d'énergie ?					
- Développement des énergies renouvelables ?					
- Ecomobilité ?					
5. Réponse à la création de nouveaux services de proximité (cf. fiche action 3)	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Le projet permet-il de répondre pleinement à au moins un des objectifs suivants :					
- Création, mise en place d'un ou plusieurs services réputé(s) absent(s) ou déficient(s) sur le territoire à destination de la population ?					
- Accroissement de l'attractivité du territoire en termes de qualité de vie pour ses habitants ?					
5. Réponse à l'insertion économique et sociale des habitants (cf. fiche action 4)	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Le projet permet-il de répondre pleinement à au moins un des enjeux suivants :					
- Création/mise en place de nouveaux services de proximité ?					
- Renforcement du lien social entre les habitants du territoire ?					
- Emergence de pratiques solidaires ?					
6. Réponse aux enjeux de coopération (cf. fiche action 5)	Pas du tout (0)	Un peu (1)	Moyenne-ment (2)	Particulièrement (3)	Tout à fait (4)
Le projet permet-il de répondre pleinement à au moins un des enjeux suivants :					
- Portage d'un projet commun avec un autre territoire ?					
- S'ouvrir à de nouvelles pratiques ?					
- Partager des savoirs et des savoir-faire ?					

Note totale (le projet répond-t-il à l'ambition du territoire dans sa candidature LEADER ?) - Addition des 5 notes	... / 20
---	-----------------